

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-7

Objet : Convention-cadre du Contrat de Ville 2015-2020.

Rapporteur: Mme SAADI

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 entraîne une réforme profonde de la Politique de la Ville, aussi bien au niveau de ses enjeux que de ses modalités opérationnelles et modes de financement.

Cette politique publique, dont le Gouvernement a souhaité réaffirmer la nécessité et recentrer la mise en œuvre là où les besoins sont les plus importants, vise à réduire les inégalités et à favoriser le développement social, urbain et économique des quartiers français les plus fragilisés. Sa mise en œuvre s'appuie sur des contrats pluriannuels dont la durée correspond à celle du mandat.

Alors que l'objectif national est le resserrement de la géographie prioritaire, 3 000 messins de plus sont concernés par ces dispositifs pour la période 2015/2020. Ils représentent 79 % des habitants concernés par le Contrat de Ville sur un total de 27 400 ; les 21 % restant habitant à Woippy. Le critère unique retenu par l'Etat pour choisir les quartiers éligibles, à savoir la concentration de la précarité, révèle une évolution préoccupante des quartiers messins : les Hauts-de-Vallières sont désormais concernés, tout comme la place du Souvenir Français au Sablon, la rue du 18 juin à Bellecroix, les îlots Bergson et Michelet à Metz-Borny, ou encore l'ensemble du quartier Patrotte qui avait jusque-là bénéficié d'une dérogation.

La loi dispose que Metz Métropole assure le rôle de chef de file de la « Politique de la Ville » ; cette compétence étant désormais dévolue en premier chef aux intercommunalités ; les maires conservant une fonction de mise en œuvre dans la proximité des territoires et des habitants.

Le présent Contrat de Ville 2015-2020 est un engagement conjoint de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de celles de Woippy et Montigny-lès-Metz, de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Départemental de la Moselle, de l'Agence Régionale de Santé, de Pôle Emploi, de la Mission locale du pays messin, de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de la Caisse des Dépôts, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, des bailleurs sociaux, de la SAEM Transports en commun de l'agglomération messine, de l'agence Metz Métropole Développement, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, au profit d'un engagement conjoint dans les

quartiers les plus fragiles.

La stratégie visée s'appuie sur trois piliers : la cohésion sociale, le logement / cadre de vie, l'emploi / développement économique. L'idée-phare est que chaque signataire engage ses moyens habituels, ainsi que des moyens spécifiques, pour atteindre les objectifs du contrat.

Ceux-ci ont été établis de manière précise, dans le cadre d'ateliers thématiques en février avec les signataires, d'ateliers territoriaux en avril avec les associations de quartiers et de réunions publiques avec les habitants en juin.

Quatre objectifs majeurs sont conjointement poursuivis : le développement des potentiels des quartiers, le renforcement de l'inclusion et de la réussite des habitants, l'arrimage des quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération et le partage de méthodes de travail et de partenariats innovants. Chacun d'entre eux est décliné en objectifs opérationnels (dont le traitement des copropriétés dégradées, des centres commerciaux en difficulté, le développement économique des quartiers, l'accès au droit des publics les plus précaires...) ; lesquels débouchent sur un programme d'actions dont le Conseil Municipal aura à délibérer annuellement.

De nouveaux leviers ont été mis en place, comme la TVA à 5,5 % en faveur de la construction de logements dans les périmètres et à 300 mètres de leurs limites ; le fléchage de 10 % des crédits européens ou la mobilisation du Programme Investissements d'Avenir. Le contrat prévoit également la mobilisation des fonds de l'ANRU, des contreparties à l'exonération partielle de taxe sur le foncier bâti pour les bailleurs sociaux, ainsi qu'une extension de certaines mesures liées aux Zones Franches Urbaines – Territoires Entrepreneurs à tous les quartiers visés, en conformité aux dispositions législatives et réglementaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la Politique de la Ville,

VU la correspondance du Premier Ministre en date du 30 juillet 2014, concernant l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

VU la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville du 15 octobre 2014 sur les modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville,

VU le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la Politique de la Ville,

VU le projet de contrat établi sous l'autorité du Président de Metz Métropole, associant l'ensemble des partenaires pressentis,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz à définir une stratégie de développement des quartiers les plus en difficulté avec de nombreux partenaires des champs public et privé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Contrat de ville de Metz-Métropole 2015-2020,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout avenant et tout autre document, notamment contractuel, qui en découle,
 - **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe de Quartiers Déléguée,

Selima SAADI

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 5.7 Intercommunalité

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Montigny
L È S - M E T Z



Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole

EDITO DU PRESIDENT

I) LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

1.1 - Un Contrat de Ville de Metz Métropole : une démarche stratégique d'agglomération

A/ Présentation de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole

B/ La Politique de la Ville au sein de Metz Métropole

C/ Les outils de planification stratégique du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), une stratégie partagée

Le Projet de territoire 2013/2032 de Metz Métropole

Le Schéma de Développement Economique (SDE)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

La gestion des déchets au sein de Metz Métropole

1.2 - La nouvelle géographie prioritaire du territoire de Metz Métropole

1.3 - Les quartiers de veille active

1.4 - Les territoires vécus

1.5 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

A/ Le contexte du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

B/ Focus sur les enjeux urbains des quartiers identifiés

II) LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2.1 - Les chiffres clés de l'agglomération et des Villes concernées

A/ Une évolution démographique préoccupante

Une baisse démographique importante dans l'agglomération messine

Une population vieillissante

B/ De plus en plus de petits ménages au sein de l'agglomération

C/ Metz Métropole, deuxième pôle d'emploi en Lorraine

D/ Structure de la population : activité, emploi et formation

Taux d'emploi et taux de chômage

Population active et catégorie socioprofessionnelle

Niveau de formation de la population

Des offres d'emploi pas toujours en adéquation avec la qualification des chômeurs

Précarité des emplois

E/ Revenus, inégalités et prestations sociales

F/ Le logement à Metz Métropole

G/ Vulnérabilité énergétique liée au logement

2.2 - Les quartiers de la Politique de la Ville au sein de l'agglomération messine

A/ Présentation des quartiers prioritaires

Portrait du quartier de Bellecroix (Metz)
Portrait du quartier de Borny (Metz)
Portrait du quartier de Hauts de Vallières (Metz)
Portrait du quartier de La Patrotte Metz Nord (Metz)
Portrait du quartier de Sablon Sud (Metz)
Portrait du quartier de Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie (Woippy-Metz)
Bilan des caractéristiques des quartiers et des dispositifs mis en place

B/ Présentation des quartiers de veille active

Portrait du quartier du Roi (Woippy)
Portrait des quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint Exupéry (Montigny-lès-Metz)

III) LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

3.1 - L'organisation du pilotage et de l'animation du Contrat de Ville

A/ La gouvernance du Contrat de Ville

Le Comité de pilotage du Contrat de Ville

Les Comités de suivi par pilier

Le Comité technique (COTEC) restreint et élargi

B/ L'ingénierie et le fonctionnement interne aux institutions

L'ingénierie et le pilotage interne de Metz Métropole et des Communes

Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi des Contrats de Ville

3.2 - Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne.

A/ Etat des lieux de la participation citoyenne

Metz Métropole : une participation citoyenne en devenir

Metz : une démocratie participative ambitieuse et innovante

Woippy : un dispositif participatif apportant des solutions concrètes aux habitants

B/ Modalités de création des Conseils Citoyens

Les quartiers de la Ville de Metz

Le quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie

3.3 - Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville

A/ La mise en place d'un groupe de travail Observation/Evaluation

B/ Les modalités d'observation des quartiers Politique de la Ville

C/ Les modalités d'évaluation du Contrat de Ville

IV) LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE

4.1 – L’élaboration du Contrat de Ville : retour méthodologique

- A/ Etape 1 - L’élaboration du diagnostic partagé et la définition des objectifs**
- B/ Etape 2 – L’élaboration du programme d’actions et des conventions d’application**

4.2 - Le cadre stratégique du Contrat de Ville

4.3 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville

V) LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES DANS LE CONTRAT DE VILLE

VI) SIGNATURES

VII) ANNEXES

EDITO DU PRESIDENT

A compléter.

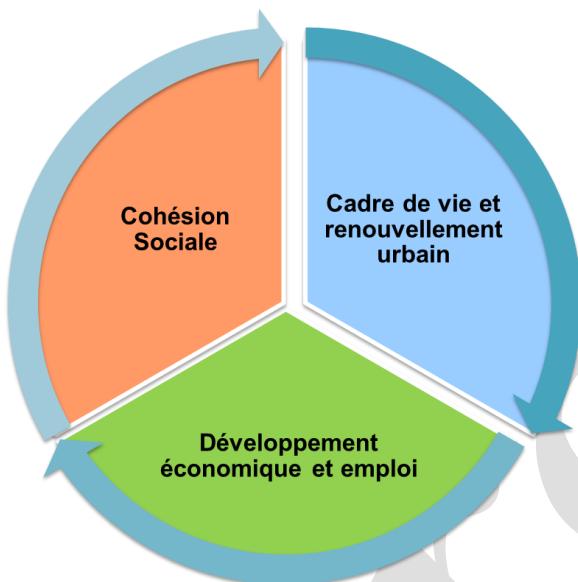
Projet

I) LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

A travers la dernière réforme issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le gouvernement simplifie et renforce les moyens en direction des quartiers prioritaires.

A cet effet, le **Contrat de Ville**, remplaçant le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), est le **nouvel outil opérationnel visant à soutenir le développement social et urbain des quartiers prioritaires et des territoires de veille active**. Il est présenté comme un contrat urbain global visant à concentrer les politiques publiques de droit commun et les crédits spécifiques sur des quartiers déclarés prioritaires, lesquels ont été retenus en fonction du critère du revenu par habitant.



Le Contrat de Ville 2015-2020 repose sur trois piliers :

➤ **Le pilier « Cohésion sociale »** assure un investissement dans les domaines de la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, la culture et le développement des activités physiques et sportives. Il organise une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations. Une attention particulière est portée dans le soutien aux familles monoparentales et dans la solidarité entre les générations.

- **Le pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain »** a pour objectif une amélioration de la vie quotidienne des habitants, et notamment l'amélioration de l'habitat. Le Contrat de Ville programme les créations d'équipements, l'installation de nouvelles activités dans les quartiers, l'accessibilité par les transports en commun, et détaille les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et les populations. Le Contrat de Ville détermine également, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les objectifs de transformation et de mixité sociale du quartier.
- **Le pilier « Développement économique et Emploi »** a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. Le Contrat de Ville agit pour le développement économique des quartiers défavorisés, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles de leurs habitants.

Au-delà de ces piliers, le Contrat de Ville doit concourir à trois axes transversaux :

- ⇒ l'égalité entre les femmes et les hommes,
- ⇒ la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée,
- ⇒ la prise en compte de la jeunesse.

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants : ils sont des acteurs à part entière de l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats de Ville. En application de la loi de programmation, des Conseils Citoyens sont créés dans les quartiers prioritaires afin de garantir la représentation des habitants dans les instances du Contrat de Ville, et de constituer un espace ouvert aux initiatives à partir de leurs besoins.

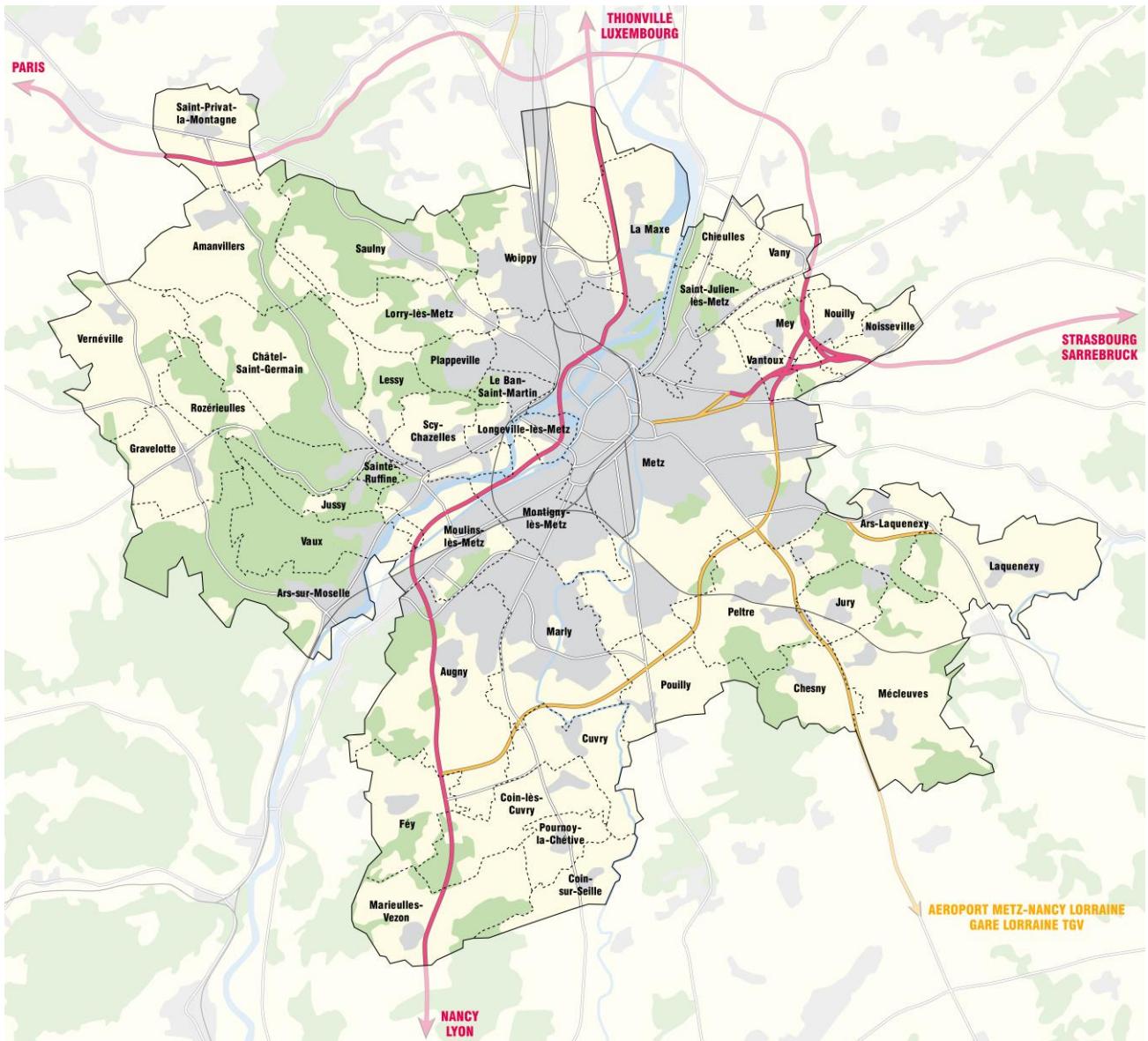
Comme le prévoit l'article 6 de la loi du 21 février 2014, les nouveaux Contrats de Ville sont signés à l'échelle intercommunale, entre d'une part, l'Etat représenté par le Préfet de département, et d'autre part, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Maires concernés.

Projet

1.1 - Un Contrat de Ville de Metz Métropole : une démarche stratégique d'agglomération

A/ Présentation de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Située dans le département de la Moselle et la région Lorraine, la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, créée le 1er janvier 2002, compte aujourd'hui 44 communes mêlant milieux urbains et ruraux.



Source : Metz Métropole

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole permet une plus grande cohérence entre Metz et les communes voisines. Les projets de l'institution, à échelle globale, ont pour objet de développer et dynamiser le bassin, et de rapprocher les communes.

Metz Métropole s'appuie sur Metz qui constitue à la fois un centre historique administratif, une métropole accueillant des activités à haut niveau de service et un pôle culturel et universitaire de niveau régional. De

tradition militaire et commerçante, Metz Métropole a développé principalement des fonctions tertiaires en jouant la carte des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les compétences actuelles de Metz Métropole:

Les compétences obligatoires

- Développement économique et touristique,
- Aménagement de l'espace communautaire et transports,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la Ville.

Les compétences optionnelles

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores
- Équipements culturels et sportifs.

Les compétences facultatives

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire,
- Service de lutte contre l'incendie,
- Fourrière animale,
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales,
- Instruction des autorisations liées au droit des sols,
- Archéologie préventive.

B/ La Politique de la Ville au sein de Metz Métropole

Désormais piloté par la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, avec les services de l'Etat et les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy, le **Contrat de Ville est adossé au projet de territoire d'agglomération et s'appuie sur une large mobilisation des acteurs locaux** : Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des dépôts, bailleurs sociaux, Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi, Mission Locale, autorité organisatrice de mobilité, associations et habitants des quartiers...

L'objectif du Contrat de Ville étant de renforcer la gouvernance partenariale autour de la Politique de la Ville, d'élaborer un diagnostic partagé des quartiers, et de garantir une synergie commune pour leurs habitants.

Malgré sa compétence obligatoire en matière de Politique de la Ville, la **Communauté d'agglomération de Metz Métropole n'a pas été signataire des anciens CUCS pilotés par les Villes de Metz, de Montigny-lès-Metz et de Woippy**.

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 des Villes

⇒ **Le CUCS de la Ville de Woippy** s'est concentré sur le financement d'actions pluriannuelles, dont les thèmes abordés concernent :

- **L'éducation** : actions en faveur des élèves des écoles maternelles, élémentaires ou du collège afin de les éveiller, de les initier à des domaines artistiques ou de leur permettre une ouverture culturelle tout en développant la confiance en soi, l'écoute et le respect des autres.
- **L'accès à l'emploi et au développement économique** : actions permettant

- de toucher les publics des femmes, des jeunes, et des publics en difficultés (insertion, alphabétisation,...).
- **Le lien social**, accès au droit et aux services publics par la création de lieux d'informations, d'échanges permettant d'agir sur l'illettrisme et sur la compréhension de documents.
- **La santé** : Mise en place d'ateliers autour de l'activité physique et de la cuisine permettant de travailler sur la sociabilisation, de valoriser l'utilité sociale de la pratique sportive, et l'amélioration du rapport au corps.

⇒ **Le CUCS de la Ville de Metz**

L'enjeu du CUCS, signé le 2 février 2007 avec l'Etat et le Conseil Général de la Moselle, était de prendre appui sur des projets associatifs pour amplifier l'action publique sur les territoires les plus défavorisés (Quartiers Boileau, Chemin de la Moselle, Patrotte, Bellecroix, Borny et Hannaux-Frécot-Barral selon la loi du 26 décembre 1996) au service de l'égalité entre tous.

Articulé autour des thématiques de la réussite éducative, de l'emploi et du développement économique, de la prévention et de la délinquance et de la citoyenneté, de la santé et de l'habitat/cadre de vie, il a fait l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat qui mobilise à titre principal des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé) et à titre secondaire les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou du Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

Plus de cent vingt projets par an, proposés par quatre-vingt associations, ont été soutenus et ont répondu notamment aux objectifs suivants :

- Le maintien d'un fort volet consacré à l'emploi, afin de permettre la mise à l'emploi de 250 personnes / an qui en sont très éloignées dans le cadre de chantiers d'insertion, ainsi que l'accompagnement dans leurs démarches et leurs parcours de près de 200 bénéficiaires / an (préparation à l'emploi, suivi individuel et coaching, aide à la mobilité) ;
- Des actions éducatives collectives, complémentaires à l'approche personnalisée du Programme de Réussite Educative, permettant l'éveil des enfants, l'appui à leur scolarité et l'accompagnement des parents ;
- L'intensité du lien social, de la médiation et de la présence humaine dans les quartiers, avec une attention particulière à ceux concernés par les opérations de rénovation urbaine à venir (Cour du Languedoc, la Patrotte, etc.) ;
- Des actions de prévention des violences et des incivilités, afin de favoriser le mieux-vivre ensemble et le respect des droits et devoirs de chacun et de chacune ;
- La valorisation des quartiers à travers la mobilisation collectives d'acteurs associatifs et la création e médias de quartiers ;
- Des ateliers jeunes ou des Opérations « Ville-Vie-Vacances » pour favoriser une approche éducative combinée avec des activités d'intérêt général ou encore le fait de permettre aux jeunes de sortir de leur quartier durant les vacances scolaires.

⇒ **Le CUCS de la Ville de Montigny-lès-Metz** s'est concentré sur les thématiques suivantes :

- **la jeunesse** par :
 - la prévention de la délinquance, en partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée du CMSEA et en finançant des actions dans ce cadre,
 - le développement du service Animation Urbaine en collaboration avec les associations sportives, culturelles et socio-culturelles locales et en avec le Conseil Départemental de la Moselle.
 - l'inscription des jeunes dans les associations sportives et/ou culturelles pour les familles les plus fragiles grâce à l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- **Le développement économique en favorisant le retour à l'emploi** :
 - soutien financier des actions permettant aux jeunes et moins jeunes d'accéder à une reprise d'emploi, en particulier avec l'Association Promotion Emploi Formation (APEF),
 - mise en place d'un atelier lecture destiné aux personnes maîtrisant le français oral mais éprouvant des difficultés à l'écrit,
 - organisation d'ateliers d'initiation au budget familial en partenariat avec l'Association Crésus Moselle, les Equipes Saint Vincent ou encore la Coopérative Alimentaire.

Par délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2003, Metz Métropole a définit l'intérêt communautaire de la Politique de la Ville à travers :

- la participation au financement de la Politique de la Ville pour les actions s'inscrivant à l'échelle de l'agglomération ou au moins l'un de ses secteurs prioritaires,
- et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le partenariat avec le réseau d'accueil des jeunes.

Il est important de souligner que les actions mises en œuvre par l'agglomération ces dernières années relèvent davantage d'une politique de Cohésion sociale que d'une Politique de la Ville à proprement parlé, qui consiste à l'origine à revaloriser certains quartiers identifiés comme « sensibles » afin de réduire les inégalités sociales entre les territoires.

Ainsi, l'action de Metz Métropole a principalement porté ces dernières années sur les champs de :

- l'insertion professionnelle avec, d'une part, la refonte des missions locales existantes (mission locale des Vallées de l'Orne et de la Moselle, PAIO de Metz Campagne et Mission Locale de Metz) en une seule structure au 1er janvier 2014 et, d'autre part, la mise en œuvre des clauses sociales dans tous les marchés publics de l'agglomération (et notamment METTIS) et au sein des opérations de logements sociaux, via la Charte d'engagement pour l'Insertion sociale ;
- la médiation sociale et la prévention de la délinquance par le soutien à différentes associations œuvrant dans ces domaines.

Par ailleurs, Metz Métropole a contribué à l'amélioration du développement social et urbain des quartiers prioritaires à travers sa participation financière aux opérations relevant de sa compétence Equilibre Social de l'Habitat dans le cadre des deux Opérations de Renouvellement Urbain (Metz-Borny et Woippy/Metz-Nord).

Avec la loi du 21 février 2014, la compétence de Metz Métropole en matière de Politique de la Ville n'est plus subordonnée à la définition de l'intérêt communautaire.

Désormais chef de file du Contrat de Ville, Metz Métropole est chargée de :

- élaborer le diagnostic du territoire,
- définir les orientations du Contrat de Ville,

- animer et coordonner le Contrat de Ville, par la mise en place et l'animation des comités de pilotage, politiques et techniques,
- suivre les actions du Contrat de Ville,
- et de mettre en œuvre les actions du Contrat de Ville relevant de ses compétences.

Les Maires des villes concernées restent les opérateurs de proximité : ils sont également chargés de la mise en œuvre des actions du Contrat de Ville relevant de leurs compétences.

Le territoire intercommunal constitue une échelle pertinente et cohérente pour la Politique de la Ville : il va permettre d'inscrire les quartiers dans la dynamique de l'agglomération et de faciliter le développement homogène du territoire.

Il appartient à Metz Métropole d'actionner les leviers existants à l'échelle de l'agglomération, notamment à travers le développement économique, l'habitat, la cohésion sociale, l'organisation des transports, la gestion des déchets, le développement culturel,... L'objectif est de traiter équitablement l'ensemble de son territoire tout en ayant une attention particulière aux dysfonctionnements et problèmes identifiés dans les quartiers Politique de la Ville, et dans d'autres secteurs où peuvent se concentrer des difficultés.

Le Contrat de Ville à l'échelle intercommunale offre ainsi une réelle ligne de partage des domaines d'actions et amène de forts enjeux pour le territoire :

- une cohérence des interventions de Metz Métropole et des Villes, notamment par l'élaboration d'un projet commun du quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie (se trouvant « à cheval » sur Metz et Woippy),
- une programmation unique des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, évitant les financements croisés et in fine l'ineffectivité des actions,
- une contractualisation unique facilitant la mobilisation des partenaires dans la Politique de la Ville,
- l'observation des quartiers Politique de la Ville dans une vision plus large,
- une optimisation des moyens mis en place par les collectivités.

C/ Les outils de planification stratégique du territoire

La loi du 21 février 2014 prévoit que « les objectifs des Contrats de Ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'EPCI » et, par ailleurs, que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la Politique de la Ville.

A ce jour, il existe plusieurs outils de planification stratégique sur le territoire : le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Schéma de Développement Economique (SDE), le Plan Climat Energie Territorial (PCET)... outils qui s'inscrivent pleinement dans les orientations définies à long terme par le Projet de Territoire.

Ces documents de planification prennent en compte, pour la plupart, les enjeux des quartiers prioritaires. Cependant, il sera nécessaire d'assurer une articulation optimisée avec les orientations du Contrat de Ville. C'est tout l'enjeu de l'objectif opérationnel 4.14 « Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir ».

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), une stratégie partagée

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) a été adopté le 20 novembre 2014. Il regroupe 10 communautés de communes et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, soit 151 communes.

Ce schéma cadre les développements et les aménagements futurs de ce vaste territoire organisé autour de Metz, que ce soit en termes d'organisation de l'espace, d'accueil des activités économiques et commerciales, de logements et d'équipements. Il définit également les principes de préservation et de restauration des continuités écologiques et intègre tous les enjeux du développement durable (énergies renouvelables, changement climatique, préservation des ressources en eau...).

Ainsi, quatre grands axes de travail ont été définis pour les trois prochaines années, et permettront d'approfondir les orientations du SCoTAM :

1. Articuler urbanisme et mobilité des habitants
2. Valoriser les espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme
3. Produire 30 000 logements à l'horizon 2032
4. Améliorer l'attractivité économique

Devenu exécutoire au 1er février 2015, le SCoTAM sert désormais de cadre de référence pour les documents de planification locale (Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales) et les schémas sectoriels (Plans de Déplacements Urbains, Programmes Locaux de l'Habitat) qui ont un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les orientations du SCoT.

En matière d'Habitat, les objectifs du SCOT (dont l'enveloppe allouée à l'agglomération) sont donc destinés à être traduits dans le prochain Programme Local d'Habitat de l'agglomération, dont la révision interviendra courant 2016.

Le Projet de territoire 2013/2032 de Metz Métropole



Le projet de territoire « Imagine Metz Métropole » a été adopté au Conseil de Communauté de Metz Métropole du 9 septembre 2013. Pour le construire, Metz Métropole s'est inscrite dans une démarche de participation citoyenne, en favorisant le dialogue entre les habitants, les élus communautaires et les acteurs du territoire.

Il dépasse la question des compétences et du territoire de Metz Métropole et fixe le cap pour les deux décennies à venir.

5 ambitions pour 2032 :

- Etre un territoire d'opportunités pour les jeunes : formation, insertion, emploi, culture, logement.
- Renforcer la dimension créative de l'agglomération et son identité économique et touristique autour de dynamiques culturelles, technologiques et scientifiques.
- Offrir une haute qualité de vie adossée aux principes de l'écologie urbaine.
- Développer les coopérations avec les pays voisins pour jouer pleinement un rôle de relais européen à l'échelle nationale.
- Fédérer autour d'un projet de territoire l'ensemble des communes et des habitants de l'agglomération et définir collectivement la meilleure adéquation ressources/moyens.

Certaines actions du Projet de territoire sont en cohérence avec les enjeux de la Politique de la Ville, et correspondent aux trois piliers du Contrat de Ville définis par l'Etat : Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement économique et emploi.

Les actions du Projet de territoire se répartissent en 3 « envies »; les actions en lien avec le Contrat de Ville sont les suivantes :

Envie de Métropole : le rayonnement et la créativité au service de la création de valeurs

	<i>Actions pouvant être mises en œuvre</i>	<i>Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné</i>
Une métropole créatrice	<p>Définir une nouvelle stratégie culturelle sur l'agglomération visant à mettre en adéquation les moyens et les objectifs (rayonnement international + offre culturelle de proximité).</p> <p>Renforcer et diversifier le soutien de Metz Métropole à la diffusion et l'apprentissage des arts.</p>	1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports</i>
Une métropole entreprenante	<p><i>Accompagner les projets qui visent à développer l'entrepreneuriat chez les jeunes (couveuses d'entreprises,...).</i></p> <p><i>Développer les espaces de travail communs (de type coworking) sur le territoire.</i></p> <p><i>Développer un partenariat actif avec des juniors entreprises.</i></p> <p>Promouvoir un projet d'aménagement « Smart Grids » en lien avec les Ecoles du territoire, les entreprises, les fournisseurs d'énergie et les collectivités.</p>	<p>3.3- <i>En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i></p> <p>2.13- <i>En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i></p>
Une métropole apprenante	<p>Soutenir toutes les initiatives permettant de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et les acteurs économiques, sociaux et culturels.</p> <p>Favoriser l'enseignement par alternance et l'apprentissage.</p>	<p>3.2- <i>En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i></p> <p>2.12- <i>En favorisant un accompagnement personnalisé</i></p>

Envie d'harmonie et d'équilibre : pour une nouvelle écologie urbaine.

	<i>Actions pouvant être mises en œuvre</i>	<i>Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné</i>
Un nouvel art de vivre	<p>Favoriser la participation du citoyen aux décisions qui concernent son cadre de vie.</p> <p>Développer la possibilité d'accéder à des modes d'habiter diversifiés.</p>	4.6- <i>Aider l'habitant à être « acteur » de son quartier</i>
	<p>Trouver des solutions favorisant l'accueil des personnes âgées (maison du 3ème âge, proximité des services et de soins) et des publics fragiles.</p>	3.4- <i>En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>
	<p>Assurer une offre d'équipements sportifs sur le territoire pour toute la population et soutenir le développement de la pratique.</p>	1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
		1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports</i>

	Avoir une politique globale de la gestion des déchets visant le « zéro » déchets et associer pleinement les habitants.	3.9- <i>En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir, par une Gestion Urbaine et Sociale Proximité (GUSP)</i>
	Mettre en cohérence les acteurs de la sécurité et de la prévention à l'échelle intercommunale.	1.1- <i>En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>
Des transports facilités	Rendre le réseau de transports en commun plus efficace grâce aux lignes structurantes.	3.8- <i>En désenclavant les quartiers (mobilité, services)</i>
	Avoir une politique volontariste pour la mobilité des publics les plus fragiles et les moins mobiles.	
	Développer les moyens des technologies de l'information et de la communication pour aiguiller les usagers.	
	Promouvoir l'auto-partage, le covoiturage, et la location de véhicules.	
	Faciliter l'usage du vélo (pistes cyclables, parcs de stationnement dédiés) et le développement des déplacements piétons.	
Une relation à la nature réinventée	Favoriser le renouvellement urbain en préservant les espaces naturels et agricoles.	3.7- <i>En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>
	Développer la végétation dans la ville, ainsi que les jardins partagés.	
	Favoriser la rénovation thermique des logements et des bâtiments industriels et tertiaires.	
Vers une approche fonctionnelle des territoires	Organiser l'agglomération autour de polarités et définir clairement leurs fonctions respectives.	3.5- <i>En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i>
	Mixer dans chaque polarité et en proximité : activités, services publics, habitat, commerces. Identifier et définir les grandes zones spécialisées (commerciales, logistiques, industrielles,...)	

Envie de solidarité : une agglomération où la solidarité se décline dans toutes ses dimensions

	<i>Actions pouvant être mises en œuvre</i>	<i>Objectif stratégique du Contrat de Ville concerné</i>
La solidarité pour mieux vivre ensemble	Faire du PLH et du PDU les outils majeurs du renforcement du lien social et de l'accroissement de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.	4.14- <i>Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir</i>
	Renforcer l'action communautaire en matière de politique de la ville, en définissant et réalisant un projet transversal pour les quartiers prioritaires et en transition sur le territoire, tout en préservant le rôle d'opérateur de proximité des communes.	
	Faire la promotion de l'économie sociale et solidaire.	3.1- <i>En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i>
	Développer les espaces intergénérationnels.	1.4- <i>En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Soutenir les pratiques sportives et associatives.	1.3- <i>En développant l'accès à la culture et aux sports</i>

		<i>1.4- En luttant contre l'isolement des individus</i>
	Développer la compétence de Metz Métropole à coordonner l'action en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des individus à l'échelle de leur bassin de vie.	<i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i>
	Adapter l'offre de logements aux besoins des jeunes.	<i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>
	Faciliter l'accès des jeunes à la citoyenneté en tournant nos outils de communication et d'information vers eux.	<i>1.7- En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne</i>
La solidarité entre les communes de Metz Métropole	Systématiser les clauses sociales dans nos marchés publics.	<i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i>
	Veiller à une meilleure coordination communale et communautaire dans un souci d'efficacité économique et de lisibilité pour l'habitant.	<i>4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers</i>
	Orienter la solidarité entre communes au profit des publics les plus fragiles (échange de savoir-faire, mutualisation de moyens,...)	<i>4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences</i>
	Renforcer les capacités de l'agglomération en termes d'observation et d'analyse des réalités économiques et sociales du territoire.	<i>4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle</i>
	Poursuivre les efforts fournis dans le PLH pour mieux répartir les logements sociaux et accompagner les communes dans la création de l'offre de services.	<i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le PLH</i>

Le Schéma de Développement Economique

Le Schéma de Développement Economique (SDE) de Metz Métropole a été approuvé par le Conseil de Communauté du 9 septembre 2013. Le document élaboré vise à dessiner l'ambition de développement économique de l'Agglomération en appui sur les politiques sectorielles mises en œuvre par Metz Métropole.

Les axes structurants du SDE sont déclinés au travers de cinq enjeux stratégiques :

- Parier sur des secteurs de croissance et développer des écosystèmes innovants,
- Faire de l'agglomération de Metz Métropole un centre du commerce européen,
- Compenser l'érosion d'activités traditionnelles en les accompagnants vers le futur,
- Faire de la synergie culture/tourisme un levier de développement économique,
- Soutenir l'insertion sociale et la création d'entreprise.

L'agglomération messine entend pleinement jouer son rôle de levier en faveur de l'emploi, public et privé. Afin de soutenir l'insertion sociale et la création d'entreprise, les actions structurantes du SDE sont les suivantes :

- **Développer le dispositif CitésLab**, qui a pour vocation de sensibiliser et d'aider à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires,
- **Proposer un outil d'hébergement aux jeunes entreprises**, avec l'installation de la Maison de l'Entreprise sur Metz-Technopôle,
- **Soutenir et animer les réseaux d'aide**, c'est-à-dire les structures d'accompagnement, de financement et d'hébergement (couveuse d'entreprises, coopérative d'activités et incubateur)

Pour renforcer la politique de développement économique qui est un des enjeux prioritaires de l'agglomération, Metz Métropole et la Ville de Metz ont créé conjointement l'agence de développement économique de la Communauté d'Agglomération, Metz Métropole Développement (MMD).

C'est un acteur dynamique créé pour soutenir, accompagner et promouvoir les entreprises établies ou en devenir du territoire, qui également la promotion de l'identité économique du territoire.

Cf. Contribution de Metz Métropole Développement dans le Contrat de Ville – Page

Le Programme Local de l'Habitat

Véritable document stratégique, le Programme Local de l'Habitat (PLH) s'est progressivement imposé comme le document-cadre de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Approuvé le 11 juillet 2011, le PLH 2011/2017 de Metz Métropole comprend 4 orientations principales, qui se déclinent en un programme de 28 fiches-actions.

Attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire en développer une nouvelle offre pour répondre à l'ensemble des besoins

1. Produire au moins 1000 logements par an.
2. Faciliter les parcours résidentiels des ménages.
3. Favoriser la production de logements aidés.
4. Poursuivre le dispositif « Prim'O Logement» en faveur de l'accession sociale à la propriété.
5. Poursuivre les actions en matière d'accession à coût maîtrisé (Pass'Logement, Maison Durable)
6. Mettre en place une stratégie foncière à moyen et long termes.
7. Mettre en place un dispositif pour la mobilisation du foncier à court terme en faveur du logement aidé.

Répartir l'offre sociale et garantir la mixité à l'échelle de l'agglomération

8. Territorialiser la production des 360 logements aidés par an.
9. Favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles.
10. Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.
11. Faciliter l'accès au logement des jeunes.
12. Veiller à une bonne adéquation entre l'offre et la demande en matière de logements étudiants.
13. Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Promouvoir un habitat durable

14. Promouvoir les éco-quartiers et l'aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités.
15. Encourager la réhabilitation du parc public.
16. Poursuivre et intensifier la réhabilitation du parc privé.
17. Instaurer un suivi des copropriétés fragiles et dégradées.
18. Promouvoir un habitat innovant et développer l'habitat intermédiaire.
19. Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques environnementales.

Construire une politique de l'habitat partagée

20. Renforcer la politique communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.
21. Etudier la prise de délégation des aides à la pierre.
22. Instaurer un suivi régulier du PLH par la mise en place d'outils d'observation et d'évaluation.
23. Accompagner les communes dans la production de logements.
24. Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL).
25. Mettre en place une contractualisation avec les communes et les bailleurs sociaux.
26. Assurer la mise en cohérence du PLH avec le SCoTAM.
27. Assurer la mise en compatibilité des POS et PLU des communes de Metz Métropole avec le PLH.
28. Articuler le PLH avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir.

Le PLH fait l'objet d'un bilan annuel et d'un bilan à mi-parcours. Réalisé fin 2014, le bilan 2011-2013 a été transmis au Préfet de Région et a été présenté en Comité Régional de l'Habitat (CRH) en janvier 2015. Toutes les actions menées par l'agglomération au cours des trois dernières années figurent dans ce document, ainsi que les données concernant la production totale de logements, la production de logements sociaux, la réhabilitation du parc privé et l'Accession Sociale à la Propriété (ASP).

Par ces différentes actions, **Metz Métropole entend poursuivre la dynamique engagée en 2011** en mobilisant les moyens nécessaires à la hauteur des enjeux qui s'imposent aujourd'hui : regagner en attractivité, accueillir les jeunes ménages, encourager l'habitat social, durable et accessible à tous. Et dans un contexte immobilier touché par la crise, Metz Métropole peut se satisfaire d'avoir tenu les objectifs fixés, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

Ainsi, la production de logements neufs sur le territoire ces 3 dernières années (période 2011-2013) a permis d'atteindre les objectifs de 1000 logements annuels. En effet, 3 540 nouveaux logements ont été recensés (données SITADEL) sur le territoire. **La production de l'offre sociale a été quant à elle très satisfaisante** avec 1 495 logements financés pour la période 2011-2013 (rappel des objectifs du PLH : 360 logements aidés par an) dont 748 à Metz.

Par ailleurs, **dans le cadre des 2 dispositifs d'Accession Sociale à la Propriété, « PASS'Logement » et « MAISON DURABLE », Metz Métropole a subventionné 120 logements** acquis par des ménages primo-accédants à Gravelotte, Châtel-Saint-Germain, La Maxe, Metz et Woippy. Ces chiffres témoignent d'une volonté de l'agglomération de poursuivre son soutien aux ménages modestes dans leur première acquisition malgré un ralentissement de l'ASP due en partie à la suppression des dispositifs nationaux (fin 2010).

Enfin, **dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Dégradé » et du dispositif national « Habiter Mieux »** dans lequel Metz Métropole s'est engagée en 2011, **289 logements ont été réhabilités** répartis sur 26 communes de Metz Métropole dont 60% occupés par des propriétaires (objectif initial du PIG 2010/2013 : 250 logements). Ce dispositif assure ainsi une bonne couverture du territoire et permet d'agir concrètement pour réhabiliter les logements du parc privé et lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables.

Toutefois, **des progrès restent à faire dans le domaine du parc privé, notamment pour lutter contre la vacance**, véritable angle-mort sur lequel il est difficile d'agir en dépit des dispositifs mis en œuvre notamment par la Ville-centre (Garantie des Risques Locatifs, Taxe sur les Logements vacants), mais également en matière de stratégie foncière sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, **plusieurs chantiers s'annoncent pour les prochaines années en raison de la mise en œuvre de la Loi ALUR** (Accès au Logement et à un Urbanisme Raisonné) renforçant le rôle des intercommunalités en matière de Politique du Logement. A ce titre, **Le PLH fera l'objet d'une révision courant 2016 afin d'intégrer les nouvelles dispositions.**

Enfin, **comme indiqué précédemment, le SCoTAM approuvé fin 2014 impose également la compatibilité du PLH avec le Document d'orientations**, dans un délai de 3 ans après son adoption.

Les enjeux liés à l'habitat dans le Contrat de Ville

Le PLH constitue l'instrument essentiel de définition, de programmation et d'observation de la politique de l'habitat à l'échelle d'un territoire. Le diagnostic, les objectifs stratégiques et les outils déclinés dans le programme d'actions donne ainsi un cadre de travail pour 6 ans.

Le PLH s'appuie avant tout sur la nécessité de mener une politique du Logement cohérente à l'échelle de l'agglomération.

Si aucune réelle déclinaison à l'échelle infra-communale n'a été réalisée dans le PLH 2011-2017 de Metz Métropole, les outils mis en œuvre par Metz Métropole s'appliquant sur l'ensemble des communes et ont déjà permis d'amorcer un premier rééquilibrage de l'offre en logement :

- la grille de critères permettant de calculer la subvention aux opérations nouvelles de logements sociaux mise en place en 2010 prévoyait une bonification des subventions dans les secteurs déficitaires en logements aidés, territorialisant ainsi l'offre sociale concentrée à 92% sur les communes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy,
- les dispositifs d'aide à l'accession sociale mis en place dès 2007 ont permis le développement d'une offre de logements privés et d'encourager la primo-accession des jeunes ménages sur certaines communes de l'agglomération à un coût accessible et favorisant ainsi la diversification de l'habitat.
- le dispositif de réhabilitation du parc privé dit Programme d'Intérêt Général (PIG) instauré en 2010 intégrant de fait certains objectifs communs avec le Contrat de Ville : la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé, l'adaptation au vieillissement ou au handicap. Fin 2015, Metz Métropole souhaite s'appuyer sur un ambassadeur de l'efficacité énergétique chargé de faire connaître le dispositif et recenser les besoins, et ce notamment dans les quartiers Politique de la Ville.

Enfin, le développement de réponses adaptées aux nouveaux besoins des personnes fragiles (jeunes actifs précaires, personnes âgées) et défavorisées apparaît également prioritaire sur le territoire de Metz Métropole.

C'est pourquoi, Metz Métropole suit également en lien avec les services de l'Etat les structures de logement accompagné sur le territoire et leur stratégie patrimoniale à long terme. En effet, certaines envisagent d'importants travaux de restructurations et d'humanisation nécessitant parfois d'être accompagnées financièrement.

Il convient désormais de poursuivre le travail engagé afin de garantir l'accès au logement pour tous et de favoriser la mixité sociale, et comme le préconise le Gouvernement à travers les 20 mesures présentées le 15 avril dernier, centrées autour de 3 axes :

- Mieux répartir les logements sociaux
- Réformer les attributions des logements sociaux
- Réformer la politique des loyers.

L'ensemble des quartiers Politique de la Ville doivent désormais faire l'objet de conventions intercommunales de gestion des attributions de logements sociaux en vue de favoriser la mixité sociale.

A compléter par Metz Métropole

Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) révisé a été approuvé le 24 avril 2006. Comme le prévoit la loi, le PDU doit faire l'objet d'une évaluation tous les cinq ans. C'est pourquoi, Metz Métropole a engagé cette évaluation à partir de 2011.

Cette démarche, confiée à l'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM), a consisté à dresser un bilan du degré de réalisation des actions qui avaient été inscrites dans le PDU de 2006. Il a permis de faire ressortir des éléments forts de la politique de déplacements engagée sur le territoire de Metz Métropole ces dernières années, à savoir :

- **la réalisation d'un projet innovant et global de transports collectifs** afin d'enrayer l'érosion de la fréquentation des transports collectifs urbains,

- **l'amélioration de la sécurité des déplacements**, en lien notamment avec la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures visant à apaiser les vitesses de circulation des véhicules automobiles,
- **le développement des aménagements dédiés aux cycles**, essentiellement sur Metz et la première couronne,
- **la mise en place d'une politique de stationnement volontariste**, en particulier dans l'hyper centre de l'agglomération.

Cet exercice a également eu pour intérêt de mettre en lumière des champs de la politique de déplacements à investir avec de nouvelles ambitions :

- **l'amélioration de la performance du réseau de transports collectifs** en dehors des lignes du Bus à Haut Niveau de Service METTIS,
- **le développement du vélo au-delà du centre d'agglomération**,
- **la mise en cohérence du réseau routier**, et notamment des voies structurantes,
- **l'innovation en matière de mobilité durable**, et notamment l'engagement d'actions relevant du management de la mobilité (Plan de Déplacements Inter-Entreprises - PDIE ...).

En outre, la modernisation des transports urbains à partir d'octobre 2013 avec la restructuration du réseau de transports urbains et la mise en service de deux lignes METTIS a fortement impacté les pratiques de déplacements dans l'agglomération messine. En effet, la ligne A Woippy-Borny d'une longueur de 12.5 km dessert ainsi l'ORU de Woippy/Metz-Nord, le centre-ville de Metz, et le quartier de Borny.

Un nouveau PDU est en cours d'élaboration. Il sera soumis à la consultation des 44 Communes membres de Metz Métropole et des personnes publiques concernées, puis fera l'objet d'une enquête publique. La concertation de la population s'effectuera à travers des réunions avec les comités de quartiers, les associations locales et toutes structures de démocratie participative.

Le projet de PDU sera arrêté au cours de l'année 2016 et **l'approbation du nouveau PDU interviendrait, après enquête publique, en 2017**.

Quels enjeux liés à la mobilité dans le Contrat de Ville ?

Une convention d'objectifs entre le ministre de la ville et le ministre des transports a été signée le 7 juin 2013 afin d'améliorer la desserte par les transports collectifs des quartiers prioritaires, et de développer les services à la mobilité au bénéfice de leurs habitants, notamment vers des zones d'emploi.

Dans ce cadre, l'instruction CGET/DG/TM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport en faveur des habitants des quartiers prioritaires encouragent les autorités organisatrices de la mobilité à prendre des engagements formalisés dans le cadre des Contrats de Ville afin de répondre aux enjeux prioritaires identifiés.

Il convient de favoriser des projets globaux, mobilisant un large partenariat (dont l'association des habitants) et s'appuyant sur la coopération entre les différents acteurs pour développer la mobilité et les déplacements sur deux axes :

- **l'amélioration de la desserte par les transports collectifs des quartiers prioritaires** : développement de l'offre de transport pour la desserte des quartiers, renforcement des moyens humains dans les espaces de transport, amélioration de la qualité de service, aménagement des espaces publics et des points d'arrêt, conception de tarification solidaire basée sur les revenus,...
- **le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants de ces quartiers.**

Le Contrat de Ville doit faire application d'une « clause du territoire le plus favorisé » en assurant un niveau

de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne afin d'élever le degré d'attractivité de ces quartiers.

Comme pour la construction de METTIS, qui a permis de réaliser plus de 80 000 heures dédiées à l'insertion, **la mise en œuvre de clauses sociales doit être encouragée dans les nouveaux projets urbains, dont les projets de développement des transports collectifs.** Une attention particulière devra être accordée aux habitants des quartiers prioritaires.

Les objectifs du Contrat de Ville de Metz Métropole doivent être pris en compte dans le nouveau PDU en cours d'élaboration.

L'instruction du 6 mars 2015 préconise l'inclusion d'un chapitre spécifique au sein du PDU avec :

- un diagnostic de la desserte des quartiers prioritaires et des zones d'emploi du territoire,
- la recherche de solutions ciblées pour la desserte des quartiers prioritaires et des bassins d'emploi (en termes de destinations, de fréquence et d'amplitude horaire),
- le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires (transport à la demande, transport micro-collectif, plateforme de mobilité, covoiturage, autopartage, PDIE,...)
- des indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et de contrôler l'atteinte des objectifs pour les quartiers concernés.

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

En votant son Plan Climat - Energie Territorial (PCET) en novembre 2012, Metz Métropole entame une démarche ambitieuse puisqu'elle envisage de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire d'ici à 2050.

Elle s'engage sur 5 axes déclinés en 43 fiches actions, qui sont :

- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du PCET,
- Agir sur les déplacements de personnes et sur l'offre de modes alternatifs à la voiture,
- Accompagner les entreprises locales vers une économie éco-exemplaire,
- Organiser le territoire pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique,
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des logements.

Fin 2015, Metz Métropole va élargir ces actions aux enjeux de préservation de la qualité de l'air, à laquelle la santé des populations est intimement liée : **le PCET va ainsi évoluer vers un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).**

Quels enjeux liés au PCAET dans le Contrat de Ville ?

Le PCET (ou le futur PCAET) intègre la dimension environnementale et de développement durable dans toutes les compétences de l'agglomération. Il permet d'agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les domaines du transport, de la construction des bâtiments publics et des logements, dans l'accompagnement des entreprises,...

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de Metz Métropole, outre les constructions et réhabilitations de bâtiments (équipements, logements...) qui s'appuient obligatoirement sur la réglementation thermique en vigueur, **le PCAET prône la sensibilisation des habitants des quartiers de la Politique de la Ville au développement durable, à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et à l'écocitoyenneté** (objectif opérationnel 3.9.3)

La Gestion des déchets au sein de Metz Métropole

Le Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole a en charge les compétences « Collecte » et « Traitement », visibles du grand public, mais également différents services dont les missions sont de veiller à la bonne réalisation des prestations et de planifier les évolutions du service pour optimiser et améliorer la gestion des déchets : pour l'usager, pour les services et pour l'environnement.

La compétence « Traitement » a été déléguée à la Régie Haganis qui gère les déchèteries, l'unité de valorisation énergétique, le centre de tri et la plateforme de compostage.

Plusieurs projets sont en cours afin d'optimiser le service, notamment **la conteneurisation**, permettant de réorganiser les moyens de collecte et apporter un confort supplémentaire aux habitants, et **la prévention des déchets**.

Metz Métropole a signé en octobre 2009 avec l'ADEME un accord cadre d'une durée de 5 ans pour la mise en place d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**, qui prône une **consommation responsable** : il a pour objectif de faire changer les comportements de tous les types d'usagers du service public de gestion des déchets (**habitants, administrations, établissements publics et privés, associations, etc.**) lors de leurs achats (consommer mieux), de l'utilisation des produits (les entretenir) et de leur abandon (prolonger leur durée de vie).

Pour cela, Metz Métropole développe des partenariats avec des structures locales, accompagne les établissements à la réduction de leurs déchets (établissements scolaires, mairies, structures d'hébergements, etc.) et organise des évènements pour toucher le grand public.

Metz Métropole développe des thèmes variés quel que soit les cibles : **compostage domestique et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, organisation d'évènement de dons et d'échanges** (économie solidaire), **le réemploi et la réparation des objets**,... Plusieurs projets (réemploi, gaspillage,...) sont portés par des associations d'insertion professionnelle pour combiner réduction des déchets et accompagnement social.

Quels enjeux liés à la gestion des déchets et à la propreté dans le Contrat de Ville ?

Dans les quartiers de la Politique de la Ville se développent, sur des zones bien ciblées, des phénomènes d'incivilités récurrents consistant à laisser les déchets autour des Points d'Apports Volontaires (PAV) ou de les jeter par les fenêtres.

Ces incivilités liées à la gestion des déchets et notamment des encombrants constituent un thème particulièrement sensible sur le territoire de Metz Métropole. Dans les faits, une part importante des encombrants sont déposées de façon anarchique et font l'objet d'une collecte spécifique.

L'amélioration de la situation quant au dépôt et à la collecte des encombrants et des déchets passe généralement par la conjonction de trois types d'actions, dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP):

- des actions de prévention des déchets,*
- des actions visant à limiter les incivilités des habitants : amélioration de l'information sur les services existants, organisation d'opérations régulières de sensibilisation, mise en place d'une communication globale, construction d'outils de communication de proximité,...*
- des actions relatives à l'évolution des prestations assurées par les collectivités territoriales (Villes et Metz Métropole) et les bailleurs sociaux (mise en place d'une charte de fonctionnement commune, d'expérimentations ciblées,...)*

Le Contrat de Ville de Metz Métropole 2015-2020, de par son diagnostic partagé avec les acteurs institutionnels et les acteurs locaux, présentent 5 objectifs opérationnels liés aux domaines de la gestion des déchets et de la propreté :

- 1.1.2- Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté,
- 3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers,
- 3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée,
- 3.9.4- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et à l'écocitoyenneté,
- 3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés).

Projet

1.2 – La nouvelle géographie prioritaire du territoire de Metz Métropole

La loi du 21 février 2014 a simplifié la géographie d'intervention de la Politique de la Ville : ce sont 1500 quartiers prioritaires au niveau national qui ont été définis selon le critère unique du bas revenu des habitants, critère révélateur de la situation de décrochage des quartiers, couplé à la densité de population (seuil minimal requis de 1000 habitants).

Ces 1 500 quartiers prioritaires, répartis dans 700 communes, se substituent à l'ensemble des anciens zonages et dispositifs (quartier CUCS, ZUS, ZRU, ZFU,...).

La liste des quartiers prioritaires a été fixée et officialisée par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

Avant la loi du 21 février 2014, on trouvait sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole 4 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de priorité 1 (Bellecroix, Borny, Chemin de la Moselle, Saint Eloy Pré Génie), 1 quartier CUCS de priorité 1 (La Patrotte), 1 quartier CUCS de priorité 2 (quartier du Roi), 4 quartiers CUCS de priorité 3 (Hannaux Frécot Barral, Giraud, Marc Sangnier et St Exupéry), dont 2 Zones Franches Urbaines (ZFU), Borny et Saint Eloy Pré Génie.

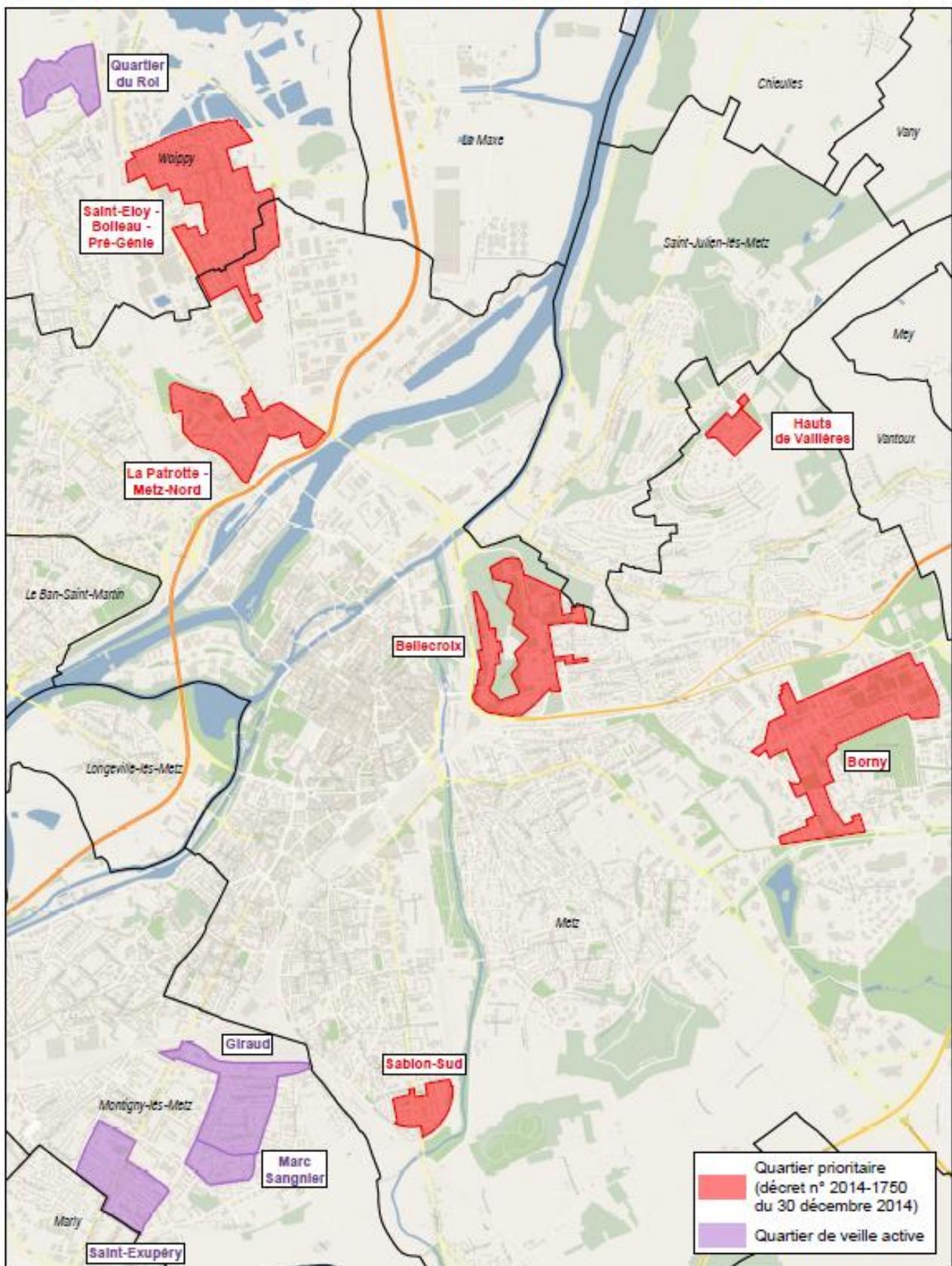
Au regard de l'évolution et de la simplification de la géographie prioritaire, l'agglomération de Metz Métropole compte désormais 6 quartiers prioritaires, dits QPV :

Communes	Quartiers prioritaires
Metz	Borny
Metz	Bellecroix
Metz	Metz Nord Patrotte
Metz	Sablon Sud
Metz	Hauts de Vallières
Woippy/Metz	Saint Eloy-Boileau Pré Génie

La nouvelle géographie prioritaire permet de concentrer les interventions de l'Etat et des collectivités sur les territoires présentant le plus de fragilités.

Les quartiers prioritaires bénéficient, en priorité, des crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités (Région, Département, Villes et Metz Métropole) auxquels s'ajoutent les crédits spécifiques liés à la Politique de la Ville, et tous les avantages automatiquement associés à ce statut.

Nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville



+ Carte agglomération à ajouter par Metz Métropole

1.3 - Les quartiers de veille active

A la demande des communes et de l'EPCI, certains quartiers sortants, qui présentent des difficultés particulières, peuvent faire l'objet d'un dispositif de « veille active » mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit d'entretenir, sur ces quartiers de veille active, une attention soutenue des pouvoirs publics au titre du droit commun, de pérenniser les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) et les postes d'adultes-relais au sein des associations.

Suite à une demande auprès du Préfet de Moselle, les Villes de Woippy, de Montigny-lès-Metz et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole ont placé les 4 quartiers sortants de la géographie prioritaire en territoires de veille active.

Communes	Territoires de veille active
Woippy	Quartier du Roi
Montigny-lès-Metz	Saint Exupéry
Montigny-lès-Metz	Marc Sangnier
Montigny-lès-Metz	Giraud

1.4 - Les territoires vécus

Les territoires vécus ne sont pas délimités géographiquement : ils correspondent aux usages des habitants des quartiers et aux lieux qu'ils fréquentent en dehors des quartiers prioritaires. La logique de territoire vécu est de permettre la mobilisation de moyens en dehors des périmètres réglementaires : les politiques de droit commun et, sous certaines conditions, les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la Politique de la Ville pour les quartiers prioritaires pourront également bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du territoire vécu (toutefois les dépenses d'équipement ne sont pas éligibles aux crédits spécifiques politique de la ville).

L'éligibilité d'une action pour les associations sera appréciée au regard de son contenu et de sa portée sur les populations de ces quartiers, et non en fonction de son appartenance à la liste de « territoire vécu ».

Concernant le Contrat de Ville de Metz Métropole, une liste des équipements et établissements scolaires situés à proximité et accueillant des habitants des quartiers prioritaires a été établie.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être revue annuellement.

[Cf. Annexe 1 – Liste des équipements en territoires vécus.](#)

1.5 - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

A/ Le contexte du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Porté par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a pour objectif de transformer les quartiers prioritaires où ont été identifiés les dysfonctionnements urbains majeurs.

En décembre 2014, 200 quartiers d'intérêt national et 55 quartiers d'intérêt régional présentant des enjeux importants ont été identifiés par le Conseil d'administration de l'ANRU. 145 autres sites d'intérêt régional seront repérés par les Préfets de région en lien avec les collectivités.

Au 1er janvier 2015, deux quartiers ont été identifiés par l'ANRU sur le territoire au titre du NPNRU :

Communes	QPV du NPNRU	Type de quartier
Metz	Borny	<i>Intérêt national</i>
Metz	Bellecroix	<i>Intérêt régional</i>

Les autres quartiers prioritaires identifiés d'intérêt régional vont être annoncés prochainement : Mise à jour à prévoir dès établissement de la liste par Préfet de Région, avant signature du contrat.

Le processus de contractualisation des projets NPNRU se caractérise par deux étapes :

- Dans un premier temps, le présent Contrat de Ville fixe les grandes orientations et le cadre de référence pour la passation des conventions de renouvellement urbain.
Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain, approuvé par l'ANRU, précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels.
- Dans un second temps, les conventions de renouvellement urbain approuvées par l'ANRU déterminent les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.

Le protocole de préfiguration du Contrat de Ville de Metz Métropole

Préalable indispensable à l'élaboration des futures conventions de renouvellement urbain, **le protocole de préfiguration est destiné à financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie qui seront nécessaires à la conception des projets urbains.**

Le protocole doit donc comporter la liste des quartiers concernés (quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional), les orientations stratégiques au titre du volet urbain du Contrat de Ville, le programme d'études à mettre en œuvre et son calendrier, les moyens consacrés à l'analyse financière des projets et les modalités d'association des habitants.

Ce document doit permettre aux acteurs de s'accorder sur une feuille de route commune alliant projet politique (Contrat de Ville) et projet opérationnel (convention de renouvellement urbain).

Outre l'ANRU, les signataires du protocole seront l'Etat, Metz Métropole, les Villes concernées par les quartiers du NPNRU, la Caisse des Dépôts, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les principaux maîtres d'ouvrage pressentis des futures conventions de renouvellement urbain, notamment les organismes HLM.

Le protocole de préfiguration sera signé fin 2015 et devrait permettre d'envisager la signature de nouvelles

conventions de rénovation urbaine en 2016.

B/ Focus sur les enjeux urbains des quartiers identifiés

A compléter par la/les Ville(s)

Projet

II) LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Projet

2.1 – Les chiffres clés de l'agglomération et des Villes concernées

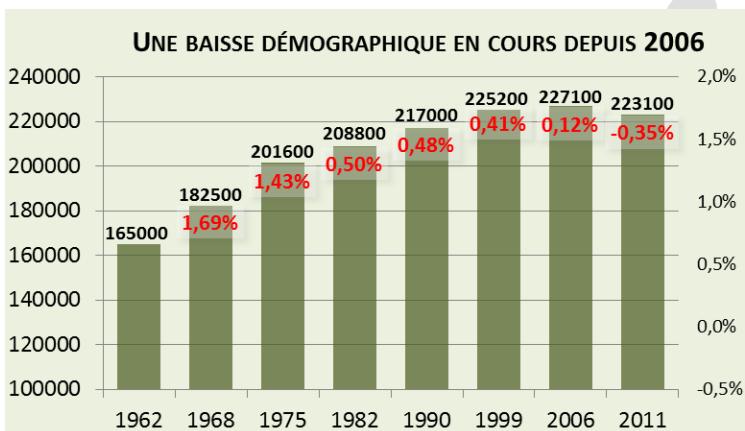
Quelques chiffres clés :

- 44 communes
- 223 000 habitants
- 305 km²
- 3 pays à moins de 80 km : Allemagne, Luxembourg, Belgique
- Au cœur d'un marché de 24 millions d'Européens dans un rayon de 200 km
- 22 000 étudiants
- 11 500 entreprises et 4 000 enseignes commerciales

A/ Une évolution démographique préoccupante

En 2011, la Communauté d'agglomération de Metz Métropole compte 223 000 habitants et 100 000 ménages (population municipale, INSEE RP 2011).

Une baisse démographique importante dans l'agglomération messine de 2006 à 2011



Entre 1990 et 1999, la population de Metz Métropole a progressé de 3,8%, puis a quasi stagné de 1999 à 2006 (+0,8%). De 2006 à 2011, la population a diminué de 1,8%.

Cette baisse importante s'explique essentiellement par un déficit migratoire élevé : les départs de l'agglomération sont beaucoup plus importants que les nouvelles arrivées. De 2006 à 2011, Metz Métropole a

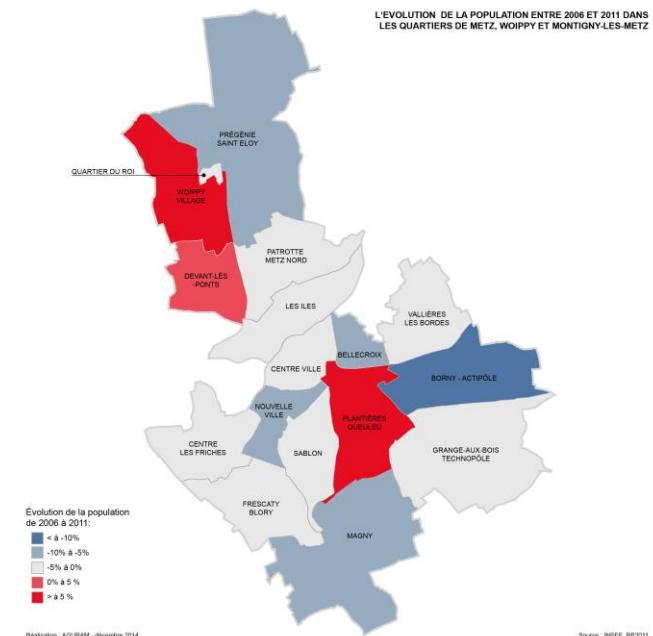
perdu environ 4 000 habitants.

Ce sont les communes du noyau urbain et la ville centre qui concentrent la perte de population et le déficit migratoire, mais la situation est variable d'une commune à une autre.

De 2006 à 2011, la population de Metz est passée de 124 430 à 119 960 habitants (-3,6%) et la population de Woippy de 13 240 à 13 080 habitants (-1,2%).

Sur la même période, les quartiers de Saint Eloy Pré Génie (Woippy) et de Borny (Metz) ont perdu beaucoup d'habitants, en raison des programmes de rénovation urbaine, des processus de dédensification et par des décohabitations sur ces quartiers.

Les quartiers messins de Bellecroix, Nouvelle Ville, et Magny ont également subi une perte importante de population de 2006 à 2011.



Une population vieillissante

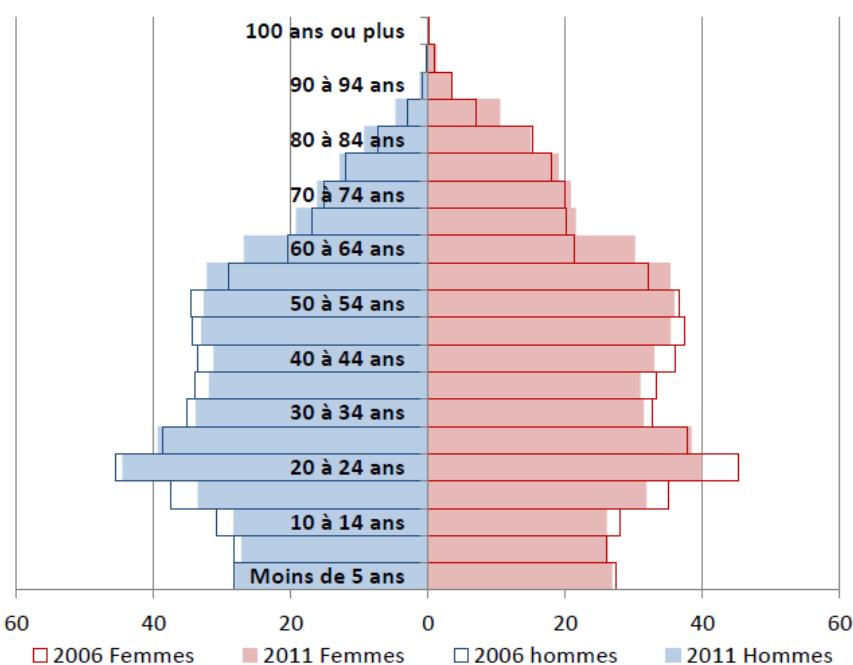
Sur Metz Métropole, les plus de 60 ans constituent 21% de la population en 2011, contre 15% en 1990. Ces mutations démographiques valent que l'on s'interroge dès à présent sur les moyens, notamment médicaux, à adapter aux besoins des aînés.

On note une perte de population importante des classes actives (30-50 ans) et des 5-20 ans sur l'agglomération.

L'indice de jeunesse* est de 1,07, soit légèrement supérieur à celui de la France (1,04). Il a fortement diminué depuis 1990 puisqu'il s'élevait à 1,78. Cet indice est très élevé à la Grange-aux-bois (3,1) et dans les quartiers de la Politique de la Ville, dominés par l'habitat social (Saint Eloy-Boileau-Pré Génie, quartier du Roi, Borny et Bellecroix).

A Metz, la part des 15-29 ans est importante avec 26,4% de la population totale.

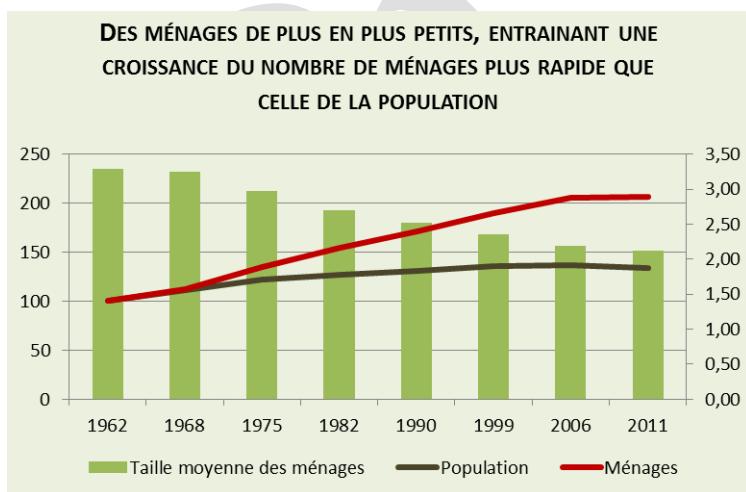
PYRAMIDE DES ÂGES DE LA CA DE METZ MÉTROPOLE



Source : INSEE 2006 -2011

ACTIR

B/ De plus en plus de petits ménages au sein de l'agglomération



Les évolutions démographiques (vieillissement de la population) et sociologiques (monoparentalité, célibat) ont fait augmenter le nombre de ménages.

Sur Metz Métropole, la hausse du nombre de ménages dépasse très nettement celle de la population : le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,12 (contre 2,24 pour la France). C'est dans les communes les plus urbaines que l'on trouve les ménages les plus petits, en raison de la typologie de leur parc de logements.

En 2011, la part de ménages d'une personne est de 39%, avec 16,5% d'hommes seuls et 22,5% de femmes seules. Depuis 2006, la part de femmes seules a augmenté de 45% alors que la part des hommes seuls a baissé de 24%.

Les ménages avec familles représentent 60 % de l'ensemble des ménages, avec 42,5% de couples sans enfant, 40,1 % de couples avec enfants et 17,3 % de familles monoparentales.

On remarque que, depuis 2006, la part de couples avec enfants a baissé de 9%, alors que l'augmentation des familles monoparentales est de 7%.

	Metz Métropole	Metz	Woippy
Ménages d'une personne	39,3%	45,6%	29,9%
<i>Hommes seuls</i>	<i>16,8%</i>	<i>20,2%</i>	<i>13,6%</i>
<i>Femmes seules</i>	<i>22,6%</i>	<i>25,4%</i>	<i>16,3%</i>
Autres ménages sans familles	2,6%	3,1%	1,9%
Ménages avec familles	58,1%	51,4%	68,2%
<i>Un couple sans enfant</i>	<i>24,7%</i>	<i>21,8%</i>	<i>21,6%</i>
<i>Un couple avec enfants</i>	<i>23,4%</i>	<i>19,5%</i>	<i>31,4%</i>
<i>Famille monoparentale</i>	<i>10%</i>	<i>10,1%</i>	<i>15,2%</i>

Les chiffres sont à nuancer selon la commune concernée.

A Metz, la part des ménages d'une personne (45,6%) est plus élevée que la part des couples avec ou sans enfants (41,3%) alors qu'à Woippy, c'est le contraire, avec 30% de ménages d'une personne et 53% de couples. A Woippy, la part de familles monoparentales est plus élevée qu'à Metz.

En 2013, **80% des ménages de Metz Métropole sont constitués de 1 ou 2 personnes**, contre 71% en 1999 (Source : Filicom 2013)

C/ Metz Métropole, deuxième pôle d'emploi en Lorraine

Si l'évolution démographique de l'agglomération apparaît préoccupante, en revanche, sa position stratégique en termes d'emplois en fait un acteur majeur du sillon lorrain.

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole concentre en effet 118 000 emplois, soit près d'un emploi sur sept de la région (13,8%). **Elle se positionne comme le deuxième pôle d'emploi en Lorraine**, après la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Ces 118 000 emplois sont majoritairement occupés par des habitants de Metz Métropole (60%). L'attractivité de Metz Métropole rayonne sur un territoire plus vaste : **49 400 personnes travaillent à Metz Métropole mais n'y résident pas** (Donnée INSEE 2010).

Les trois secteurs qui font la spécificité de Metz Métropole sont les secteurs de l'édition (audiovisuel et diffusion), des télécommunications et des activités immobilières. Deux autres secteurs sont également surreprésentés sur le territoire : l'administration publique, et la production de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

Entre 1999 et 2010, le nombre d'emplois a augmenté de 10% dans la communauté d'agglomération. Dans le secteur de la construction, les effectifs ont augmenté d'un quart. Le secteur tertiaire continue de progresser, ses effectifs se sont accrus de 11% pour s'établir à près de 100 000 emplois (85% des emplois de Metz Métropole). A l'inverse, l'emploi industriel a baissé de 2% sur la même période, correspondant à une perte de 225 postes.

La Ville de Metz compte 6 500 cadres des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations, intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs), **soit 8,1% de l'ensemble des emplois messins** : c'est un bon indicateur de l'intégration des métropoles régionales dans l'économie de la connaissance et des réseaux.

Sur le territoire de l'agglomération, si le nombre total d'emplois n'a augmenté que de 10% depuis 1999, **le nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines s'est quant à lui accru de 35%**.

Au 1er janvier 2013, on compte 11 517 entreprises à Metz Métropole. Le profil industriel du territoire tend à s'estomper avec seulement 549 entreprises industrielles, soit 8,3% des emplois sur l'agglomération. La part des entreprises tertiaires croît d'année en année, avec 9 550 entreprises en 2013 ; le secteur tertiaire représente 85% des emplois.

En 2013, le taux de création d'entreprises à Metz Métropole est de 15,2%. Ce taux est de 15,3% pour la Ville de Metz, et de 18,3% pour la Ville de Woippy. Le secteur le plus concerné à Metz est celui de la construction (avec 26%), alors qu'à Woippy, il s'agit du secteur du commerce (26,3%).

D/ Structure de la population : activité, emploi et formation

Taux d'emploi et taux de chômage

Population de 15 à 64 ans par type d'activité.

Actifs/Inactifs	Nombre	En %
Actifs	105 601	70,9
- actifs en emploi	91 358	61,3
- chômeurs	14 243	9,6
Inactifs	43 338	29,1
- élèves, étudiants	18 230	12,3
- retraités	11 000	7,4
- autres inactifs	14 108	9,5
Ensemble	148 939	100,0

femmes (13,6%) étant légèrement supérieur à celui des hommes (13,4%), mais l'écart s'est considérablement réduit avec la crise.

Le taux de chômage de l'agglomération n'est pas très élevé. Cependant, en regardant par tranches d'âge, **le taux de chômage pour les 15-24 ans est très élevé, avec un taux de plus de 25%.**

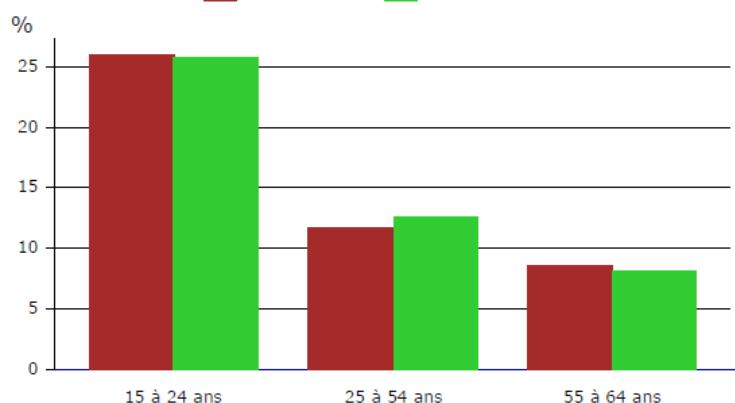
A Metz, le nombre de demandeurs d'emploi entre 2001 et 2011 a augmenté de 22%, avec une progression de 44% depuis 2007.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 61,3% en 2011, avec un taux de 64,1% pour les hommes et de 58,6% pour les femmes

Sur la même période, **le taux de chômage (au sens du recensement) atteint 13,5%.** Le taux de chômage des

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011

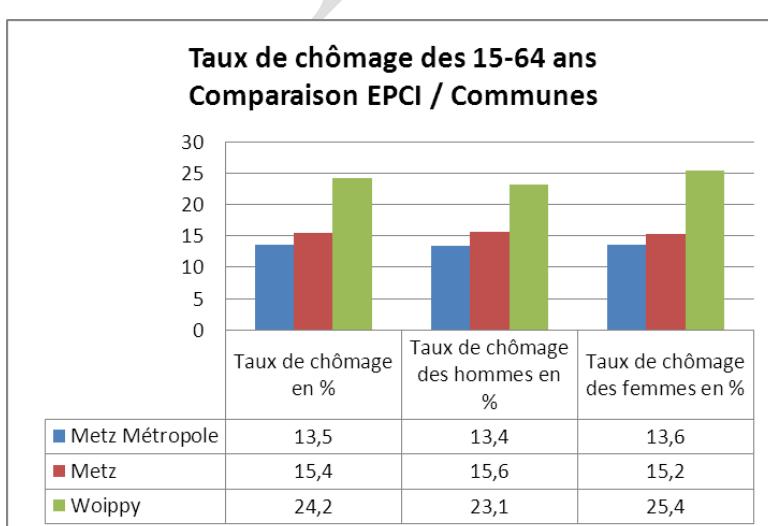
Hommes Femmes



Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Les hommes et les personnes de 50 ans ou plus sont les plus touchés par cette augmentation, la crise ayant impacté en premier lieu le secteur industriel et l'intérim. Entre 2007 et 2011 sur Metz, le nombre de demandeurs d'emploi de sexe masculin s'est accru de 56% et celui des plus de 50 ans a augmenté de plus de 75%.

Le taux de chômage sur la commune de Woippy est très élevé, avec un taux qui atteint presque 25%.

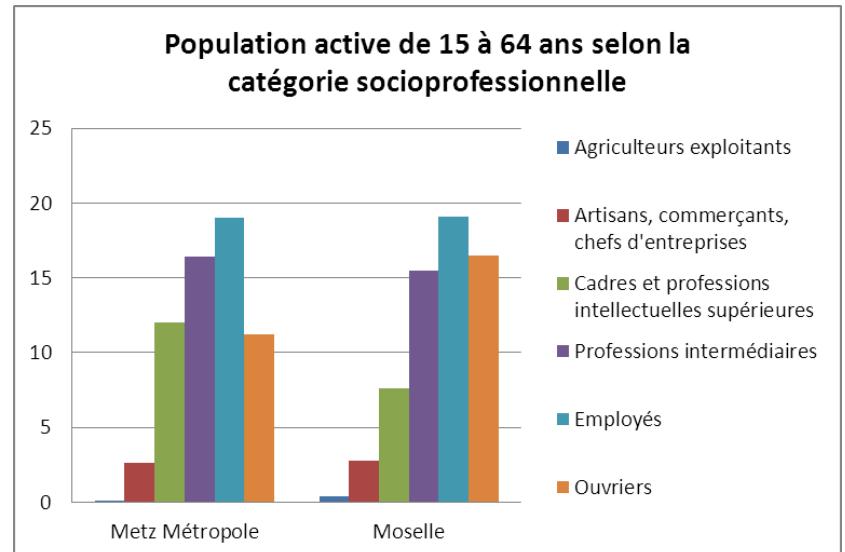


Le taux de chômage des femmes reste légèrement supérieur à celui des hommes à l'échelle des communes de Metz et de Woippy.

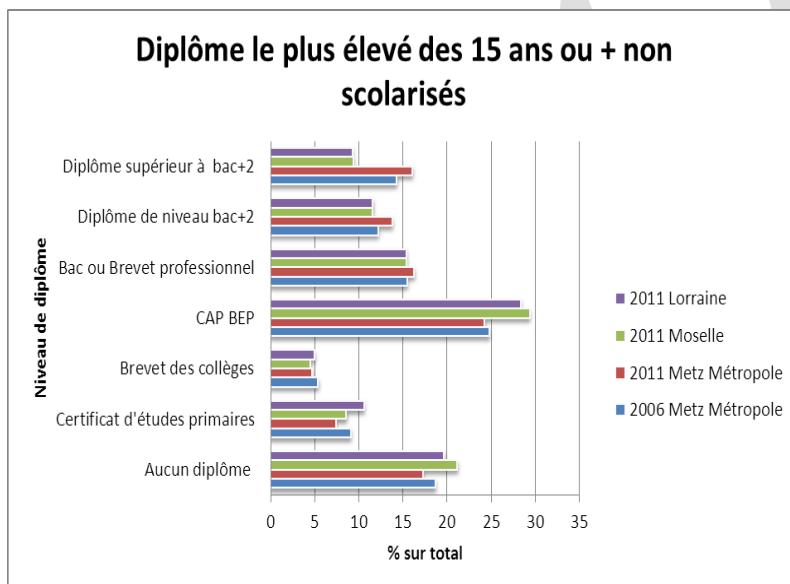
Population active et catégorie socioprofessionnelle

Sur la population active de 15 à 64 ans, la part des employés, des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures (CSP+) sont quasi équivalentes à celles du département de la Moselle.

Cependant, la part des ouvriers sur Metz Métropole (11,2%) est nettement inférieure à celle de la Moselle (16,5%) et, à contrario, la part des CSP+ sur Metz Métropole (12%) est bien plus élevée qu'au niveau du département (7,6%). Cela s'explique par la désindustrialisation et le développement du secteur tertiaire sur le territoire.



Niveau de formation de la population



Le niveau de formation de la population est assez élevé, par rapport au département, et même à la région.

17% de la population non scolarisée de plus de 15ans n'a aucun diplôme (21,2% en Moselle), 24% ont un CAP/BEP, et **46,3% sont titulaires du Bac ou d'un diplôme supérieur** (contre 36,4% en Moselle).

Cela s'explique par **l'installation de nombreux établissement d'enseignement supérieur** sur le territoire (données AGURAM 2013) :

- **le Pôle du Saulcy** (10 430 étudiants), composé de l'IUT de Metz et de quatre facultés,
- **le Pôle Technopôle/Bridoux** (6000 étudiants) composé principalement des écoles d'ingénieurs ENIM, ENSAM, ESITC, SUPELEC, Georgia Tech Lorraine, et de l'Institut Lafayette,
- **le Pôle Centre-Ville** (1660 étudiants) avec notamment l'Institut Pigier, le Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique (CEFEDEM), et l'antenne Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM),
- **le Pôle Ban-Saint-Martin** (650 étudiants) avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS),

- **le Pôle Val-Saint-Pierre** (490 étudiants) avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- **Le Pôle « Diffus »** avec notamment l'Institut Régional d'Administration à Bellecroix, l'Ecole d'Infirmières-Puéricultrices et l'Ecole de Sages-Femmes.

Des offres d'emploi pas toujours en adéquation avec la qualification des chômeurs

En 2012, Pôle Emploi a collecté 9 600 offres d'emploi à Metz et 12 800 à Metz Métropole. Le nombre d'offres collectées a baissé de 2% seulement depuis 2001. **Près de deux tiers de ces offres concernent des emplois d'employés, qualifiés ou non.**

En comparant la structure des offres d'emplois avec la qualification des demandeurs d'emploi, on remarque que la proportion des offres d'emplois d'employés est beaucoup plus élevée que la proportion de chômeurs ayant ce niveau de qualification (65% contre 43%). A l'inverse, la part d'offres d'emplois d'ouvriers est sensiblement inférieure à la part de chômeurs ouvriers (17% contre 35%). Pour les ingénieurs et cadres, les offres sont peu nombreuses au regard de la proportion de demandeurs.

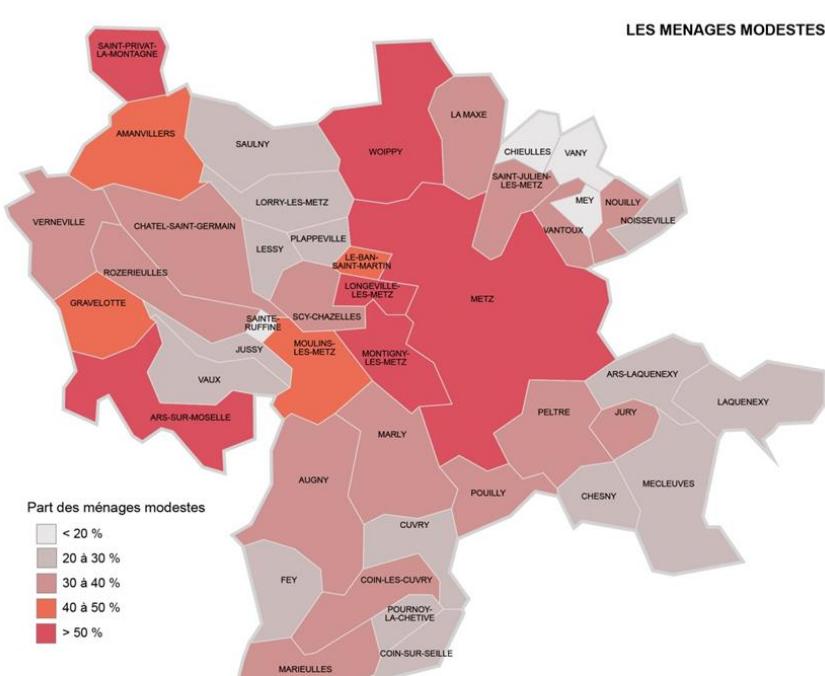
Précarité des emplois

Les salariés précaires* (à parité femmes/hommes) sont au nombre de 11 110, soit **12,4% du total des salariés**. Le travail à temps partiel concerne seulement 6,4% des hommes salariés, avec toutefois 18,3% des jeunes hommes de 15 à 24 ans. Il concerne essentiellement les femmes : **elles sont 28% des femmes salariées à travailler à temps partiel**, et cela toutes catégories d'âge confondues.

E/ Revenus, inégalités et prestations sociales

55% des 120 922 foyers fiscaux de Metz Métropole sont imposables, avec un revenu net déclaré moyen de 37 440 euros en 2011. Les 45% de foyers non imposables ne déclaraient quant à eux qu'un revenu déclaré de 10 436 euros. La situation est caractérisée par **une forte inégalité des ménages**.

A Metz, la part des foyers non imposables est un peu plus importante que sur l'agglomération avec 48% de foyers et un revenu net déclaré moyen de 9 877 euros. **A Woippy**, cette part est très importante avec 60% de foyers fiscaux non imposables et seulement 8 776 euros de revenu déclaré. **Les revenus fiscaux déclarés sont également plus faibles que dans le reste de l'agglomération** avec un revenu net moyen de 22 700 euros à Metz et de 17 100 euros à Woippy.



A Metz Métropole, le ratio de revenus des 10% les plus riches par rapport à celui des 10% les plus pauvres est de 7,3. Sur la ville centre, ce ratio est encore plus élevé : les plus hauts revenus gagnent 9,6 fois plus que les plus modestes. Ces inégalités ne cessent de se creuser depuis l'émergence de la crise.

Près de 20 % des ménages de Metz Métropole vivent ainsi sous le seuil de pauvreté, contre près de 15 % en Lorraine.

2015

La part des ménages les plus modestes est concentrée dans les communes les plus urbaines (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Moulins-Lès-Metz, Ban-Saint-Martin) et dans certaines communes péri-urbaines, voir rurales, comme Saint Privat-la-Montagne, Ars-sur-Moselle, Amanvillers ou Gravelotte.

La pauvreté est un phénomène particulièrement localisé dans Metz Métropole, où 10% des communes concentrent 90% de la population à bas revenus.

En 2012, Metz Métropole compte 45 000 allocataires CAF, dont près de deux tiers dans la ville de Metz. Depuis 5 ans, le nombre d'allocataires a peu progressé dans l'agglomération (1,8%). **Le nombre d'allocataires à bas revenus s'établit à 16 400 au sein de Metz Métropole**, dont 11 100 dans la ville de Metz. Ces allocataires représentent environ 50% de personnes isolées, 25% de familles monoparentales, et 25% de couples.

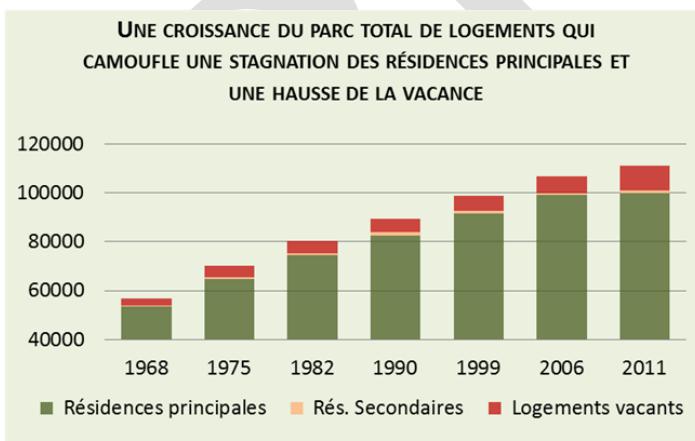
Environ **31 580 ménages de Metz Métropole ont perçu une allocation logement de la CAF en 2013, ce qui correspond à 33% des ménages de Metz Métropole.**

Ils se répartissent ainsi : 62% de personnes seules, 15% de familles monoparentales, 15% de couples avec enfants et 8% de couples sans enfants. **Une famille monoparentale sur deux serait bénéficiaire d'une aide au logement en 2013.**

Entre 2008 et 2013, le nombre d'aides accordées par le Fonds de Solidarité Logement *(FSL) est passé de 4 504 aides à 8773, soit une progression de 95%. Ces aides touchent principalement les communes où sont concentrés les ménages les plus modestes, Woippy affichant le plus fort ratio en nombre d'aides pour 100 ménages (17). Depuis 2008, **les aides concernent l'eau et l'énergie (impayés) pour 64% des dossiers**, contre 12% pour l'accès (assurance locative, frais d'agence, premier loyer,...) et 23% pour le maintien au logement (impayé locatif, mise en jeu de garantie,...).

F/ Le logement à Metz Métropole

D'une manière générale, les logements de Metz Métropole sont relativement récents. 23 % d'entre eux ont été construits avant 1949, contre près de 32 % en Lorraine. Metz Métropole compte une proportion un peu plus forte de logements construits entre 1949 et 1975 (37 % contre 32 % en Lorraine).



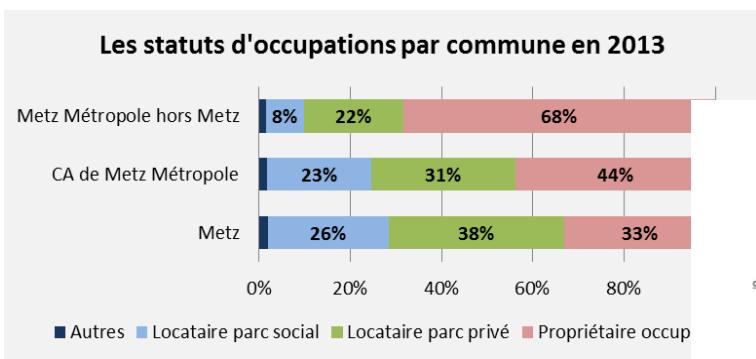
Avec le rythme actuel de décohabitation (-0,02 personne/an) et le vieillissement de la population, la baisse de la taille des ménages induit des besoins de nouveaux logements afin de maintenir le niveau de la population.

Pour y faire face, le parc de logements de Metz Métropole a fortement augmenté dans un contexte démographique déclinant.

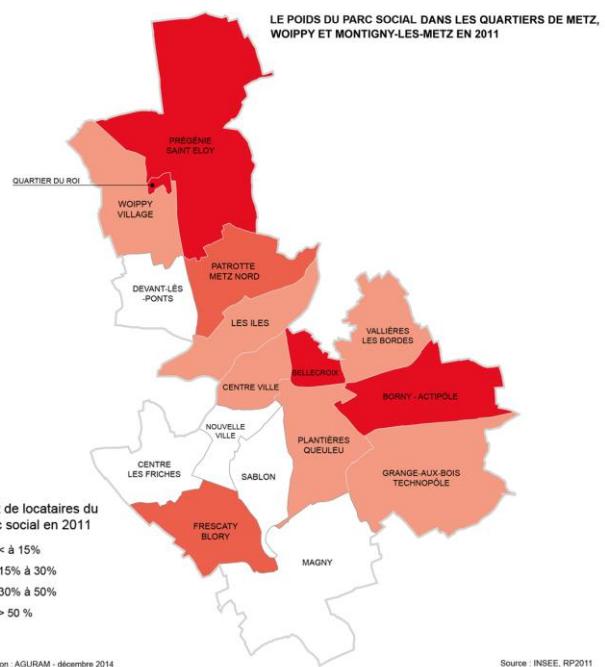
Le nombre de résidences principales a cependant très peu évolué de 2006 à 2011 (+0,99%). Tandis que le parc de logements a gagné près de 4 400 unités sur la même période.

Le volume de logements vacants est passé de 6 700 logements en 2006 à **10 100 logements en 2011**, soit 9% de la part totale des logements (110 910 logements).

Au niveau du parc social, **la vacance est principalement localisée à Metz** (80% des logements vacants) **dans les quartiers prioritaires** : Borny (rue du Limousin, rue du Languedoc, boulevard de Provence), Patrotte Metz Nord (rue Paul Chevreux, rue Théodore de Gargan), Tour des Marronniers à Vallières,...



En 2013, la part des propriétaires occupants est de 44% et la part des locataires est de 54% sur



Metz Métropole.

31% des ménages de Metz Métropole sont logés au sein du parc locatif privé et **23% sont logés au sein du parc locatif social**.

90% du parc social se trouve dans les trois communes urbaines : Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy. Elles accueillent chacune plus de 25% de logements aidés sur le territoire (source Filocom 2013).

Les quartiers prioritaires de Borny, Bellecroix, et de Saint Eloy Boileau Pré Génie concentrent plus de 50% de locataires du parc social en 2011.

G/ Vulnérabilité énergétique liée au logement

Selon une récente étude de l'INSEE, **21,7% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement en 2008** au sein de l'agglomération de Metz Métropole. Près de 22 000 ménages sont ainsi contraints à réserver une part importante de leurs revenus pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation de leur logement (plus de 8 % de leur revenu disponible). La vulnérabilité énergétique liée au logement à Metz Métropole est plus faible qu'à l'échelon départemental (25,9 %) et régional (27,4 %), mais plus élevée qu'au niveau national (14,6 % de ménages vulnérables).

La vulnérabilité dépend de trois facteurs principaux : le climat, l'état du parc de logements et le revenu des ménages. Les logements sont moins énergivores à Metz Métropole que dans la région (les performances énergétiques des logements de Metz Métropole sont meilleures), mais la proportion de ménages à faibles revenus est plus forte.

À Metz Métropole, comme dans la région et dans l'ensemble de la France, **la vulnérabilité énergétique liée au logement concerne davantage certains types de ménages**. Elle touche **principalement les ménages jeunes** (dont la personne de référence a moins de 30 ans) et **les plus âgés** (plus de 75 ans). Cette forte vulnérabilité s'explique notamment par la faiblesse des revenus, et par le fait qu'il s'agit fréquemment de personnes seules. **Près d'un ménage vulnérable sur deux vit sous le seuil de pauvreté** (contre moins d'un sur trois en Lorraine). **Le risque de vulnérabilité est élevé dans la plupart des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** mais aussi dans des communes comme Metz, Ars-sur-Moselle et Woippy. Les zones qui comptent une part importante de logements anciens et une part importante de faibles revenus ont souvent **un risque de**

vulnérabilité élevé ; comme pour les quartiers prioritaires de Bellecroix et Patrotte Metz-Nord où la part des logements construits avant 1970 est particulièrement élevée.

Néanmoins, les quartiers prioritaires ne sont pas concernés dans leur intégralité. Dans les quartiers Hauts de Vallières, Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie et Borny, les ménages présentant un risque de vulnérabilité énergétique ne sont pas surreprésentés. En effet, les logements sont relativement récents dans ces zones. En outre, les quartiers prioritaires comptent une part importante de logements sociaux, ont bénéficié de travaux de réhabilitation thermiques ces dernières années.

Projet

2.2 – Les quartiers de la Politique de la Ville au sein de l’agglomération messine

A/ Présentation des quartiers prioritaires

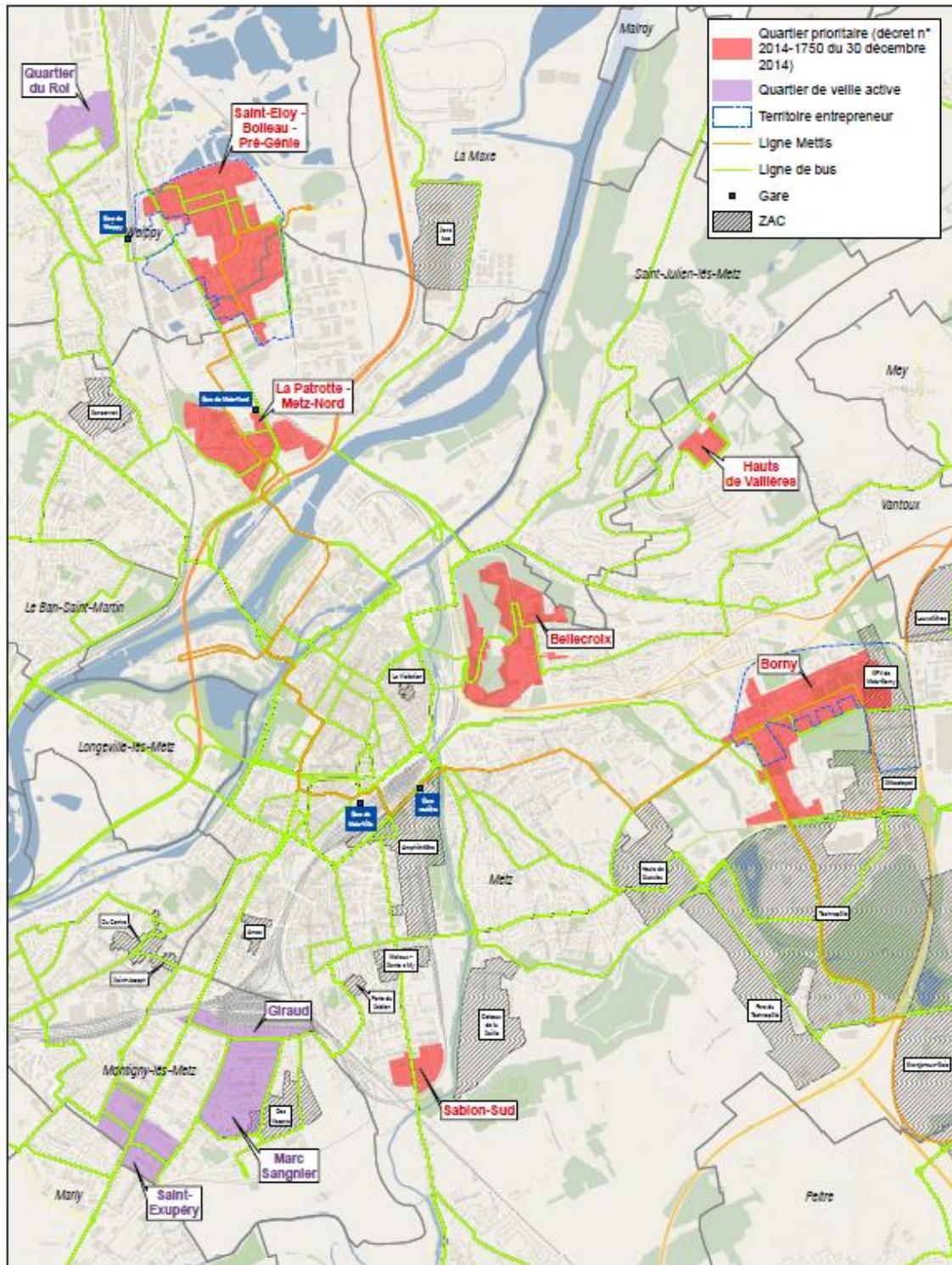
Les six quartiers prioritaires représentent **27 402 habitants**, soit 12,3% de la population de l’agglomération.

Commune	Quartier	Population du quartier en habitants	Revenu médian par habitant
Metz	Borny	10 140	7 400
Metz	Bellecroix	3 230	8 300
Metz	Hauts-de-Vallières	1 302	9 400
Metz	Sablon Sud	1 350	8 900
Metz	La Patrotte/Metz Nord	3 080	10 300
Woippy/Metz	Saint Eloy-Boileau Pré Génie	8 300	9 700

Source : Données Commissariat Général à l’Egalité des Territoires.

Il convient de préciser que l’analyse des quartiers a été réalisée avec les données disponibles, qui datent essentiellement de 2010 et de 2011. Certaines données sont plus récentes (2012-2013). La difficulté étant, qu’au moment de la réalisation du diagnostic, aucune donnée n’était disponible à l’échelle des nouveaux quartiers mais seulement à l’échelle des IRIS (Ilots Regroupés pour l’Information Statistique).

Mis à part pour le quartier de Bellecroix dont le nouveau périmètre correspond quasi-parfaitement à l’IRIS Terrasse Lyon, les autres quartiers représentent seulement une partie des IRIS correspondants, voir une infime partie comme pour les quartiers Hauts de Vallières et Sablon Sud.



(Toutes les cartes du document seront en meilleure qualité lors de la finalisation du Contrat)

Cf. Fiches quartiers (envoyées concomitamment) qui seront intégrées dans le document par la suite :

[Portrait du quartier de Bellecroix \(Metz\)](#)

[Portrait du quartier de Borny \(Metz\)](#)

[Portrait du quartier de Hauts de Vallières \(Metz\)](#)

[Portrait du quartier de La Patrotte Metz Nord](#)

[Portrait du quartier de Sablon Sud \(Metz\)](#)

[Portrait du quartier de Saint Eloy-Boileau-Pré-Génie \(Woippy-Metz\)](#)

[Bilan des caractéristiques des quartiers et des dispositifs mis en place](#)

Les quartiers prioritaires de Metz Métropole sont marqués par d'importantes difficultés socio-économiques et apparaissent souvent comme exclus de la dynamique territoriale.

Ils ne dérogent pas aux caractéristiques des quartiers prioritaires au niveau national, présentées par l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS). On identifie dans les quartiers prioritaires :

- De faibles revenus et une faible attractivité économique locale,
- Un faible taux d'activité de la population active de 15 à 59 ans, notamment pour les femmes,
- Un niveau de chômage nettement plus élevé que dans le reste de l'agglomération,
- Un enclavement de certains quartiers, notamment les quartiers Hauts de Vallières et Bellecroix,
- Un nombre élevé de familles monoparentales (jusqu'à 24,2% sur Bellecroix),
- Un niveau moyen de qualification professionnelle assez nettement inférieur à la moyenne,
- Une couverture par les minimas sociaux largement supérieure à la moyenne nationale,
- Une réussite scolaire des élèves plus faible.

Les six quartiers présentent des caractéristiques similaires malgré une hétérogénéité de peuplement.

En effet, en termes de population, Borny et Saint Eloy Boileau Pré Génie comptent respectivement 10 140 et 8 300 habitants alors que les quartiers de Bellecroix, La Patrotte Metz Nord, Sablon Sud et Hauts de Vallières comptent entre 1300 et 3300 habitants.

[Profils sociodémographiques](#)

Les quartiers de la Politique de la Ville offrent une diversité et une mixité culturelle riche. En effet, ces quartiers concentrent des populations d'origines variées (turque, maghrébine, africaine, portugaise, italienne, afghane, Pays de l'Est,...).

Avec une moyenne de 44.4% des moins de 30 ans sur l'ensemble des **quartiers prioritaires, la population jeune y est surreprésentée**. En effet, un habitant sur deux a moins de 30 ans à Borny et Bellecroix, pour un habitant sur trois dans les autres quartiers. Cette moyenne est supérieure à celle des communes de Woippy et Metz (41.6% et 42.6%) et à la CA de Metz Métropole (39.5%). L'écart est encore plus important pour les moins de 15 ans, qui sont surreprésentés dans les quartiers prioritaires.

La population des quartiers est composée à 18.8% de personnes de 60 ans et plus. Ce constat est plus marqué à Sablon Sud (22.8%). Ce taux avoisine les taux identifiés pour la ville de Woippy (17.9%), la ville de Metz (19.1%) et de l'agglomération (20.5%).

Ces constats démographiques ont des conséquences sur les besoins en équipements sociaux et culturels. L'offre de crèches, de structures d'accueil pour les jeunes enfants restent à améliorer alors que les établissements destinés aux personnes âgées semblent suffisants.

La typologie des ménages des quartiers prioritaires comprend davantage de familles nombreuses (+ de 3 enfants) et de familles monoparentales. Sur l'ensemble des quartiers, la moyenne de familles monoparentales se situe entre 19 et 30%, avec une surreprésentation sur le quartier de Bellecroix (45.8%). Ces données restent supérieures à la moyenne relevée sur Metz (19.1%) et sur Metz Métropole (16.6%).

Concernant le taux de population étrangère, il reste supérieur dans les quartiers prioritaires, par rapport aux périmètres des collectivités concernées. Metz Métropole compte 6 % d'étrangers, Metz 8 % et Woippy 10 %.

Profils socioéconomiques et difficultés liées à l'emploi

Les quartiers prioritaires présentent de faibles revenus médians par Unité de Consommation (UC); le plus bas étant celui de Borny avec un revenu médian de 7 400 euros et le plus haut celui de La Patrotte Metz-Nord avec 10 300 euros. A noter que la faiblesse des revenus des habitants constitue l'un des critères de définition de ces quartiers, mais que toutefois, il existe des disparités importantes au sein du même quartier. Au sein du quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie, 60% des ménages sont répertoriés comme modestes, et 30% comme pauvres. C'est au nord de ce quartier que se concentre le plus grand nombre d'allocataires CAF.

Le taux d'emploi (Nombre d'individus ayant un emploi sur le nombre total d'individus) **reste faible dans les quartiers par rapport aux moyennes communales** (59.2% sur Metz et 52% sur Woippy) et de l'agglomération (61.9%). Le quartier qui dispose de la meilleure situation est le quartier Sablon Sud avec 71% de la population en emploi sur l'IRIS Mejanes Pfister. Pour les autres quartiers, le taux d'emploi varie entre 36 et 62%.

La part des non diplômés est nettement plus importante dans les quartiers prioritaires qu'au niveau du territoire de Metz Métropole: 35.4% contre 17.3%, avec une surreprésentation des femmes non diplômées.

Le taux de chômage de la population active est de 25% sur l'ensemble des quartiers (avec un taux particulièrement élevé pour Borny et Bellecroix). Ce taux élevé reflète l'ampleur des difficultés sociales et économiques auxquelles font face les habitants de ces quartiers. Le taux de chômage des quartiers prioritaires est nettement supérieur à celui de la Ville de Metz (15.4%) ; et avoisine le taux de chômage élevé de la Ville de Woippy qui est de 24,2%.

Les actifs travaillant à temps partiel sont surreprésentés au sein des quartiers prioritaires: près de 22.8% en 2010 contre 17.4% pour la CA de Metz Métropole. Les femmes étant largement majoritaires dans la population travaillant à temps partiel.

Le nombre important des allocataires CAF et des bénéficiaires RSA traduisent à la fois la paupérisation de la population de ces territoires, mais également l'importance du soutien financier du système de protection sociale pour beaucoup des familles. Les secours apportés tant par les Centres Communaux d'Action Sociale que par les associations caritatives présentes dans ces quartiers ont une importance certaine.

Education

Des écarts importants existent dans la réussite scolaire des élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec celle des autres territoires.

Sur l'agglomération messine, les services académiques ont identifié 37 établissements accueillant des élèves de l'ensemble des quartiers prioritaires (17 maternelles, 13 écoles élémentaires, et 7 Collèges).

Sur cet ensemble, les Collèges en REP (Réseaux d'Education Prioritaires) et REP+ sont les suivants:

- Saint Eloy Boileau Pré Génie : Collège Jules Ferry (Woippy),
 - Borny: Collège Les Hauts de Blémont (Metz),
 - Sablon Sud: Collège François Rabelais (Metz),
- Et concerne 18 écoles des quartiers prioritaires.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Ajouter carte des REP et REP+

Les Collèges REP et REP+ accueillent une proportion importante d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Or, on sait que l'homogénéité sociale impacte négativement sur la réussite et le climat scolaire. Le taux de boursiers y était en 2013 supérieur à la moyenne académique, située à 27,1 % : 44,8 % pour F. Rabelais à Metz Sablon, 68,2 pour le Collège Jules Ferry à WOIPPY et 82,1 % pour le Collège Hauts de Blémont à METZ, taux particulièrement élevés. Les collèges non classés en REP ont également des taux de boursiers supérieurs à la moyenne mais offrent, de par leur recrutement géographique, plus de mixité.

S'agissant des résultats scolaires :

A l'école primaire, les taux de retards à l'entrée en CE2 sont souvent importants. Sur les 13 écoles, on trouve :

- 3 écoles avec un taux inférieur à 5%
- 3 avec un taux entre 8 et 13,9 %
- 6 avec un taux entre 17 % et 25 %
- 1 avec un taux de 47,8 %.

Dans les Collèges des quartiers prioritaires, les taux de retards à l'entrée en 6^{ème} en 2014 étaient - à une exception près - largement supérieurs à la moyenne académique, soit entre 15 et 34 %, contre 9,8 % dans l'Académie (exception : Paul Valéry, à 7%). De même, les taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) en 2013 y étaient plus faibles que la moyenne. Alors que celle-ci était de 85,2 % dans l'Académie, les taux de réussite des 7 Collèges concernés allaient de 62 % pour les 2 Collèges les plus bas - classés en Education prioritaire - à 85 % pour 2 les plus élevés - non classés en Education prioritaires-.

Les 3 collèges en REP / REP+ orientent moins souvent en filière Générale et Technologique que la moyenne (entre 35 et 50 % seulement des élèves de 3^{ème} contre 63 % dans l'Académie en 2014).

Parmi les problématiques relevées, on note également un absentéisme important (notamment en maternelle) et un phénomène de décrochage scolaire, ainsi qu'un rapport à l'Ecole des parents d'élèves distancié et un accompagnement plus faible de ceux-ci dans la réussite scolaire de leurs enfants.

En ce qui concerne la parentalité, les besoins en matière de soutien à la fonction parentale sont importants dans les quartiers prioritaires. Beaucoup de parents apparaissent manquer de repères, certains se sentent dépassés sur les questions éducatives, et par ailleurs la question des limites se pose chez un certain nombre d'enfants, y compris petits. **Si des actions de soutien à la fonction parentale existent bien dans les quartiers prioritaires, l'offre en la matière mériteraient d'être confortée.**

Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE) sur le territoire de Metz Métropole

- ⇒ **Le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville de Woippy** a été le 1^{er} en Moselle à avoir été mis en place en 2006. En 2014/2015, 202 enfants, soit plus de 70% des enfants ciblés, bénéficient d'un suivi spécifique. La durée des suivis est variable, allant de quelques semaines à plusieurs mois, selon le besoin des enfants. Le nombre d'actions mises en place reste restreint pour des raisons budgétaires. Les actions emblématiques de ce dispositif se trouvent dans les actions relatives à la santé (soutien psychologique), l'orchestre à l'école, et l'atelier socio-linguistique. Le partenariat développé est fort et les familles sont impliquées.
- ⇒ **A Metz, pour la 5ème année scolaire du PRE**, 498 enfants ont bénéficié d'un parcours personnalisé en 2014/2015, soit 365 familles. Complémentairement, 78 familles sont suivies dans le cadre d'actions collectives (petits déjeuners des parents, médiation écoles/familles...). Les enfants suivis dans le cadre du PRE et résidant à Borny représentent, depuis le démarrage du dispositif, plus de la moitié des parcours personnalisés, soit 66.8% (14.3% à La Patrotte Metz-Nord ; 14.1% à Bellecroix; 4.2% à Sablon Sud). En 2015, le dispositif n'est pas encore mis en place à Hauts de Vallières. 22 établissements scolaires ont sollicité le PRE durant cette année scolaire (25 en 2012-2013) sur la trentaine située en quartier Politique de la Ville (soit 3 collèges, 11 primaires et 8 maternelles). L'ensemble des niveaux scolaires est représenté, ce qui démontre que le dispositif peut apporter une aide de la maternelle au collège. Même si les enfants en école élémentaire constituent la majorité des suivis.

Lien social et vie associative

Si Borny et Saint Eloy Boileau Pré Génie compte chacun de 80 à 100 associations, Bellecroix, Sablon Sud et Hauts de Vallières ont peu d'acteurs associatifs. Dans tous les quartiers prioritaires, on remarque **qu'il existe des lacunes au niveau du partenariat inter-acteurs et une méconnaissance des actions et projets** présents sur les territoires. A Saint Eloy Boileau Pré Génie, une concertation s'est mise en place afin d'éviter les doublons en termes d'activités au sein des structures socio-culturelles.

A Metz, la Ville a mis en place, dans chaque quartier prioritaire, des rencontres régulières inter-acteurs réunissant associations, services du CCAS, des transports, les bailleurs concernés... ainsi que des cellules de coordination opérationnelle consacrées à la prévention de la délinquance.

Dans les quartiers prioritaires, compte tenu notamment de la présence démographique importante des jeunes, et de leur « fragilité » plus élevée qu'ailleurs (moins diplômés, en risque de difficulté d'accès à l'emploi) il semble important de veiller à proposer une offre d'activités en leur direction, aussi adaptée que possible.

On constate **un manque de locaux pour les associations dans certains quartiers**, comme à Bellecroix. L'offre culturelle et sportive reste à développer à La Patrotte Metz-Nord, à Hauts de Vallières, et à Bellecroix (notamment pour les jeunes filles).

Un constat récurrent sur l'ensemble de ces quartiers est **le problème de communication liée à la barrière de la langue**. Pour une partie des habitants, qui maîtrise mal le français, c'est un frein à l'insertion sociale. Malgré la mise en place de cours de français dans certains quartiers (Sablon Sud, Borny, St Eloy Boileau Pré Génie...) l'offre reste limitée au regard d'une demande forte.

S'agissant du manque de maîtrise de l'écrit, qui concerne également des locuteurs francophones en situation d'illettrisme ou rencontrant des difficultés importantes, **la présence d'un écrivain public**, qui apporte son aide à la rédaction de documents administratifs, apparaît quasi indispensable. Si ce service est présent à Borny et, à la Patrotte, et à St Eloy Boileau Pré Génie, il ne l'est pas dans les autres quartiers.

Santé

Concernant l'offre de santé, elle est géographiquement accessible à tous avec la présence de centres médico-sociaux (CMS), des centres hospitaliers et de médecins généralistes et/ou spécialistes.

Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville de la Ville de Metz, **les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers** sont liés à l'addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l'éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences. Chez l'enfant, ce sont surtout des problèmes dentaires et de surpoids qui sont identifiés.

Plans de Lutte contre les Discriminations

Dès 2007, la Ville de Woippy s'est engagée dans un Plan Territorial de Prévention des Discriminations, avec le soutien de l'ACSé, dans une démarche partenariale de formation et de réflexion sur les dynamiques à promouvoir en matière de non-discrimination et de diversité. Cette démarche a conduit à l'élaboration de projets d'actions et à la mobilisation d'un cercle d'acteurs territoriaux.

Dans un premier temps, le plan de lutte contre les discriminations a choisi d'agir sur le « volet emploi » en faveur des personnes qui rencontraient des difficultés à accéder à un emploi de par l'origine, la condition sociale ou toute autre forme avérée de discrimination, mais aussi en direction des professionnels qui les recevaient, les encadraient et les accompagnaient vers leur retour à l'emploi. Tous les acteurs ont été concernés par cette action de promotion de la diversité et de l'égalité des chances sur le marché du travail : recruteurs et publics susceptibles de faire l'objet de discrimination et/ou génératrices de discrimination.

La Ville de Woippy a bénéficié de l'appui du cabinet Geste dans cette formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations et à la gestion de la diversité culturelle dans l'emploi et la formation.

En 2011, après un travail de réflexion avec un public de professionnels sur le champ théorique des discriminations pour avoir une maîtrise des fondamentaux, le plan de lutte contre les discriminations de la ville de Woippy, tout en conservant l'axe d'intervention sur le volet « emploi », a développé des actions en faveur des publics des quartiers prioritaires, et plus particulièrement des femmes depuis 2013.

La discrimination est un thème sensible, difficile à aborder sans aboutir à une stigmatisation des différences, notamment avec la population féminine spécifique de Woippy, public intergénérationnel, isolé, concerné plus particulièrement par les critères de discrimination liés au sexe et à l'origine, et rencontré au travers des différentes actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Après une approche assez large présentant et définissant les critères de discrimination, cette action de sensibilisation et d'information a permis de traiter les vraies problématiques des femmes des quartiers, sous forme d'ateliers, de groupes de parole à public restreint ou de conférences ouvertes à tous. Pour certains ateliers et selon le sujet abordé, le choix a été fait de ne pas mélanger les publics afin de pouvoir libérer la parole en toute confiance.

Les thématiques abordées émergent souvent des participants eux-mêmes et reflètent leurs préoccupations ; elles couvrent une large palette de sujets liés aux discriminations : l'accès au logement, l'accès aux soins, l'accès à la culture, le marché du travail, le handicap, le genre, la femme dans la publicité, la loi française pour lutter contre les discriminations

La réussite du plan repose également sur la pertinence des interventions menées par des professionnels issus tant du monde associatif qu'institutionnel :

- la Ligue des Droits de l'Homme pour la thématique « L'égalité et la non-discrimination »,

- la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour participer à un groupe de parole informel sur « la discrimination des femmes en France »
- le Médiateur du Défenseur des Droits pour aborder « la discrimination dans l'accès au logement » et « la discrimination sur le marché du travail »
- la C.P.A.M. sur le thème de « la discrimination dans l'accès aux soins »
- l'Espace Livres pour présenter « les grands cas de discrimination dans l'histoire » et « la discrimination dans l'accès à la culture »,
- l'association des Chiens-Guides d'Aveugles de Woippy pour traiter de « la discrimination liée au handicap et à la santé »
- le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles, pour parler de « la discrimination liée au genre »
- l'association Z'Art Be pour un atelier d'expression artistique sur le thème des discriminations..."

Le Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations de Metz a été initié en 2009 suite à une volonté politique de développer une dynamique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité de traitement sur le territoire messin. Il s'appuie sur une contractualisation entre la Ville et l'Etat dont le principe a été voté en Conseil Municipal en juin 2009.

Il prévoyait une mobilisation interne des services, et l'accompagnement d'une dynamique partenariale à l'échelle du territoire communal. La Ville de Metz s'est également engagée en signant la Charte de la Diversité en 2010 et a participé au baromètre des villes contre le racisme et au baromètre des villes contre l'homophobie. Elle a également candidaté (Conseil Municipal du 28 novembre 2013) pour faire partie du réseau des villes européennes contre le racisme (ECCAR) et est aujourd'hui membre de son Comité directeur.

La démarche égalité de la Ville de Metz se décline à la fois en interne et en externe. Pour pouvoir inciter d'autres institutions, des associations, des entreprises, à lutter contre les discriminations, elle se doit d'être exemplaire dans ses pratiques et le montrer. Ce type de démarche, d'autres collectivités l'ont entreprise : Lyon, Rennes, Nantes, Grenoble, Nancy, Strasbourg... la Ville s'est appuyée sur ces expériences pour développer des outils et des méthodes.

La démarche égalité se développe sur 3 axes principaux :

- Egalité montrons l'exemple : cet axe regroupe l'ensemble des actions menées au sein de la Ville pour améliorer le service rendu aux usagers mais également pour veiller à une égalité de traitement pour tous les agents, actuels et futurs, de la Ville,
- Egalité mobilisons : la Ville de Metz entraîne une multitude d'acteurs dans une démarche égalité et à ce titre, elle mobilise les associations, les entreprises, les prestataires de marchés.
- Egalité parlons-en : la Ville souhaite profiter des différentes journées de commémoration (refus de la misère, abolition de l'esclavage...) et des manifestations existantes pour réaffirmer son engagement et ainsi mobiliser les citoyens. C'est également dans ce cadre que la manifestation Novembre de l'Egalité a été créée en 2011. Elle prend peu à peu sa place dans le paysage messin et a permis de mobiliser de nombreux partenaires, notamment l'Université de Lorraine qui s'est fortement impliquée depuis 2013.

Cette démarche, baptisée « Tous Egaux Agissons ! », est animée par une équipe projet pluridisciplinaire et un Comité de Pilotage associant élus, techniciens et représentants du personnel.

Prévention de la délinquance

Les faits de délinquance (trafics de drogues, de voitures, violences,...), la présence de dégradations à certains endroits, d'actes d'incivilités non répréhendés instaurent un sentiment d'insécurité et une image négative des quartiers.

A noter que pour certains quartiers, comme à Saint Eloy Boileau Pré Génie, le nombre d'actes de délinquance a nettement baissé (augmentation de la présence policière, travail mené entre les Polices Municipale et Nationale, avec les bailleurs sociaux, système de vidéosurveillance...).

A Woippy, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- **le Conseil des Droits et Devoirs de la Famille (CDDF)** pour les problèmes de petite délinquance,
- **Le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD)**, outil pour prévenir et réprimer la délinquance,
- **Le Contrat Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD)**, contre la délinquance et la lutte contre l'insécurité.

Sur le quartier Saint Eloy Boileau Pré Génie, 2 équipes de prévention spécialisée (CMSEA) sur Woippy et APSIS sur Metz) sont déployées.

A Metz, les arrondissements, les quartiers, la forme urbaine, la répartition logements/bureaux/activités économiques, la proportion d'établissements publics, le nombre de lieux touristiques, le maillage de transports en commun dont les deux lignes en site propre... sont autant de paramètres qui justifient des ajustements ciblés des dispositifs de prévention de la délinquance.

Ainsi, les problématiques croisées issues de ce contexte rendent les enjeux en matière de prévention et de sécurité particulièrement complexes et sensibles. **C'est tout l'enjeu du Schéma Local de Sécurité et de Tranquillité Publique (SLSTP) pour la période 2015-2020** qui est structuré autour de trois axes :

- Prévention de la délinquance, notamment chez les jeunes.
- Protéger et accompagner les personnes vulnérables, lutter contre les violences faîtes aux femmes et les violences intrafamiliales.
- Assurer la tranquillité publique

Dans le but que le SLSTP demeure un outil de prévention dynamique et adaptable en fonction des évolutions des caractéristiques de la délinquance, un temps de révision à mi-parcours est prévu. Cette clause de revoyure se justifie aussi par la fin, en 2017, de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance. Le Schéma Local pourra ainsi prendre en compte la nouvelle stratégie postérieure à 2017.

C'est sur cette base que les différents partenaires du **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Metz** ont décidé de réviser les axes prioritaires définis lors de la réactivation de cette instance partenariale en 2008. Présentés en septembre 2014, ces programmes d'actions visent à consolider et pérenniser les améliorations obtenues depuis 2008 et d'autre part à engager des actions adaptées aux phénomènes nouveaux de délinquance et prévenir efficacement les nouvelles formes de violence :

- Création d'une démarche d'intelligence territoriale dans les quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville, en particulier auprès des actions visant les jeunes.
- Lutte contre les engins non-homologués et mise en place d'actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière.
- Réflexion collective sur les phénomènes d'errance au centre-ville.
- L'aide aux victimes et l'accès au droit.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Le cadre de vie joue sur l'image du quartier. Le sentiment d'insécurité exacerbé par une méconnaissance des jeunes, les idées reçues, la réputation de quartier 'fermé', peuvent véhiculer une image négative de ces territoires.

Le paysage urbain de ces quartiers est quasiment le même pour tous : une part importante de logements sociaux, un manque de commerces et d'équipements structurants, des fractures infrastructurelles (axe routier, voie ferrée,...)... **l'enclavement de certains quartiers est toujours très marqué** notamment pour Bellecroix, Hauts de Vallières et La Patrotte Metz-Nord.

Si certains quartiers sont plutôt bien équipés en structures et services de proximité comme Borny, Saint Eloy Boileau Pré Génie, **d'autres font état d'un manque**, comme à Hauts de Vallières et à Bellecroix. A Sablon Sud, les services de proximité sont existants en dehors du QPV (mairie de quartier, commerces,...) De plus, il n'y a que très peu de mixité sociale dans l'habitat et les structures du quartier (collège, centre sociaux,...).

Parmi les six quartiers prioritaires, **Borny, La Patrotte Metz Nord et Saint Eloy Boileau Pré Génie ont déjà subi des transformations profondes** avec les Opérations de Rénovation Urbaine (ORU), la réalisation du Bus à Haut Niveau de Services METTIS et d'équipements structurants (comme la Boîte à Musiques à Borny), faisant évoluer favorablement le cadre de vie de ces territoires. METTIS a fait évoluer considérablement le cadre de vie de ces trois quartiers tout en facilitant la mobilité vers le centre-ville de Metz. Il leur a permis d'être désenclavés par rapport à d'autres quartiers où la desserte (fréquence et qualité) est encore à améliorer, comme par exemple pour le quartier Hauts de Vallières.

Les quartiers de Bellecroix, Hauts de Vallières, et La Patrotte Metz-Nord sont dotés de patrimoines arborés et d'espaces verts peu exploités et présentant des atouts à valoriser. Le quartier La Patrotte Metz Nord est demandeuse de cheminements doux (accessible aux marcheurs, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite) pour continuer l'effet de centralité du quartier.

Au niveau de l'habitat, le statut de locataire est majoritairement présent sur les quartiers. La structure du parc social est relativement diversifiée, avec toutefois une part importante de grands logements (T3/T4/T5 et plus). Les principaux bailleurs des quartiers sont Metz Habitat Territoire, (MHT), LogiEst, ICF Habitat et Adoma.

Le taux de vacance est relativement élevé sur une majorité des quartiers. Pour exemple, Hauts de Vallières, présente 5.7% de la part de logements vacants (tour des Marronniers), Bellecroix 8.9% (concentré sur les rues du 18 juin et de Stoxey) et Sablon Sud 9% (au niveau des logements situés rues Hannaux, Frécot et Barral). Ce taux de vacance peut s'expliquer par un parc de logement vieillissant et dégradé ne répondant plus aux besoins des habitants, et par des phénomènes de trafics en pieds d'immeubles. Peu de familles restent au Hauts de Vallières, le quartier est une étape dans leur parcours résidentiel.

Au sein des quartiers, **l'une des plus grandes problématiques du dispositif de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) concerne la propreté.** La GUP vise à améliorer le quotidien des habitants et leur cadre de vie par une gestion concertée et coordonnée des différents acteurs concernés dans les quartiers prioritaires, en prenant en compte l'implication des habitants.

Les questions de l'entretien des quartiers (encombrants, déchets jetés sur la voie publique), des problèmes d'insalubrité, le manque de PAVE (Point d'Apport Volontaire Enterrés), et les dégradations tendent à dévaloriser le cadre de vie.

Les Gagements Urbaines de Proximité (GUP) des Villes

- ⇒ **La GUP de la Ville de Metz** associe l'ensemble des services de la Ville, les bailleurs sociaux concernés (principalement Metz Habitat Territoire et LogiEst), l'Etat (notamment les délégués du Préfet, la Police Nationale) et les copropriétés en tant que de besoin, autour des enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et ouverts au public, mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité, et de tranquillité publique. Sa mise en œuvre opérationnelle repose également sur la mobilisation de divers acteurs associatifs de proximité du quartier, en lien avec l'insertion des habitants et la médiation de proximité.

La GUP vise aussi à favoriser l'implication des habitants à partir de leur expertise d'usage du quotidien, notamment lors de « diagnostics en marchant », d'évènements associatifs ou de réunions inter-acteurs. Cela permet à la fois de dresser un constat partenarial des dysfonctionnements, et de mettre en avant les bonnes pratiques et les ressources du quartier en vue de dégager des pistes d'améliorations possibles.

Afin d'accompagner et aider à la résolution de difficultés ponctuelles de copropriétés identifiées, mais aussi de construire des stratégies collectives d'intervention en réponse à des problématiques parfois complexes auxquelles sont confrontés ces ensembles immobiliers, des solutions sont construites dans les domaines de la GUP (débarras d'encombrants, bonne gestion et entretien des équipements dédiés à la collecte des déchets, actions de sensibilisation aux enjeux de collecte et de tri des déchets, etc...), de la médiation et l'intermédiation, de la prévention et de la sécurité. Une dynamique d'échanges réguliers avec les syndics de copropriétés et habitants est portée par le service Politique de la Ville de la Ville de Metz. C'est dans ce cadre qu'ont notamment pu être réglés ou améliorés l'entretien des espaces publics, les enchevêtrements de domanialité, le stationnement sauvage, la veille contre les intrusions, la manutention des ordures ménagères, la non-conformité de certains commerces ou encore la lutte contre les nuisibles. C'est également grâce à ces rencontres régulières qu'ont pu être signalés aux forces de l'ordre ou aux services sociaux des situations délicates et qu'ont pu être négociés des grâces avec les fournisseurs d'énergie ou d'eau.

La convention de GUP existante (à l'échelle du quartier du PRU de Borny, dont les principes d'actions se sont étendus de fait aux autres quartiers), sera révisée au regard des objectifs stratégiques posés dans le contrat de ville 2015-2020 pour dépasser une conception de l'action en réaction aux problèmes et aller vers la construction d'une stratégie, à décliner sur chaque quartier prioritaire selon les spécificités rencontrées.

- ⇒ **la GUP de la Ville de Woippy** constitue un service municipal composé de 6 personnes qui intervient sur l'ensemble du territoire de la commune, avec un temps important consacré aux quartiers relevant de la Politique de la Ville).

Ce service est à la disposition de tous les Woippyens qui souhaitent effectuer une réclamation, qui rencontrent des problèmes ou qui ont des remarques ou des suggestions à formuler pour que certains projets puissent être davantage adaptés aux attentes des habitants.

Cette centralisation des requêtes permet de garantir une réponse avec une intervention dans des délais raisonnables si nécessaire, et ainsi gagner en réactivité (depuis mai 2014 : 397 doléances réalisées, dont plus de 80 % sont closes).

Les sujets concernés sont la propreté, la voirie, le stationnement, la circulation, la tranquillité publique mais aussi l'embellissement ou au contraire les dégradations et les actes d'incivilités. Le service peut aussi organiser des actions de prévention ou d'information.

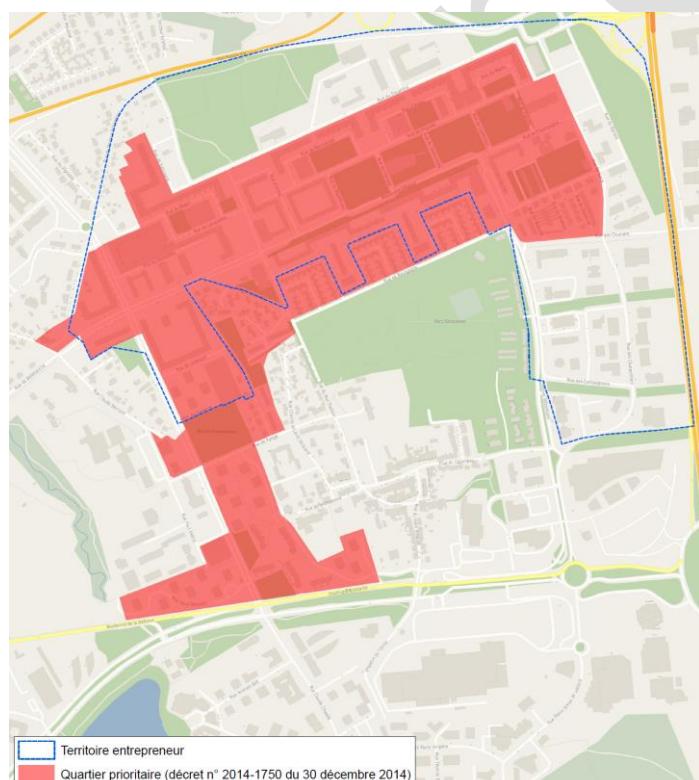
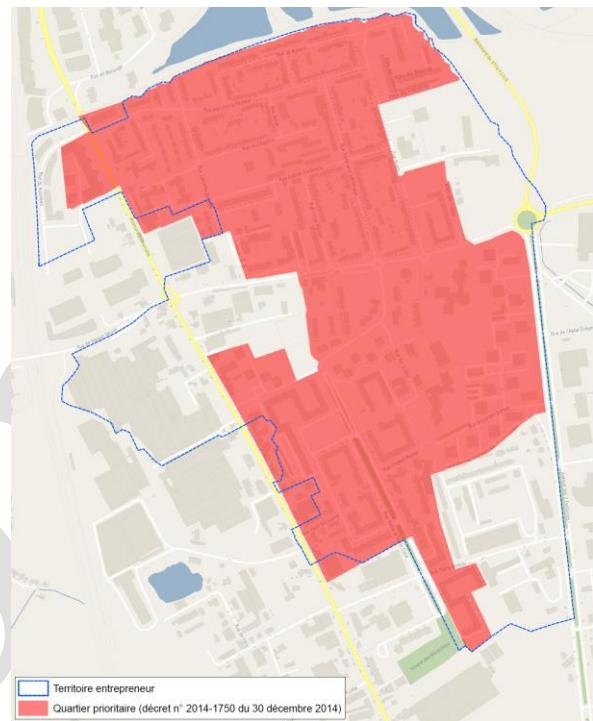
Développement économique

S'agissant des commerces, Bellecroix présente une activité peu dynamique avec un centre commercial vide à 90% et très dégradé. On constate également à Sablon Sud la disparition d'enseignes Hard Discount (Leader Price, Lidl) à proximité du quartier. Quant à Saint Eloy Boileau Pré Génie, les activités commerciales sont peu dynamiques au sud du quartier.

Ce phénomène ne se reflète pas pour tous les quartiers : présence d'une zone d'activités à proximité de La Patrotte Metz-Nord, proximité de Metzanine et des zones d'activités Sébastopole et Actipole pour le quartier de Borny,... **toutefois, le tissu économique existant est insuffisamment connecté aux habitants en termes d'emploi.**

En 2004, à la création de la Zone Franche Urbaine (ZFU) sur le ban communal de Woippy, le nombre d'entreprises s'élevait à 152. En fin 2013, le nombre n'était plus de 142. Il a néanmoins eu des créations sur toute la durée du dispositif car, en 2010, le nombre maximum s'élevait à 257 entreprises (soit plus de 105 entreprises par rapport à 2004), mais une autre baisse importante est survenue en 2011 de par la crise. Cette évolution peut être expliquée par les éléments suivants :

- de nombreuses créations d'entreprises relèvent d'un effet d'aubaine et ne perdurent pas dans le temps.
- il y a très peu de foncier disponible dans ce périmètre limité pour de nouvelles constructions.
- les locaux disponibles sont souvent très grands et très chers : ils ne correspondent pas aux demandes des entrepreneurs : local de quelques mètres carré pour y implanter leurs bureaux.



La Zone Franche Urbaine de Metz-Borny avec les avantages fiscaux et sociaux qui en découlent a indéniablement facilité l'installation d'activités sur le site et favorisé le développement économique, notamment tertiaire, du quartier. Il est difficile d'établir un état consolidé de ses apports (l'animation de ce dispositif n'étant plus assuré par les services de l'Etat).

La CCI de la Moselle estime toutefois, en février 2013, que 150 à 200 entreprises ont été créées ou installées grâce à ce dispositif.

En matière fiscale¹ :

Impôts locaux

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 23 locaux concernés à l'échelle des ZFU de Borny et Woippy **39 K€** 29% pour Metz Métropole, 47% pour le Conseil Général de la Moselle et 24% pour le Conseil Régional de Lorraine

Cotisation foncière des entreprises (CFE) 124 locaux concernés à l'échelle des ZFU de Borny et Woippy **83 K€** Pour une base de 334 K€, le taux voté par MM étant de 24,95%.

Taxe foncière (exonération de 5 ans) 26 locaux concernés à l'échelle des ZFU de Borny et Woippy **41 K€** Pour une base de 241 K€, le taux voté par la commune étant de 17,21%.

Impôts d'Etat

Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur les sociétés et sur les bénéfices non commerciaux 148 entreprises sur la ZFU de Borny **Base globale d'imposition déclarée exonérée : 9,3 M€.**

Le dispositif « Territoires Entrepreneurs »

Le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU), désormais appelé « Territoires Entrepreneurs » est reconduit sur la durée du Contrat de Ville 2015-2020 et sur le périmètre antérieur du contrat de ville.

Il a été transformé afin de renforcer l'impact sur la création d'activités et d'emplois :

- Les entreprises se créant ou s'implantant en Territoires entrepreneurs et ayant un impact sur l'emploi des résidents des quartiers prioritaires bénéficieront d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. Le plafond de bénéfices exonérés est ramené de 100 000 à 50 000 euros pour limiter les effets d'aubaine, et majoré de 5 000 euros par emploi salarié pour accroître l'exigence en création d'emplois.
- Tous les commerces de proximité installés dans l'un des 1 300 quartiers prioritaires bénéficieront d'une nouvelle exonération portant sur les impôts locaux (CET et TFPB).

Les territoires Entrepreneurs de Metz Métropole se trouvent sur les quartiers Saint Eloy Boileau Pré Génie et Borny (anciens périmètres ZFU).

¹ L'ensemble de ces données proviennent d'une communication par e-mail de la Préfecture de la Moselle en date du 22 février 2013, ainsi que d'un échange d'e-mails entre la direction régionale des finances publiques et la Préfecture de la Moselle en date du 28 février 2013.

Certains quartiers comme Borny ou Saint Eloy Boileau Pré Génie, **présentent un nombre important d'auto-entrepreneurs.**

Des structures (CitéLab) aident à la création d'entreprises en lien avec les structures d'accompagnements (ADIE, ALEXIS, CAP Entreprendre, Lorraine Active, Metz Initiatives,...)

De nombreux dispositifs d'accompagnement à l'emploi et/ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle existent : permanences de la Mission locale du Pays Messin dans les quartiers, proximité de Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) à Woippy,...

La MEF a pour mission à la fois d'intervenir en soutien auprès des entreprises (définition des besoins, aide au recrutement), d'intervenir auprès des publics (lien entre habitants des quartiers et emploi, accompagnement individuel et personnalisé ce qui permet de suivre les demandeurs d'emploi et de les orienter vers les structures correspondant à leurs besoins. La MEF soutient également la création d'entreprises (formation et information des acteurs du territoire, information et orientation des porteurs de projets, permanences régulières des structures d'accompagnement Alexis, Cap Entreprendre).

B/ Présentation des quartiers de veille active

Portrait du Quartier du Roi (Woippy)

Le quartier du Roi, retenu comme quartier de veille, se situe au nord de la commune de Woippy. Dans les années 60, la gare de triage située au nord du ban communal de Woippy a été construite. Cette plus grande gare de triage du Grand Est a engendré la construction de nombreux logements destinés à accueillir les familles des employés de cette dernière. Le quartier du Roi est qualifié de quartier de cheminots.

Avec l'informatisation de la gare en 1979, le nombre d'emplois y a baissé et a généré de la vacance au niveau des logements. La location de ces logements s'ouvre à une population non-cheminote.

En 1989, les logements collectifs construits rapidement, pour une période de 50 ans ne répondent plus aux besoins de confort de la population. Un programme de réhabilitation, avec un emprunt d'Etat est donc engagé sur une période de 10 ans. Par cette opération, la société gestionnaire s'engage à favoriser l'accès à un public plus modeste.

Depuis le milieu des années 90, ce quartier est repéré comme sensible dans les différents dispositifs de la Politique de la Ville (Contrats de Ville 1994-1999 / 2000-2006). Grâce à une application de l'article 6 de la loi Borloo du 1^{er} août 2003, face aux difficultés rencontrées dans ce quartier, une dérogation a été acceptée pour qu'il soit assimilé à un quartier ZUS. Ce territoire a donc pu bénéficier des outils de la Politique de la Ville (notamment du CUCS avec le PRE et l'ORU).

Une population jeune et vieillissante, avec un attachement à ce territoire

La population de ce quartier a globalement baissé : elle est passée de 1 191 habitants en 1999 à 997 habitants en 2011. **(données à vérifier)**. On constate que la population est relativement jeune et que les plus de 50 ans sont en légère augmentation.

Les familles monoparentales sont très représentatives : près de 60 % des habitants sont divorcés, séparés ou veufs ; et les ménages sans enfants représentent environ 50 % des habitants du quartier.

Dans ce quartier mono-bailleur, plus de 50 % des foyers occupent leur logement depuis plus de 10 ans, ce qui montre un certain attachement à ce territoire. De plus, depuis 2013, la vacance au niveau des logements est nulle.

L'Opération de Rénovation Urbaine : une chance pour ce quartier

Jusque dans les années 2000, ce quartier était enclavé du reste de la Ville. Avec la politique d'urbanisation de la Ville au niveau du pourtour de ce quartier, et l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU), le quartier du Roi a été « rattaché » au tissu urbain. Il a été désenclavé grâce aux connexions créées entre le centre-ville et la ZAC des Coteaux, puis embelli soit par la création de nouvelles structures, soit par la rénovation des structures existantes.

Les rues existantes ont bénéficié d'aménagements spécifiques pour améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes, des motos et des automobiles. Pour cela, la totalité des rues du quartier du Roi ont été restructurées et ont donc été mises en sens unique. Il a connu ces dernières années une réhabilitation lourde de l'ensemble des logements collectifs, qui s'avérait fortement nécessaire.



Dans le cadre de l'ORU des travaux de résidentialisation ont été effectués : réaménagement des pieds d'immeuble, des aires de stationnement, mise en place d'un dispositif de tri sélectif, sécurisation des halls d'entrées et valorisation des espaces verts extérieurs, ainsi qu'un ravalement des façades des immeubles.

Le but étant d'améliorer le cadre de vie en privatisant certains pourtours de bâtiments, pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, mais également de donner une nouvelle image du quartier.

Les espaces paysagers sont revalorisés sur l'ensemble du quartier. La présence de pavés participe à l'embellissement du secteur. Des espaces de jeux destinés aux adolescents et aux plus jeunes ont été créés et rénovés.



Aménagement des espaces publics : entrée du quartier du Roi, avant, pendant et après les travaux

Le groupe scolaire au quartier du Roi a connu également d'importants travaux de réhabilitation, de réaménagement et d'extension ont été entrepris dans les écoles maternelle et primaire. Le gymnase qui est aussi utilisé par des écoliers, mais aussi par des associations, a également fait l'objet de travaux de rénovation importants pour redonner à cet espace de loisirs son véritable statut de gymnase.

Un centre socio-culturel et socio-éducatif de 2 000 m², l'Atrium, permet de concentrer les activités de la MPT (Maison Pour Tous) et de l'école de musique de la Ville. Cette nouvelle structure répond aux besoins des jeunes, des familles, des diverses associations, notamment au travers de la mise à disposition d'une salle polyvalente.

La scolarité

Concernant l'évolution des effectifs dans le groupe scolaire du quartier (maternelle et élémentaire), elle est globalement en augmentation depuis 2010. Notons que ces effectifs comprennent l'accueil des enfants de moins de 3 ans, ce qui constitue un véritable atout pour les familles.

En 2006, les enfants de ce quartier ont été les premiers en Moselle à bénéficier du dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE). Début 2015, plus de 29 % des enfants ciblés dans ce quartier bénéficient d'un suivi spécifique. 71 % ne sont pas suivis par manque de moyens qui restreignent les interventions.

Socialement : de nombreuses familles bénéficient d'un suivi et d'une aide sociale

Plus de 68 % des habitants bénéficient de l'allocation d'aide au logement.

Le nombre de bénéficiaires du RSA est en constante augmentation : 30% de bénéficiaires en plus en 2013 qu'en 2010.

Une vie associative en évolution

Durant de nombreuses années, de par la caractéristique de ce quartier, l'animation a été assurée par la SNCF.

Très peu d'associations ont émergé dans ce quartier, mise à part l'Association des Locataires.

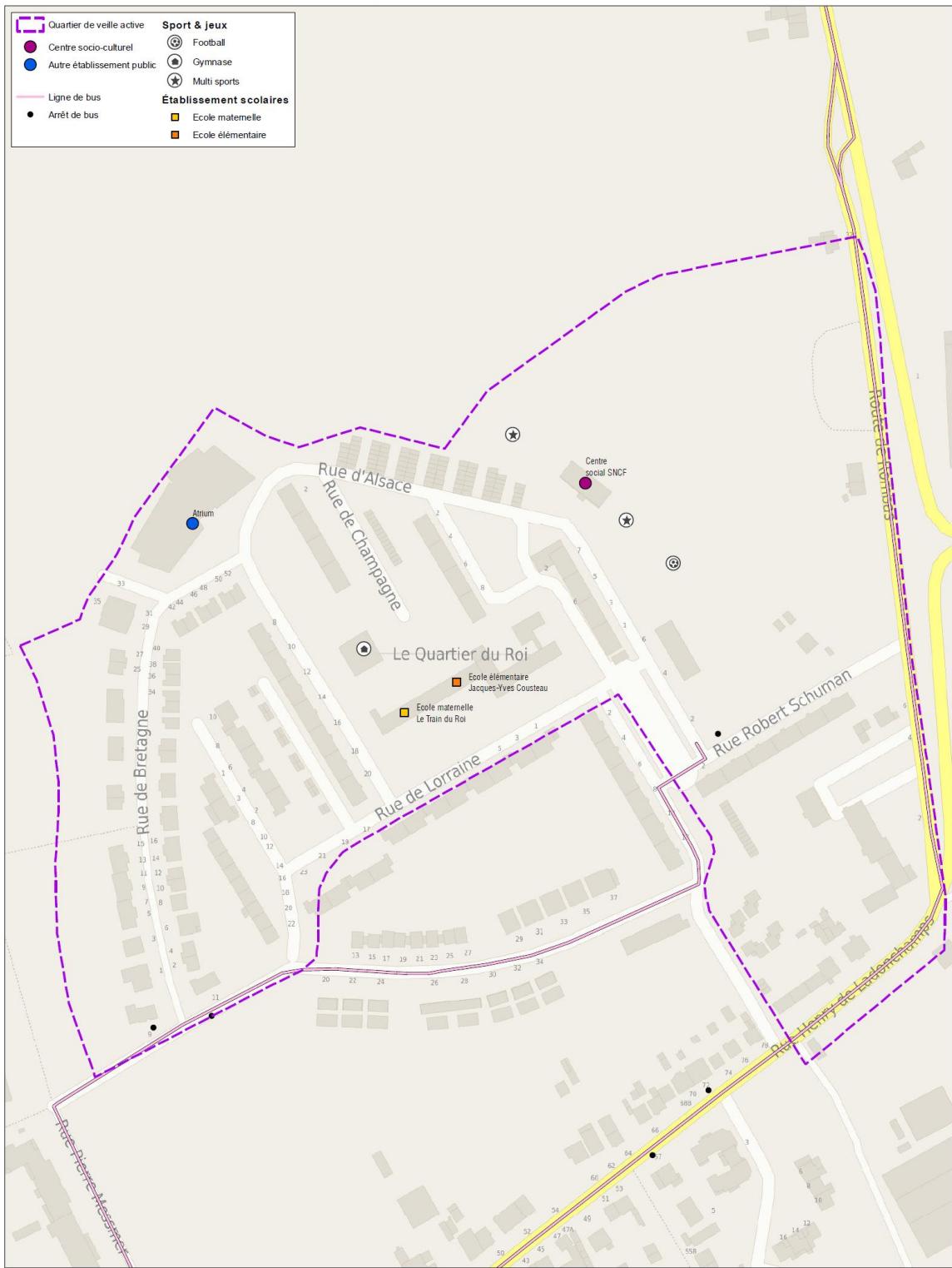
Depuis quelques années, de par l'évolution du quartier et le retrait de la SNCF, la création de l'Atrium qui accueille l'école de musique de la Ville et la MPT, et la mobilisation d'habitants, une vie associative, sociale se met en place.

L'emploi :

En 2014, 31 % des habitants sont des employés/ouvriers spécialisés et 20 % sont sans profession.

Les activités commerciales y sont très rares. Il n'existe qu'une épicerie.

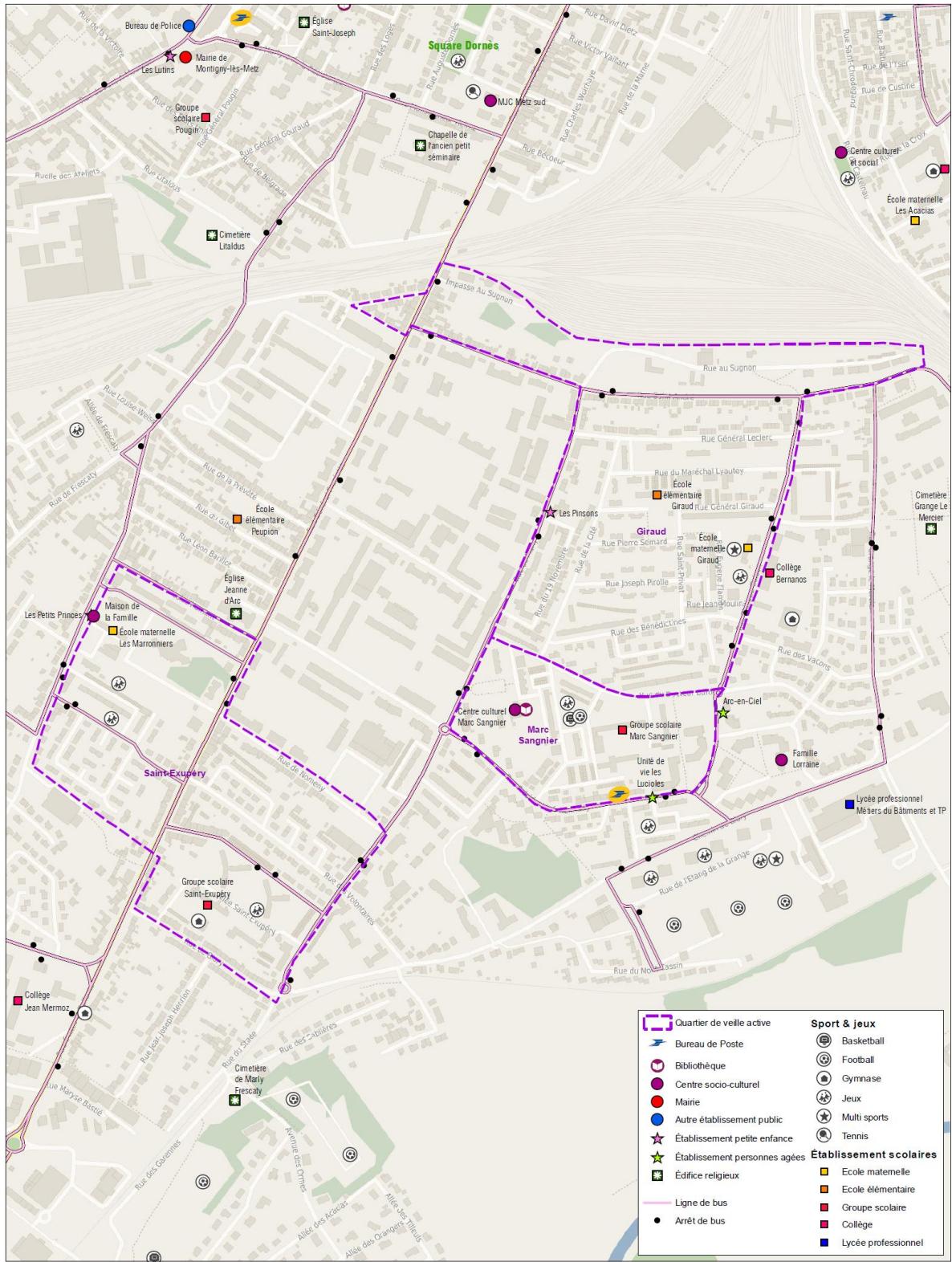
QUARTIER DE VEILLE ACTIVE : Quartier du Roi



Carte en cours de modifications

Portrait des quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint Exupéry (Montigny-lès-Metz)

QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE : Montigny-lès-Metz



En 2008, la population des quartiers Marc Sangnier – Saint Exupéry et Giraud représente 9 687 habitants répartis de la manière suivante :

- 2 232 habitants pour le quartier Saint Exupéry
- 7 455 habitants pour les quartiers Giraud et Marc Sangnier.

Il est à noter que ce nombre représente plus de 43% de la population montignienne qui s'élève à 22 514 habitants.

On compte 735 ménages pour le quartier Marc Sangnier, 2 150 pour Saint Exupéry et 2 183 pour Giraud.

Les quartiers se caractérisent par une surreprésentation de la population jeune, des ménages de grandes tailles et d'un nombre important de familles monoparentales ; profil similaire à ceux des quartiers prioritaires.

Sur l'ensemble des quartiers, le chômage s'élève à 12.5% (plus prononcé chez les femmes et les 15-24 ans) contre 11.04% pour Montigny. La population active est plus représentée chez les hommes que chez les femmes. Le revenu fiscal médian est estimé sur ces quartiers de veille active entre 13 894 et 16 211 €.

Il y a peu de bénéficiaires de la CMU sur ces quartiers.

Le parc HLM est présent sur la plupart des quartiers de la ville avec une certaine concentration sur les quartiers Saint Exupéry et Marc Sangnier représentant ¼ des logements sociaux,

Le quartier Saint Exupéry comprend 1 051 logements et 388 HLM dont 2 tours de 268 logements. La structure du parc dans ces quartiers se compose principalement de T3/T4 (56.2% des résidences principales)

La part des ménages locataires en 2009 à Giraud est de 79.2%, à Saint Exupéry de 80.5% et à Marc Sangnier de 87.9%. Parmi ces locataires, un grand nombre sont bénéficiaires de l'APL.

Les quartiers ont un assez bon niveau d'équipement. En effet, les équipements sociaux, liés à la santé, au sport, à la petite enfance, et à la scolarité sont bien représentés : foyer pour personnes seules (Philippe Colson), Centre Culturel Marc Sangnier, écoles élémentaires et maternelles, Collège Georges de la Tour, Lycée du Bâtiment et des Travaux Publics, Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle, deux gymnases... Les commerces de proximité sont également présents. Toutefois, il y a peu de vie associative dans ces quartiers.

La Maison des Services Publics inaugurée en 2002 tient des permanences d'associations :

- CIFF-CIDF : service d'accès au droit et d'aide aux victimes,
- CLCV : conseils et assistance pour toutes les difficultés rencontrées dans le domaine de la consommation et du logement,
- Ecrivain Public : aide à la constitution et à la rédaction de documents administratifs et de courriers divers,
- Conciliateur de Justice : favoriser et constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis,
- CARSAT – Assistance Sociale de la Sécurité Sociale,
- Association des Paralysés de France : écoute conseil, suivi des dossiers, aide aux démarches pour les personnes en situation de handicap et leurs familles,
- Association CRESUS Moselle : information et conseils aux personnes en situation de surendettement,
- Vivre avec la douleur chronique : écoute, aide, échange, réflexion dans le cadre du débat de la douleur chronique.

Le Centre Culturel « Marc Sangnier » organise à destination de tous les publics (avec une priorité en direction de la jeunesse)des activités socioculturelles, culturelles et sportives.

Dans le cadre des centres de loisirs, ce Centre a accueilli un public essentiellement composé de jeunes issus des 3 quartiers ciblés par le Contrat de Ville avec très régulièrement une prise en charge financière par le CCAS de Montigny-lès-Metz.

Au niveau de la petite enfance, il existe une structure Multi-Accueil « Les Pinsons », dotée de 25 places où 84 enfants y sont inscrits (dont 21 issus de familles bénéficiant de minima-sociaux) et une ludothèque « La Coccinelle », ouverte depuis octobre 2007. Cet espace est entièrement dédié aux activités ludiques, et on y pratique le prêt et le jeu sur place. La ludothèque est donc une structure associative gérée par des responsables bénévoles.

Au niveau social, On trouve la présence d'un Centre Médico-Social sur le secteur Marc Sangnier où 3 assistantes sociales du Conseil Départemental de la Moselle prennent en charge chacune 1 quartier. En parallèle, le CCAS de Montigny-lès-Metz, intervient également de façon significative sur les différents quartiers.

Il existe également une Equipe de Prévention Spécialisée du CMSEA, chargée de mener des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elle s'adresse ainsi aux jeunes livrés à eux-mêmes qui échappent, entre autres, à l'autorité de leurs parents et qui, par leurs fréquentations hors du milieu familial et institutionnel, s'exposent à un risque de marginalisation. Le travail de rue constitue le point d'ancrage prioritaire de l'intervention de l'Equipe de Prévention Spécialisée.

Bien qu'étant désormais partenaire au titre de la veille active pour les quartiers Giraud, Marc Sangnier et Saint-Exupéry, la Ville de Montigny-lès-Metz va poursuivre son engagement et ses efforts en direction de la jeunesse d'une part et en soutenant des actions dans le domaine économique d'autre part.

III) LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

3.1 - L'organisation du pilotage et de l'animation du Contrat de Ville

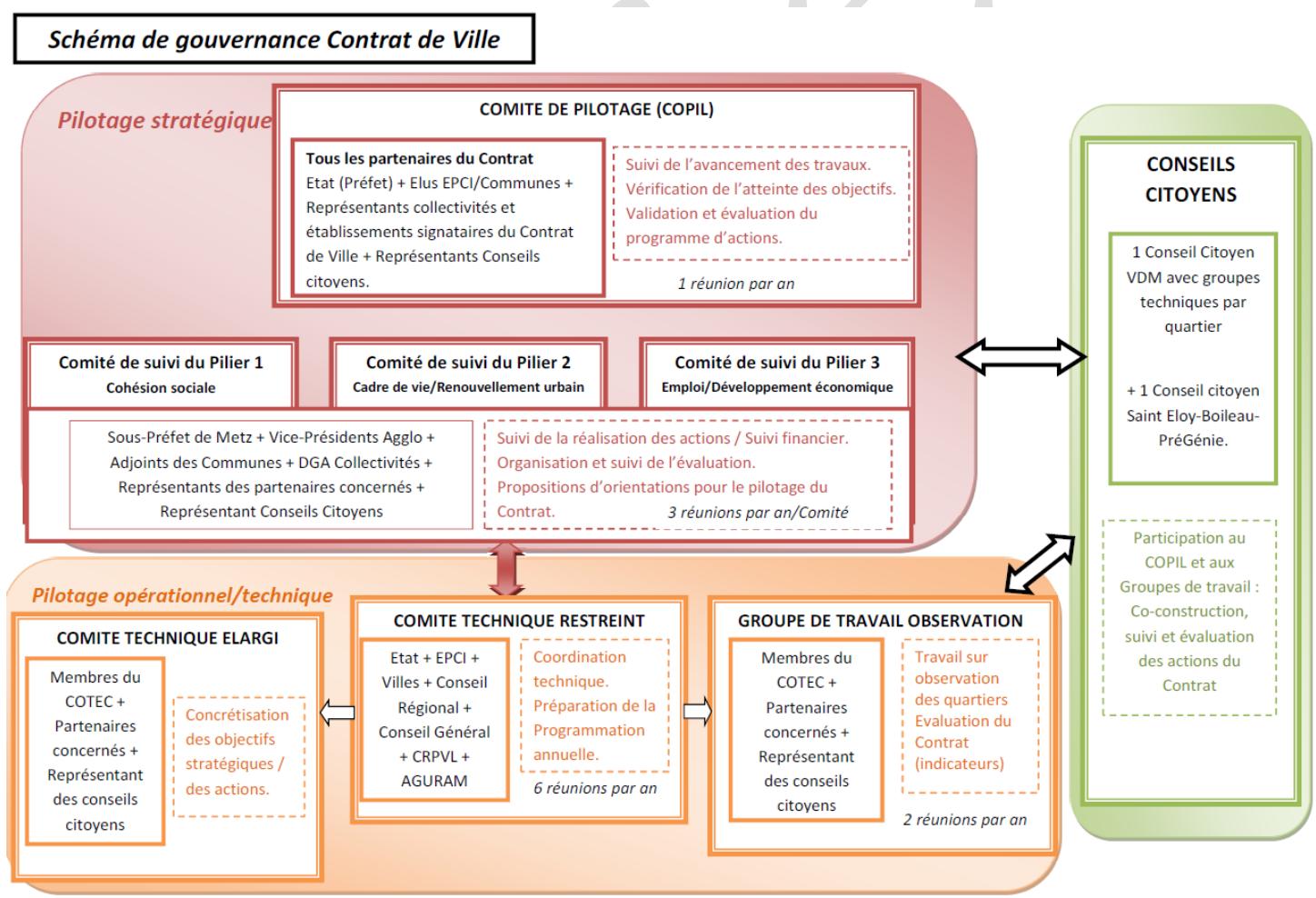
A/ La gouvernance du Contrat de Ville

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, les partenaires vont se doter ensemble des règles à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Le pilotage stratégique du Contrat de Ville est remonté à l'échelle de Metz Métropole : elle est chargée du diagnostic du territoire, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, ainsi que de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences propres tant dans le domaine de la Politique de la Ville que dans les domaines du développement économique, du transport, de l'habitat, de la gestion des déchets,...

Les Maires de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy restent opérateurs de proximité : ils sont chargés de la mise en place d'actions dans le cadre de leurs compétences propres, dans le cadre du Contrat de Ville

Il est donc institué plusieurs instances de gouvernance, présentées ci-dessous.



Le Comité de pilotage du Contrat de Ville

Le Comité de pilotage (COPIL) est placé sous la co-animation du Sous-Préfet de Metz, du Président de Metz Métropole, du Maire de Metz et du Sénateur-Maire de Woippy.

Il a pour objectif de coordonner l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville, qu'ils soient signataires ou non. Les membres composant cette gouvernance ont pour missions de piloter le Contrat de Ville, de valider les orientations et le programme d'actions, de suivre l'avancement des travaux du Contrat de ville, de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et de procéder à son évaluation.

Il se réunit une fois par an dans les locaux de Metz Métropole.

Composition du Comité de Pilotage

M. le Sous-Préfet de METZ,
M. le Président de Metz Métropole
M. le Sénateur Maire de Woippy
M. le Maire de Metz
M. le Président du Conseil Régional
M. le Président du Conseil Départemental
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Metz
M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de Metz
M. l'Inspecteur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique
Mme la Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
M. le Directeur régional des Affaires Culturelles
Mme la Chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)
M. l'Inspecteur d'Académie
Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale
Mme la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
M. le Directeur départemental des Territoires
M. le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
M. le Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE
M. le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi Moselle
M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts
Messieurs les Délégués du Préfet
Mme la Co-Directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL)
M. le Directeur Territorial de Metz Habitat Territoire
Mme la Directrice Territoriale de ADOMA
M. le Directeur général de LOGIEST
M. le Directeur Territorial de ICF Habitat
M. le Directeur de l'ARELOR
M. le Directeur de SNI
M. le Directeur général de Batigère
M. le Directeur d'Est Habitat Construction
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi
M. le Directeur de Metz Métropole Développement
Mme la Directrice de la Mission Locale du Pays Messin
Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Citoyens

Les Comités de suivi par pilier

Les Comités de suivi permettront un échange plus fin entre les partenaires socles et financeurs concernant les différents piliers du Contrat de ville (Cohésion sociale, Cadre de vie et Renouvellement urbain, Développement Economique et Emploi)

Ils seront co-animés par le Sous-Préfet de Metz, le Vice-Président Politique de la Ville et les adjoints à la Politique de la Ville des Communes.

Les membres composant cette gouvernance ont pour missions de suivre la réalisation et le financement des actions, d'organiser et de suivre l'évaluation de celles-ci, et de proposer des orientations pour le pilotage du Contrat. Ils définissent, pour chaque objectif stratégique, un plan d'actions actualisable annuellement et formalisent les engagements de droit commun permettant d'y répondre.

Sont intégrés les trois axes transversaux que sont l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations. **A compléter**

Le Comité de suivi du pilier 1 – Cohésion sociale regroupe tous les acteurs du domaine de la cohésion sociale des services de l'État, des opérateurs publics, des collectivités territoriales, les associations locales, les représentants des Conseils Citoyens, les différents services municipaux des Villes et de Metz Métropole concernés, etc. Il est amené à traiter divers champs comme l'éducation, le lien social, la culture, la santé, l'accès aux droits,... Compte tenu de l'importance des champs concernés, plusieurs groupes peuvent être mis en place.

Le Comité de suivi du pilier 2 – Cadre de vie et Renouvellement Urbain regroupe la DDT, la DTPJJ, la DDSP, la Gendarmerie, le Parquet, le SPIP, la Caisse des dépôts, les bailleurs sociaux, les associations, les représentants des Conseils Citoyens, les services « cadre de vie », gestion des déchets, mobilité et prévention de la délinquance de Metz Métropole, des communes, du Conseil Régional, du Conseil Départemental,...

Le Comité de suivi du pilier 3 – Emploi et Développement Economique regroupe la DIRECTTE, Pôle emploi, la Mission locale, les services des collectivités territoriales dont Metz Métropole Développement, les Chambres Consulaires, la Caisse des dépôts, les associations, les représentants des Conseils Citoyens, etc. Peuvent être associées des entreprises, les structures d'Insertion par l'Activité Economique, les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises,...

Chaque Comité de suivi se réunit 2 à 3 fois par an, dans les locaux de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de Woippy ou de Montigny-lès-Metz.

Le Comité technique (COTEC) restreint et élargi

Le Comité technique restreint est composé des différents services de la Préfecture dont les délégués du Préfet, les services de Metz Métropole, des villes de Montigny-lès-Metz, de Woippy, et de Metz, des services du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'AGURAM et du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine.

Il est chargé de la coordination technique et de la préparation de la programmation annuelle. Il prépare et organise les réunions des Comités de suivi, prépare les décisions du Comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci.

Le COTEC se réunit à minima 6 fois par an, dans les locaux de Metz Métropole, de la Ville de Metz, de Woippy ou de Montigny-lès-Metz.

Le Comité technique élargi est composé des membres du COTEC, des représentants des Conseils Citoyens, et des partenaires concernés selon la thématique traitée. Il s'agit de réunions techniques permettant la concrétisation des objectifs stratégiques et la réalisation des actions. Il concerne les trois piliers du Contrat de Ville et se réunit autant que de besoin.

B/ L'ingénierie et le fonctionnement interne aux institutions

Le Contrat de ville prévoit une ingénierie « partagée » entre l'Etat, Metz Métropole, et les villes concernées.

L'ingénierie et le pilotage interne de Metz Métropole et des Communes

Organisation des équipes projets intercommunales et communales de la Politique de la Ville

Comme déjà mentionné, dans le cadre de l'article 6 de la loi du 21 février 2014 **le pilotage stratégique du Contrat de Ville est remonté à l'échelle de Metz Métropole**. Elle doit :

- Elaborer le diagnostic du territoire et définir les orientations du Contrat de Ville ;
- Animer et coordonner le Contrat, c'est-à-dire que Metz Métropole est chargée de mettre en place les Comités de pilotage, politiques et techniques, et chargée du suivi des actions du Contrat de Ville ;
- Viser à mettre en cohérence les différents dispositifs déployés sur les quartiers prioritaires au sein du Contrat de Ville intercommunal,
- Mettre en œuvre des actions du Contrat de Ville relevant de ses compétences propres tant dans le domaine de la Politique de la Ville que dans les domaines du développement économique, du transport, de l'habitat, de la gestion des déchets, de la politique d'accès aux équipements culturels...

Les Villes de Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy restent les opérateurs de proximité : elles assurent la mise en œuvre concrète des actions du Contrat de Ville, dans le cadre de leurs compétences propres.

Pour autant, le rôle de la Commune n'est pas réduit au pilotage opérationnel, dans la mesure où elle est partie prenante à la gouvernance du Contrat, via le caractère concerté de l'élaboration et de la mise en œuvre.

Depuis mars 2014, les équipes projets des collectivités se rencontrent régulièrement pour travailler collectivement au montage, à la réflexion et à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville.

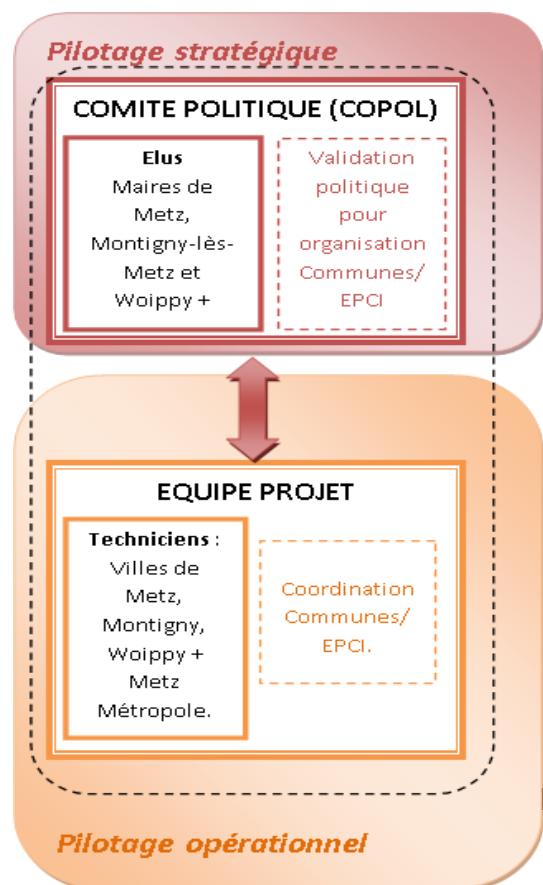
Les référents Contrat de Ville au sein des équipes projets font partie du Comité Technique (COTEC) Contrat de Ville, mis en place depuis septembre 2014.

Comité Politique du Contrat de Ville

En septembre 2014, un Comité Politique (COPOL) interne a également été mis en place.

Le COPOL est chargé de valider politiquement toute décision relative à la stratégie de la Politique de la Ville aux niveaux communal et intercommunal.

Il est composé du Président de Metz Métropole/Maire de Montigny-lès-Metz, du Vice-Président en charge de la Politique de la Ville de Metz Métropole, du Maire de Metz, du Maire de



Woippy et des adjoints Politique de la Ville des trois communes concernées.

Compte tenu de la pluralité des compétences que requiert cette politique publique multiforme, il convient d'améliorer l'organisation existante sur la durée du Contrat 2015-2020, et éventuellement de reconsidérer les rôles respectifs de l'EPCI et des Communes dans la conduite des actions relevant de la Politique de la Ville. Des enjeux sont à relever afin de garantir une efficacité et une cohérence des interventions de Metz Métropole et des Villes.

Organisation mobilisée par l'État pour l'élaboration et le suivi des contrats de ville.

Cette organisation, précisée dans la circulaire du 15 octobre 2014 (*Cf. Annexe n° - Modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de ville*) est destinée à :

- forger le point de vue de l'Etat sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, grâce à une démarche de type « porter à connaissance »,
- rassembler et synthétiser des éléments de diagnostic existants au sein des différents services de l'Etat et d'engager les collectivités à le faire,
- identifier les moyens à mobiliser au regard des enjeux territoriaux et de leur singularité.

Deux types d'organisation ont été mis en place par l'Etat sur le territoire :

- **Une équipe resserrée**, appelée aussi la « Task Force », qui est en charge du pilotage et du suivi des Contrats de Ville sur le département de la Moselle.

Composition de l'équipe resserrée :

M. le Sous-Préfet chargé de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale

M. le Secrétaire Général, Sous-Préfet de METZ

M. le Sous-Préfet de FORBACH/BOULAY-Moselle

M. le Sous-Préfet de SARREBOURG

M. le Sous-Préfet de SARREGUEMINES

M. le Sous-Préfet de THIONVILLE

Mme la Directrice de Cabinet

Mme la D.D.C.S.

Mme la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

M. le D.D.T.

M. le Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE

M. l'Inspecteur d'Académie

Mme et MM. Les Délégués du Préfet

Mme le Chef du Service de la Coordination de l'Action Départementale (SCAD)

L'équipe resserrée s'est réunie pour la première fois le 15 décembre 2014. Cette réunion a permis de :

- mettre en ordre de marche l'administration territoriale de l'Etat,
- définir l'organisation à retenir pour l'élaboration des Contrats de Ville avec les Sous-Préfets d'arrondissement,
- sensibiliser les services de l'Etat sur l'exercice du diagnostic et sur la mobilisation du droit commun en faveur des quartiers de la Politique de la Ville.

Elle s'est à nouveau réunie le 9 mars 2015 pour faire le point sur l'avancement des travaux d'élaboration des Contrats de Ville.

- **Une mission interservices** (appelée "équipe interministérielle" au niveau national), est en charge de la constitution du point de vue de l'Etat et des opérateurs publics (ARS, CAF, Pôle Emploi, ...) sur la situation des quartiers.

La mission interservices s'est réunie le 2 février 2015. La réunion s'est inscrite dans le prolongement de la réunion de l'équipe resserrée, dans une dimension plus large. Ses objectifs sont de construire le porter à connaissance de l'Etat et de ses opérateurs, et de faire le point sur l'état d'avancement des démarches en cours. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ont été conviés.

Composition de la mission interservices :

Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel de Metz
M. le Procureur Général près de la Cour d'Appel de Metz
M. l'Inspecteur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique
M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle
Mme la Directrice régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
M. le Directeur régional des Affaires Culturelles
Mme la chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (A.N.L.C.I.)
M. l'Inspecteur d'Académie
Mme la Directrice départementale de la Cohésion Sociale
Mme la Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
M. le Directeur départemental des Territoires
M. le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Mme la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
M. le Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE
M. le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé
M. le Directeur territorial de Pôle Emploi Moselle
M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Mme la Directrice de Cabinet
M. le Secrétaire Général aux Affaires Régionales
Madame et Messieurs les Délégués du Préfet
Messieurs les Sous-Préfets de BOULAY, FORBACH/BOULAY Moselle, METZ, SARREBOURG, SARREGUEMINES et THIONVILLE
Madame la Co-Directrice du Centre de ressources Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL)

Il a été demandé aux services de l'Etat de :

- poursuivre leurs réflexions sur les objectifs stratégiques et les enjeux qu'ils souhaitent voir suivis et poursuivis par les Contrats de Ville,
- de faire état des mesures de droit commun qu'ils envisagent d'y déployer, chaque service devant préciser, en termes opérationnels et concrets, ce qu'il pourra apporter au bénéfice des quartiers et de leurs habitants.

3.2 - Etat des lieux et évolution envisagée dans le domaine de la participation citoyenne.

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 créé les conseils citoyens dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville. La volonté de l'Etat est d'impliquer les habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville dans les processus d'élaboration et de pilotage du contrat.

« Les conseils citoyens s'appuient sur les principes de souplesse, d'indépendance, de pluralité, de parité, de proximité, de citoyenneté et de co-construction et ont pour mission première de « permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers ».

A/ Etat des lieux de la participation citoyenne

S'il est apparu que Metz Métropole, la Ville de Metz et la Ville de Woippy considèrent la participation citoyenne comme primordiale, leurs dispositifs participatifs respectifs ne connaissent pas le même aboutissement. Ceci s'explique avant tout par des différences en termes d'échelle et de budget.

Metz Métropole : une participation citoyenne en devenir

Le Conseil de Développement Durable (CODEV) de Metz Métropole est composé de 80 bénévoles issus de différents milieux qui a pour mission d'alimenter la réflexion des élus par la production d'avis ou de rapports sur l'aménagement du territoire et les services à rendre aux habitants. Les membres sont répartis en 5 collèges : monde économique, monde socio-éducatif, monde associatif, représentants des habitants et personnalités qualifiées. Son action s'inscrit dans les trois domaines clés du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Une fois par an, les travaux du CODEV sont présentés en Conseil de Communauté et, tout au long de l'année, les différents rapports sont transmis aux Conseils Communautaires.

A Metz Métropole, une Charte de la participation citoyenne a été signée par les Présidents de Metz Métropole et du Conseil de Développement Durable (CODEV) le 13 mars 2012. Un Comité de pilotage a été installé avec pour le rôle d'assurer la définition des modalités de la participation citoyenne et de coordonner la mise en application de ses principes par l'ensemble des services concernés.

Un réseau interne de la Participation citoyenne a également vu le jour le 17 octobre 2013 afin d'identifier les projets de Metz Métropole pouvant inclure la démocratie participative. Il a pour missions de favoriser les échanges directs avec les habitants, de sensibiliser, de responsabiliser les services et les élus, d'engager des actions participatives sur de futurs projets en définissant une procédure de mise en œuvre,...

Metz : une démocratie participative ambitieuse et innovante

A Metz, la démocratie participative fait l'objet d'un choix politique clairement affirmé, le Maire en a fait un pilier structurant de l'action municipale depuis 2009. Cet engagement est matérialisé depuis le 23 février 2012 par une Charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens qui engage la ville vis-à-vis de ses citoyens.

Comités de quartier : pivots du dispositif participatif messin

A Metz, les comités de quartier peuvent se réunir toutes les six semaines sans compter une réunion annuelle plénière avec le Maire et les élus. Leurs membres, volontaires ou tirés au sort sur listes électorales, nommés pour trois ans, sont des habitants ou des représentants d'associations du quartier. La Ville de Metz accompagne ces comités dans leur fonctionnement en leur fournissant l'assistance d'un agent de développement et en mettant à disposition des locaux municipaux. Les membres de comités de quartiers peuvent se réunir en comité inter-quartier.

Ils ont un rôle consultatif et représentatif. Mais ils sont également force de proposition : leurs membres, répartis par « groupes projet », élaborent, proposent, conduisent et évaluent des projets divers (aménagements, rénovation, événements citoyens, opération de sensibilisation, etc.).

4 conseils thématiques pour représenter tous les messins

Le Conseil municipal des enfants permet la réalisation de projets proposés par des élèves de CM1 et CM2 des écoles messines volontaires (55 enfants élus pour 2 ans).

Afin d'encourager l'implication des acteurs de la vie étudiante dans la vie publique et d'améliorer leur accueil et leur quotidien, **un conseil local de la vie étudiante** a été institué. Enfin, pour les messins de 65 ans et plus, **un conseil des seniors** permet à la Ville de les intégrer à la vie publique et de profiter au mieux de leurs compétences, de leur expérience et de leur temps libre. En sus, la Ville de Metz projette la création d'un conseil de la vie nocturne, d'un conseil de la jeunesse et d'un conseil de la culture.

Un dispositif novateur : le budget participatif

Mis en place pour la première fois cette année, ce budget de 1 million d'euros est dédié au financement de projets exclusivement proposés par les messins. Sur les 287 projets proposés par les citoyens, 47 seront financés en 2015. Ce dispositif mobilise d'importantes ressources internet: une plate-forme numérique a été créée afin de permettre l'envoi des projets et de consulter les réponses par projet ainsi que l'état d'avancement des projets retenus.

D'autres initiatives

Enfin, il faut ajouter à ces dispositifs de nombreux événements ponctuels réalisés au long de l'année tels que les ateliers urbains (réfléchir collectivement avec les habitants d'un secteur concerné par un projet urbain dans une démarche de co-construction de projet), les balades urbaines (diagnostic en marchant associant habitants, élus et services de la ville), le Printemps des citoyens (temps de réflexion annuel sur la citoyenneté et la participation citoyenne), les Graines de citoyens (renforcer l'implication des habitants dans la vie de la ville grâce à des actions de sensibilisation sous forme de théâtre-forum, porteurs de paroles, théâtre de l'invisible, etc.), les dialogues citoyens sur internet ou encore les cafés citoyens (débats autour de sujets de société pour déboucher sur des actions concrètes).

Woippy : un dispositif participatif apportant des solutions concrètes aux habitants

5 conseils de quartier (dont deux dans les quartiers prioritaires)

Pour chaque conseil de territoires composant le quartier prioritaire, une quinzaine de membres volontaires se réunit quatre fois par an. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité laisse toute latitude aux élus pour déterminer la force et le poids politique des conseils de quartier. A Woippy, les conseils de quartier ont un rôle consultatif (à l'occasion d'opérations d'aménagement) et représentatif (ils font remonter aux élus les doléances et avis des habitants du quartier). La ville met à disposition une salle de réunion.

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

La GUP permet aux citoyens de participer à la prise de décision. La GUP est un service de la mairie, comprenant 6 agents dont 3 référents communaux, qui traite, grâce à une ligne téléphonique directe, un accueil physique quotidien à la mairie et une présence sur le terrain, les demandes ou doléances des habitants. Il peut s'agir de traiter des situations d'urgence (dépôts sauvages, stationnements gênants, incivilités, etc.) mais aussi d'écouter, étudier et proposer aux élus des projets et suggestions des woippyens en matière de propreté, circulation, voiries, embellissement ou stationnement. La totalité des Woippyens peut avoir recours à ce service : cela permet un contact direct entre les Elus et les habitants avec l'assurance que l'idée/remarque soumise sera étudiée. En effet, toutes les doléances font l'objet d'un suivi : une doléance qui rentre au service GUP est une doléance traitée.

La GUP et les conseils de quartier travaillent en étroite collaboration : les services de la GUP organisent les conseils de quartier, assistent les conseillers de quartier et répondent à certaines de leurs doléances. Enfin, le Maire organise des réunions publiques (une réunion annuelle par quartier), pilotées par la ville et les bailleurs, au sein des quartiers et à l'occasion desquelles il effectue des visites sur le terrain qui sont l'occasion d'échanges directs avec les woippyens.

B/ Modalités de création des Conseils Citoyens (En attente de validation du COPIL du 5 juin 2015)

La loi prévoit la constitution d'un conseil citoyen par quartier prioritaire. Elle prévoit pour garantir ces principes :

- Le conseil citoyen est composé de deux collèges, le collège des habitants et le collège des acteurs locaux et associations. Le collège des habitants est constitué à partir d'un tirage au sort et peut être complété par un appel à volontaires. Il est conseillé pour le second collège de procéder à un appel à candidat.
- Le conseil citoyen peut se constituer en association ou s'appuyer sur une association pour son fonctionnement : condition nécessaire pour pouvoir prétendre à des moyens financiers de fonctionnement.
- C'est le préfet qui, par arrêté et après consultation des maires concernés, valide la composition du conseil citoyen et reconnaît la qualité de structure porteuse à l'organisme qui assure le fonctionnement du conseil citoyen.
- L'Etat apporte son concours au fonctionnement des conseils citoyens. Le contrat devra préciser les moyens dédiés au fonctionnement des conseils citoyens.
- Chaque conseil citoyen devra se doter d'un règlement ou d'une charte de fonctionnement. Les modalités de participation des conseils citoyens dans les instances de pilotage du contrat devront être précisées dans le contrat.

Les quartiers de la ville de Metz

Afin de répondre à l'esprit de la loi sur la création des conseils citoyens, la Ville de Metz propose:

- De créer 5 conseils citoyens, un par quartier, qui se réuniront régulièrement en plénière, si possible avec le conseil citoyen du quartier Boileau/Pré-Génie. Borny : 18 citoyens +6 ; Bellecroix et Metz Nord : 8 citoyens +3; Sablon-sud et Hauts de Vallières : 4 citoyens +1.
- De tirer au sort les citoyens sur la base de la liste des adresses en QPV. Dans le cas d'habitat collectif, dans la mesure du possible et s'il est possible de déterminer le nombre de logements à la même adresse, un second tirage au sort pour déterminer l'ordre de rencontre sera effectué, dans le cas contraire, tous les habitants seront rencontrés de manière individuelle pour identifier le citoyen volontaire.
- D'assurer un lien avec les autres dispositifs de participation citoyenne en assurant une porosité entre par exemple, conseil citoyen et comité de quartier (mais également avec les correspondants d'entrée de Metz Habitat Territoire ou les étudiants de l'association AFEV par exemple). Dans chaque Conseil Citoyen, un membre du Comité de Quartier correspondant pourra siéger. De même, les membres des Conseils citoyens seront invités à participer aux instances de démocratie participatives de la ville.
- De confier l'animation des conseils citoyens à une association indépendante dont le financement serait assuré par la Ville, l'Etat et la Région; le financement est aujourd'hui en deçà des besoins évalués par

l'association porteuse. Un financement par Metz Métropole de l'animation des plénières serait souhaitable et permettrait de stabiliser le budget pour répondre aux enjeux.

Le quartier Boileau Saint Eloy PreGénie

A compléter par la Ville de Woippy

La loi ne précise pas le nombre de membres dans chaque conseil : Le comité technique propose la composition suivante tout en précisant que le principe de parité Femmes/Hommes sera respecté:

	collège citoyen	collège des acteurs locaux et associations
Borny	18	6
Bellecroix	8	3
Metz Nord	8	3
Sablon Sud	4	1
Hauts de Vallières	4	1
Boileau Pré génie	14	4
Plénière	56	18

Concernant le collège des acteurs locaux et associations, il est proposé de faire appel au volontariat puis, le cas échéant de tirer au sort. Leur nombre sera de maximum 25% de chaque conseil citoyen.

La loi ne précise pas non plus le nombre de citoyens dans les instances de pilotage mais le limite à 1/3 :

- Proposition n°1 : chaque conseil citoyen sera représenté au sein des instances de pilotage par un citoyen, donc 6 citoyens au Comité de pilotage, comité technique...Cette proposition a pour avantage de permettre à chaque conseiller de rendre compte dans son conseil de la tenue des débats dans les instances de pilotage et de l'avancée du contrat, des sujets abordés... Mais le nombre peut peut-être constituer un obstacle et être lourd à gérer.
- Proposition n°2 : des plénières entre les 6 conseils citoyens auront lieu chaque année et c'est lors de ces plénières que seront choisis les représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage et c'est dans ces plénières que seront faits les retours (en sachant qu'il est également possible d'imaginer que les citoyens participants aux instances se rendent dans les 6 conseils pour les informer). On pourrait ainsi limiter à 3 le nombre de citoyens aux instances de pilotage.

Un accompagnement formatif des citoyens semble incontournable quelle que soit la solution envisagée, que ce soit en amont ou tout au long du déroulement de l'action afin de donner aux conseils citoyens un vrai pouvoir de s'exprimer et d'agir comme l'a prévu la loi.

Il est important de préciser que le rôle des conseils citoyens est bien d'apporter une expertise complémentaire à celle des élus, des techniciens, des différents signataires du contrat. Ils pourront, le cas échéant, être force de proposition pour de nouveaux projets. La possibilité de disposer d'un budget participatif restera à la volonté de chaque collectivité.

A Compléter : participation des Conseils Citoyens dans les instances du Contrat de Ville

Les instances participatives existantes doivent être mobilisées dans le cadre de la démarche Conseil Citoyen. Par exemple, le rôle du CODEV de Metz Métropole en tant qu'instance participative dans la Politique de la Ville doit être renforcé. Des liens entre CODEV et Conseils citoyens doivent être envisagés et définis sur la durée du Contrat de ville 2015-2020

3.3 – Modalités d’observation, de suivi et d’évaluation du Contrat de Ville

A compléter par MM (Le 1er groupe de travail du 19 juin va permettre de formaliser cette partie.)

A/ La mise en place d'un groupe de travail Observation/Evaluation

Le groupe de travail Observation/Evaluation est chargé de travailler sur l’observation des quartiers Politique de la ville sur la durée du Contrat de Ville, et sur l’évaluation des actions du Contrat de Ville.

Il est composé des membres du COTEC et des partenaires « producteurs » de données comme la CAF, l’INSEE, la Mission Locale du Pays Messin, l’ARELOR, les bailleurs sociaux, les Centres Communaux d’Action Sociale (données des Analyses des Besoins Sociaux),...

Il a pour missions principales, sur la durée du Contrat de Ville, de :

- identifier et définir les indicateurs d’observation pertinents pour chaque thématique,
- élaborer un dispositif/outil d’observation annuelle des quartiers Politique de la Ville,
- identifier et mobiliser tous les partenaires pourvoyeurs de données,

...

B/ Les modalités d’observation des quartiers Politique de la Ville

Une des grandes difficultés de l’élaboration de ce présent Contrat de Ville a été de réaliser un diagnostic des quartiers de la Politique de la Ville : peu de données récentes, données à l’échelle de l’IRIS (*Ilots Regroupés pour l’Information Statistique*) et non pas à l’échelle du quartier, multiplicité des acteurs pourvoyeurs de données, etc.

Il convient de travailler sur **l’instauration d’un observatoire annuel de la Politique de la Ville** plus cohérent, plus efficace, et surtout à l’échelle des périmètres des quartiers. A partir de 2016, il devrait être plus facile d'accéder à une offre de données statistiques à l'échelle des quartiers. L'objectif de cet observatoire est de déterminer de manière claire et concertée les besoins des territoires pour y répondre de manière efficace.

Cet observatoire va permettre de répondre à l'objectif stratégique « **Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants** », défini en deux objectifs opérationnels :

- 4.10- Identifier les indicateurs d’observation pertinents pour chaque thématique,
- 4.11- Mettre en place un dispositif d’observation donnant lieu à une mise à jour annuelle.

Cet observatoire doit s'appuyer sur les moyens existants dédiés aux collectivités territoriales : le Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé Metz Métropole/Ville de Metz et l'AGURAM, qui réalise d'ores et déjà des diagnostics territoriaux pour le compte des collectivités.

Afin de prendre en compte la thématique transversale « Egalité femmes-hommes », l’observatoire devra mettre en exergue des données sexuées.

C/ Les modalités d’évaluation du Contrat de Ville

IV) LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE METZ METROPOLE

4.1 – L’élaboration du Contrat de Ville : retour méthodologique

La démarche pour la mise en place du contrat de ville de Metz Métropole a été élaborée dès la fin 2014. Construite avec l’ensemble des partenaires du contrat, la démarche a été appuyée par l’aide du Centre de Ressource Politique de la Ville de Lorraine (CRPVL).

Cette démarche s'est appliquée à prendre en compte la réalité du territoire, et notamment le fait que le pilotage intercommunal du contrat n'avait pas d'existence antérieure. L'enjeu a bien été de commencer à construire un projet commun à un ensemble d'acteur qui n'avait pas forcément l'habitude de se rencontrer.

Cette démarche se déroule en deux temps principaux :

- 1- De janvier à juillet : élaboration de ce présent Contrat de Ville.
- 2- De juillet à décembre 2015 : élaboration des conventions d'application avec les acteurs des territoires, y compris les habitants. Ces conventions ont pour but de décliner les objectifs opérationnels et les programmes d'action pour les éléments transversaux et territoriaux.

Etape 1 - l’élaboration du diagnostic partagé et la définition des objectifs

Afin d'établir un diagnostic territorial participatif de la situation des quartiers prioritaires, plusieurs types d'ateliers participatifs ont été mis en place :

En février 2015, ont été mis en place 3 ateliers (un par pilier thématique) avec les acteurs institutionnels concernés :

- 1 atelier « Cohésion sociale »,
- 1 atelier « Développement économique et Emploi »
- 1 atelier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Ces ateliers ont permis de définir les objectifs stratégiques pour chaque pilier du Contrat de Ville, et les enjeux transversaux.

[Cf. Annexe – Synthèses des ateliers des 5 et 6 février 2015.](#)

En mars 2015, ont été mis en place 6 ateliers inter-acteurs (acteurs institutionnels, acteurs locaux dont associations de quartier) dans chaque quartier prioritaire.

Ils ont permis de définir les atouts et faiblesses de chaque quartier, et ont permis d'aborder les objectifs opérationnels à prioriser sur chaque quartier.

En avril 2015, quatre groupes de travail inter-acteurs ont permis d'affiner les objectifs opérationnels du Contrat de Ville :

- « Habitat et renouvellement urbain »,
- « Cadre de vie, gestion sociale et urbaine de proximité et tranquillité publique »,
- « Emploi et Développement Economique »,
- « Vivre Ensemble et Lien social ».

Au fil de l'avancée des travaux, le cadre stratégique du contrat de ville de Metz Métropole a pu émerger. Il compte 4 axes stratégiques déclinés en objectifs stratégiques.

Un travail plus particulier a été mené sur la gouvernance du Contrat de Ville afin de répondre à l'enjeu de portage intercommunal du contrat, à la taille et l'organisation très différentes des communes de Metz et Woippy, et à l'intégration pertinente de dispositifs d'observation, de suivi et d'évaluation.

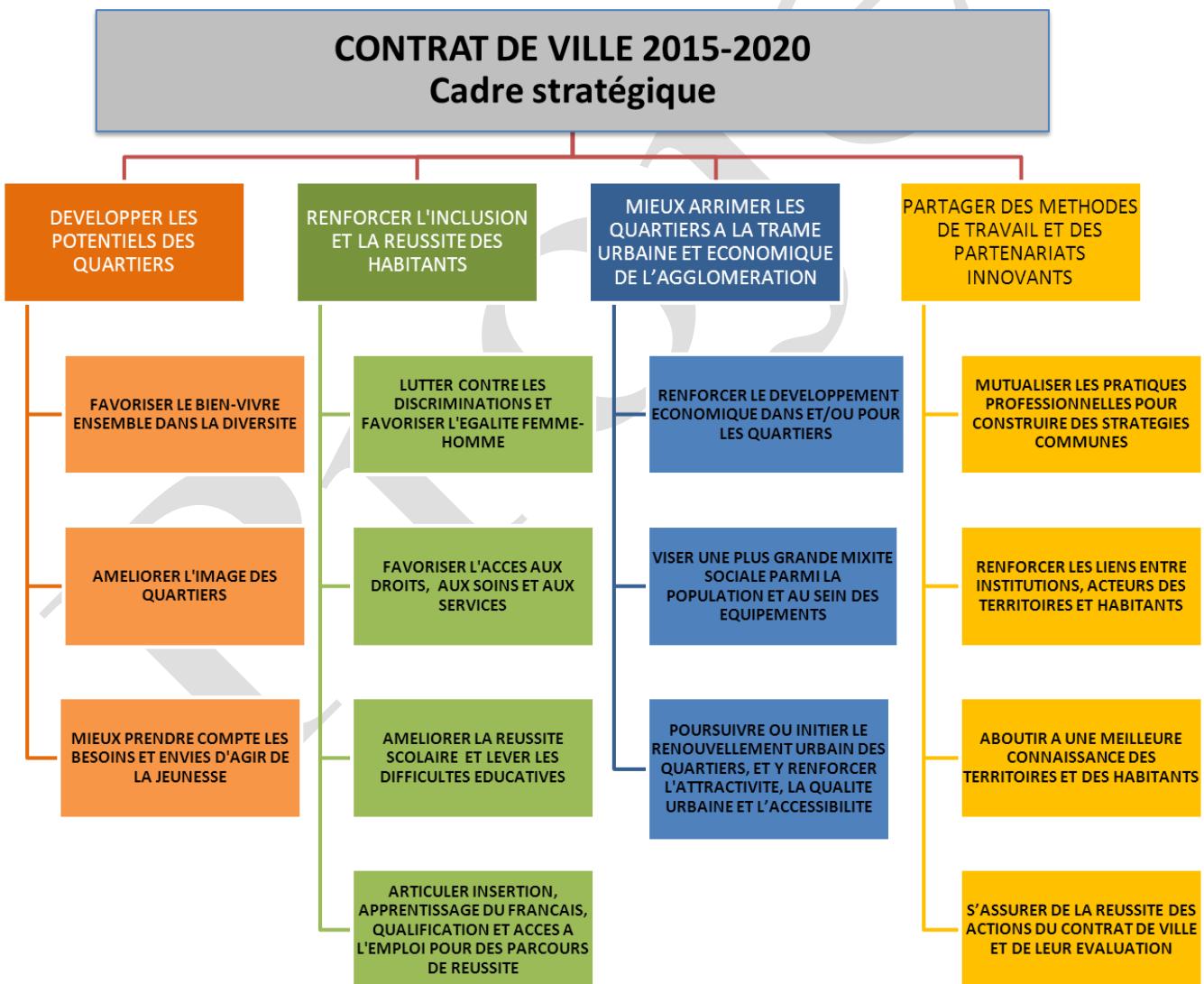
Etape 2 – L’élaboration du programme d’action et des conventions d’application

A compléter

La deuxième phase du travail (à partir de juillet) consiste essentiellement en l’élaboration des conventions d’application. Elles permettront d’associer l’ensemble des acteurs des quartiers (y compris les habitants) de préciser les orientations de la convention cadre pour répondre au mieux aux besoins et aux particularités de chacun des QPV. Une place particulière sera faite aux conseils citoyens dans cette phase de travail qui participera par là-même à la constitution des plans d’action. Les conventions d’application auront également pour objectifs de préciser les indicateurs de suivi de pilotage et d’évaluation des plans d’actions.

4.2 – Le cadre stratégique du Contrat de Ville

C’est à partir des éléments issus du diagnostic participatif et des données quantitatives qu’ont été déterminés le cadre stratégique du Contrat de Ville comprenant quatre axes stratégiques et se déclinant en 14 objectifs, présentés dans l’arbre à projets ci-dessous :



4.3 – Les objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat de Ville

Axe stratégique 1 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels
Favoriser le bien vivre ensemble dans la diversité	<i>1.1 - En luttant contre la délinquance et les incivilités</i>	1.1.1 - Améliorer la sécurité et faire reculer le sentiment d'insécurité
		1.1.2 - Travailler sur la question des incivilités, de la responsabilité personnelle et de l'éducation à la citoyenneté
		1.1.3 - Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population
		1.1.4 - Prévenir la délinquance notamment par une bonne coordination des acteurs
	<i>1.2 - En travaillant sur les représentations portées sur l'appartenance réelle ou supposée à des « groupes »</i>	1.2.1 - Permettre à chacun de trouver sa place dans une société diversifiée
		1.2.2 – Identifier et agir sur les risques de replis identitaires
		1.2.3 - Promouvoir les enjeux de citoyenneté et de laïcité
Améliorer l'image des quartiers	<i>1.3 -En développant l'accès à la culture et aux sports</i>	1.3.1 - Favoriser les pratiques culturelles et l'accès aux équipements
		1..3.2 – Créer ou renforcer le lien entre les équipements culturels existants et les quartiers
		1.3.3 - Favoriser les pratiques sportives pour tous
	<i>1.4- En luttant contre l'isolement des individus</i>	1.4.1 - Travailler sur le lien social et intergénérationnel
		1.4.2 – Favoriser le maintien à domicile
		1.4.3 - Favoriser la place des personnes âgées dans les quartiers
		1.4.4 - Développer des partenariats avec les structures spécialisées
Mieux prendre en compte les besoins et envies d'agir de la jeunesse	<i>1.5- En modifiant l'image, les représentations des quartiers</i>	1.5.1 - Rendre visible les atouts des quartiers et de leurs habitants
		1.5.2 - Développer et diffuser des contenus médiatiques
	<i>1.6- En développant des activités avec et pour les jeunes</i>	1.5.3 - En valorisant les talents et réussites des habitants
	<i>1.7- En accompagnant l'autonomie des jeunes dans la vie quotidienne</i>	1.6.1 - Proposer une offre adaptée pour les pré-adolescents et les adolescents
		1.7.1 - Développer et coordonner des outils de mise en situation concrète pour les jeunes

Axe stratégique 2 – RENFORCER L'INCLUSION ET LA REUSSITE DES HABITANTS

Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels
Lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité femme-homme	2.1- <i>En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes</i>	2.1.1- Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des femmes 2.1.2- Travailler sur les freins liés à l'emploi des femmes 2.1.3- Travailler sur la représentation de la femme (notamment au sein du foyer familial) et sur les rapports filles-garçons
	2.2- <i>En luttant contre tout type de discriminations</i>	2.2.1- Accompagner les victimes de discrimination 2.2.2- Connaître et objectiver les phénomènes de discrimination 2.2.3- Promouvoir les égalités de traitement et des droits
Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services	2.3- <i>En ayant des acteurs relais de médiation</i>	2.3.1 – Favoriser la médiation familiale 2.3.2- Créer, maintenir, professionnaliser et coordonner l'offre d'écrivain public 2.3.3- Favoriser la médiation de quartier
	2.4- <i>En améliorant l'accès aux Droits</i>	2.4.1- Favoriser l'accès effectif aux droits
Améliorer la réussite scolaire et lever les difficultés éducatives	2.5- <i>En améliorant l'accès aux droits à la santé</i>	2.5.1- Favoriser l'accès effectif aux soins 2.5.2- Améliorer la prévention et l'éducation à la santé (Risques liés à la sexualité, toxicomanie addictions alimentation,...) 2.5.3- Permettre l'ouverture des droits à la couverture santé
	2.6- <i>En accompagnant les parents et en les mobilisant dans leur rôle éducatif</i>	2.6.1- Renforcer le lien entre les parents et les équipes éducatives dans les établissements scolaires 2.6.2- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'importance de l'environnement familial dans l'éducation des enfants 2.6.3- Mobiliser et coordonner les dispositifs et schémas existants 2.6.4- Maintenir et développer les actions de soutien à la parentalité
	2.7- <i>En luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dès la maternelle</i>	2.7.1- Favoriser la scolarisation dès 2 ans 2.7.2- Promouvoir l'importance de l'assiduité scolaire 2.7.3- Prévenir le décrochage scolaire jusqu'à 16 ans 2.7.4- Accompagner les décrocheurs de plus de 16 ans
	2.8- <i>En poursuivant et renforçant les Dispositifs de</i>	2.8.1- Mieux articuler les dispositifs existants (PEDT, CLAS,...) et approfondir les partenariats

	<p><i>Réussite Educative (DRE)</i></p> <p><i>2.9- En adaptant les moyens aux besoins</i></p> <p><i>2.10 – En favorisant l'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicaps et des enfants allophones</i></p>	<p>2.8.2- Développer de nouvelles actions pour répondre au mieux aux besoins</p> <p>2.8.3- Maintenir le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, les impliquer davantage dans l'évaluation</p> <p>2.9.1- Mobiliser l'ensemble des partenaires compétents</p> <p>2.9.2- S'appuyer sur le Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+)</p> <p>2.10.1- Mettre en place des dispositifs spécifiques pour mieux intégrer les enfants handicapés</p> <p>2.10.2- Mettre en place des dispositifs pour mieux intégrer les enfants allophones</p>
<p>Articuler insertion, apprentissage du français, qualification et accès à l'emploi pour des parcours de réussite</p>	<p><i>2.11- En favorisant l'apprentissage du français</i></p> <p><i>2.12- En favorisant un accompagnement personnalisé</i></p> <p><i>2.13- En développant l'ambition et les parcours de réussite, notamment en retravaillant le rapport à l'école et aux études supérieures</i></p>	<p>2.11.1- Développer, adapter et professionnaliser l'offre</p> <p>2.12.1- Adapter l'offre de formation aux besoins des publics</p> <p>2.12.2- Construire et diversifier des parcours d'insertion</p> <p>2.12.3- Multiplier les points et initiatives d'accompagnement des publics</p> <p>2.12.4- Développer et diversifier les clauses sociales</p> <p>2.13.1- Développer une nouvelle façon d'apprendre à tout âge de la vie</p> <p>2.13.2- Favoriser le lien entre les quartiers, l'Université et les grandes écoles</p> <p>2.13.3- Mobiliser les dispositifs permettant de développer l'ambition des jeunes (Cordées de la réussite, internats de la réussite)</p>

Axe stratégique 3 – MIEUX ARRIMER LES QUARTIERS A LA TRAME URBAINE ET ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers	<p><i>3.1- En créant du lien entre développement économique et emploi des habitants</i></p> <p>3.1.1- Accompagner les entreprises dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>3.1.2- Développer des initiatives pour favoriser le lien entre tissu économique et emploi des habitants</p> <p>3.1.3- Identifier les besoins en termes d'emploi, de formation, de création d'entreprises et mobiliser les outils et dispositifs adéquats</p> <p><i>3.2- En améliorant la coordination des acteurs du développement économique et de l'emploi</i></p> <p>3.2.1- Créer ou renforcer le lien entre acteurs de la création d'entreprises, acteurs de l'insertion, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, associations des quartiers,...</p> <p>3.2.2- Améliorer la coordination des structures existantes de l'emploi à l'échelle de l'agglomération</p> <p><i>3.3- En favorisant la création d'entreprises à travers l'accompagnement des porteurs de projets des quartiers</i></p> <p>3.3.1- Réfléchir aux possibilités de lieux d'hébergements pour les jeunes entreprises à loyer modéré (pépinière, incubateur, couveuse, centre d'affaires,...)</p> <p>3.3.2- Pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire</p> <p>3.3.3- Rendre plus visibles les acteurs de la création d'entreprises au sein des quartiers</p> <p>3.3.4- Appuyer la pérennisation des projets existants et à venir</p> <p>3.3.5- Favoriser le repérage, l'appui aux initiatives et la mobilisation des porteurs de projets</p>
Viser une plus grande mixité sociale parmi la population et au sein des équipements	<p><i>3.4- En élaborant une stratégie de peuplement au sein des quartiers et à l'échelle de l'agglomération en lien avec le Programme Local de l'Habitat</i></p> <p>3.4.1- Identifier les enjeux de peuplement</p> <p>3.4.2- Déterminer les objectifs de production du parc social et améliorer sa stratégie d'attribution</p> <p>3.4.3- Améliorer la prise en compte des attentes des ménages et favoriser les parcours résidentiels</p> <p><i>3.5- En améliorant la qualité et l'attractivité des équipements</i></p> <p>3.5.1- Observer le lien entre habitat/usages de la population et répartition spatiale des établissements scolaires</p> <p>3.5.2- Favoriser l'accès à l'ensemble des équipements (notamment dans les quartiers vécus)</p> <p>3.5.3- Travailler sur les connexions avec les attractivités périphériques des quartiers</p>
Poursuivre ou initier le	<p><i>3.6- En développant une</i></p> <p>3.6.1- Améliorer le bâti des commerces dégradés</p>

renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité	<i>stratégie de développement commercial au sein des QPV</i>	3.6.2- Stabiliser le niveau de service et valoriser l'existant
		3.6.3- Etudier les manques en commerces de proximité dans les quartiers et favoriser des implantations
		3.6.4- Favoriser l'animation commerciale
		3.7.1- Réduire le niveau de vacance dans le parc social
<i>3.7- En améliorant l'habitat et le cadre de vie</i>		3.7.2- Accompagner les copropriétés dégradées
		3.7.3- Réhabiliter les logements sociaux les plus dégradés
		3.7.4- Veiller au maintien des équipements et services de proximité
		3.7.5- Aménager des espaces de vie extérieurs
		3.7.6- Favoriser le recyclage et le tri sélectif dans les quartiers
		3.8.1- Améliorer la mobilité des habitants, ouvrir les quartiers et proposer une offre diversifiée de transports
<i>3.8- En désenclavant les quartiers (mobilité, services)</i>		3.8.2- Favoriser l'implantation de services publics ou associatifs
		3.8.3- Améliorer la circulation et le stationnement au sein des quartiers
		3.9.1- Identifier les anomalies et les dysfonctionnements sur l'espace public
		3.9.2- Maintenir la propreté des espaces et une collecte des ordures adaptée
		3.9.3- Sensibiliser les habitants à l'environnement, à la propreté de leur cadre de vie et l'écocitoyenneté
		3.9.4- Encourager la participation des habitants par leur fonction "d'expert du quotidien", sur l'analyse et l'observation des dysfonctionnements urbains
<i>3.9- En accompagnant et pérennisant les aménagements réalisés et ceux à venir (par une gestion urbaine et sociale de proximité)</i>		3.9.5- Qualifier les espaces en clarifiant la domanialité
		3.9.6- Favoriser les interventions coordonnées des gestionnaires et de tous les acteurs (notamment bailleurs, collectivités, copropriétés)
		3.9.7- Faciliter le quotidien des habitants en amont et pendant les opérations de renouvellement urbain
		3.9.8- Développer des actions contribuant à la tranquillité publique

Axe stratégique 4 – DEVELOPPER LES POTENTIELS DES QUARTIERS

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Mutualiser les pratiques professionnelles pour construire des stratégies communes	<p>4.1- Construire des projets partagés à l'échelle des quartiers</p> <p>4.2- Identifier les actions structurantes, favoriser leur continuité et capitaliser les expériences</p> <p>4.3- Contribuer à l'outil commun d'observation</p> <p>4.4- Mettre en place des temps d'échanges de pratiques pour l'ensemble des associations partenaires du Contrat</p> <p>4.5- Mieux communiquer sur les actions et activités existantes des quartiers</p>
Renforcer les liens entre institutions, acteurs du territoire et habitants	<p>4.6- Aider l'habitant à être "acteur" de son quartier</p> <p>4.7- Mettre en place et animer les Conseils citoyens</p> <p>4.8- Développer le lien entre tous les acteurs des quartiers (associations, bailleurs, acteurs de l'insertion, habitants,...)</p> <p>4.9- Favoriser le travail en réseau des associations dans les quartiers</p>
Aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants	<p>4.10- Identifier les indicateurs d'observation pertinents pour chaque thématique</p> <p>4.11- Mettre en place un dispositif d'observation donnant lieu à une mise à jour annuelle</p>
S'assurer de la réussite des actions du Contrat de Ville et de leur évaluation	<p>4.12- Instaurer un suivi régulier du Contrat de Ville par la mise en place d'outils d'évaluation</p> <p>4.13- S'assurer de la correspondance entre objectifs du Contrat et moyens mis en place</p> <p>4.14- Articuler le Contrat de Ville avec l'ensemble des politiques communautaires en cours et à venir</p>

V) CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

Le Conseil Régional de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville.

Le Conseil Départemental de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

Le Conseil Départemental contribuera à la mise en œuvre de la Politique de la Ville au travers de ces différentes missions :

- le développement, la coordination et l'animation de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire, dans le cadre du Schéma Enfance Jeunesse Famille et du Schéma départemental de soutien à la parentalité,
- la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale pour les personnes rencontrant des difficultés sociales pour accéder à l'emploi liées à la mobilité, à la santé, aux addictions, à la garde d'enfant, etc.,
- l'animation en faveur de la jeunesse à travers le soutien aux projets ayant une approche éducative et positive, privilégiant l'autonomie, la créativité et l'implication active des jeunes,
- le soutien aux associations sportives,
- l'intervention dans les quartiers d'équipes de prévention spécialisée en direction des 11-21 ans pour les problématiques d'urgence sociale et de décrochage scolaire,
- le soutien du Département de la Moselle aux opérations de renouvellement urbain sera examiné dans le cadre du dispositif de financement qui devrait succéder au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires à compter de 2015. L'Assemblée départementale déterminera prochainement le règlement et les modalités de ce nouveau système de financement.

Le Procureur de la République

Objectifs opérationnels concernés :

En attente de Contribution

Les Services de l'Etat

Avec la loi du 21 février 2014, la Politique de la Ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'Etat dans les quartiers prioritaires. La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la nouvelle Politique de la Ville.

A ce titre, douze conventions **interministérielles** d'objectifs ont été signées avec le Ministère de la Ville, conventions présentant les engagements de chaque ministère pour les quartiers Politique de la Ville. Les modalités de leur déclinaison territoriale ont été précisées par la circulaire n°5706 du 26 mars 2014 (**Cf. Annexe**).

Dans le cadre du Contrat de Ville de Metz Métropole, et en cohérence avec les objectifs stratégiques définis lors du diagnostic partagé, les services de l'Etat s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels.

La Direction Départementale en charge de la Cohésion sociale (DDCS) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

- 1.1 En luttant contre la délinquance et les incivilités**
- 1.3 En développant l'accès à la culture et aux sports**
- 1.6 En développant des activités avec et pour les jeunes**
- 2.1 En développant des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes**

Les orientations portées par la DDCS constituent un ensemble un peu disparate dans ses moyens, ses procédures et ses interlocuteurs, mais qui trouve ou devrait trouver sur le terrain sa cohérence : ce sont souvent les mêmes populations qui ont besoin des interventions croisées. Au-delà de ce catalogue de thèmes proposés, c'est leur appropriation par les acteurs vers une orientation lisible qui leur donnera du sens.

➤ **Les orientations liées au sport**

L'objectif est de **favoriser l'accès à la pratique pour le plus grand nombre** qui peut revêtir plusieurs modalités :

- Amener les activités sportives sur les sites en favorisant l'implantation de clubs ou d'annexes de clubs,
- Offrir la possibilité de pratiquer à l'extérieur du quartier en réduisant les obstacles à leur participation, notamment financiers (quartier vécu).

Au titre des orientations fixées en matière sportive par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, celle qui vise à corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive constitue, après le soutien à l'emploi, la seconde priorité devant structurer l'intervention de l'Etat.

Cette priorité est appelée à être soutenue par les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS pour les projets des ligues et les comités sportifs et DDCS pour les projets des associations sportives locales) grâce aux crédits mobilisables au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Elle passe par **le développement d'une offre de pratique adaptée aux publics éloignés du sport** (femmes, jeunes des quartiers, personnes en situation de handicap) ainsi que par **une mobilisation en faveur des territoires dont le potentiel n'est pas suffisamment exploité**. Les territoires de la politique de la ville sont précisément ciblés par la lettre d'orientation du Ministre en date 18 novembre 2014, adressée au directeur général du CNDS.

Dans le prolongement de la commande ministérielle, la commission territoriale du CNDS de Lorraine, co-présidée par le Préfet de Région et le Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) a retenu la priorité de la réduction des inégalités d'accès au sport en faisant savoir à l'ensemble du mouvement sportif Lorrain que les actions de promotion du sport en direction des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront être soutenues. Un courrier cosigné par le Préfet de Région et le Président du CROS a été rendu public le 4 février 2015.

Les clubs sportifs implantés dans un des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville tels que fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 **ou qui**, bien que non implantés dans ces quartiers, **conduisent des actions en direction des publics résidants dans ces quartiers doivent ainsi pouvoir bénéficier des financements du CNDS**. À cet égard, la DDCS est prête à participer à toute séquence d'information sur le sujet, un conseiller sport étant référent pour les actions en faveur des territoires prioritaires.

L'aide à l'emploi sportif constitue la première des priorités. Dans la mesure où certaines associations sportives des quartiers concernés seraient porteuses de projets de création d'emploi (fonctions d'éducateurs sportifs, fonctions administratives...), il serait possible de mobiliser les crédits CNDS qui réservent une part importante à cette priorité. En Lorraine, l'objectif de nouvelles créations d'emploi a été fixé à 63 postes pour l'année 2015. Le couplage emploi d'avenir/ formation aux métiers du sport peut également se révéler une opportunité.

Les quartiers prioritaires constituent une cible particulière du **plan national « sport, santé, bien être »** décliné par une action de lutte contre l'obésité des jeunes âgés de 12 à 25.

La mixité à travers les pratiques sportives qui l'autorisent pourrait constituer un objectif secondaire à tout le moins un questionnement pour une politique de développement du sport à l'échelle des quartiers.

La coordination des préoccupations sportives et des moyens et objectifs des Accueils collectifs de Mineurs est également un point à ne pas manquer.

Enfin, en matière de crédits d'**équipements sportifs**, le CNDS finance les équipements sportifs de proximité dans les territoires carencés. Les quartiers prioritaires carencés en équipements sportifs pourraient, dans ce cadre, et par voie de contractualisation avec les communes concernées, être aidés.

➤ **Les orientations liées aux accueils collectifs de mineurs (ACM)**

Globalement, il n'y a pas plus de dysfonctionnements constatés en ACM sur les périphéries de la Politique de la Ville que sur le reste du département. Les exigences de qualification minimale réglementaire de l'encadrement sont respectées de manière générale. Un regard attentif est néanmoins porté sur les ACM organisés par le Comité de gestion des centres sociaux de Metz-Borny.

Enfin, il faut que certains organisateurs d'ACM portent au moins autant d'ambition éducative pour les mineurs des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qu'ils pourraient en avoir pour les enfants des autres territoires de Moselle.

L'objectif est clairement de favoriser **l'accès du plus grand nombre à des activités de qualité**. Il s'agit d'une façon générale de réduire la fracture culturelle particulièrement sensible dans ces quartiers ; en lien bien entendu avec les autres acteurs portant l'offre culturelle et socio-culturelle et en direction de tous les publics et pas seulement des mineurs.

Une problématique connexe est l'articulation des programmes communaux (PEDT) et des quartiers prioritaires.

➤ **Les orientations liées au Service Civique**

Quel que soit l'aboutissement des réformes du Service civique, il a vocation à concerter les jeunes issus des quartiers prioritaires. Un objectif de 30% de jeunes issus des quartiers prioritaires avait été fixé en 2014.

L'atteinte de cet objectif peut s'appuyer sur deux piliers à conforter:

- **L'information des jeunes sur le dispositif du service civique** en leur donnant envie d'aller vers des structures hors quartier,
- **Le développement de missions portées par des associations présentes sur ces quartiers** et qui ont la possibilité de coconstruire le contenu de ces missions avec des jeunes motivés.

La DDCS entretient sur ce sujet un partenariat avec la fédération des centres sociaux.

➤ **Les orientations liées à l'information jeunesse**

A l'heure actuelle, il y a un lieu d'information jeunesse sur le territoire: le Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse (CRI BIJ) situé à la Maison des associations de Metz (1, rue du Coëtlosquet).

Les objectifs sont de :

- Favoriser l'implantation ou le développement d'associations agréées,
- Encourager les initiatives en faveur des jeunes (projets jeunes...) ainsi que les lieux ou vecteurs d'information.

➤ **Les orientations liées à la politique de l'habitat**

L'apport de la DDCS sur ce volet est marginal. Il convient de veiller toutefois à ce que les différents dispositifs (contingent préfectoral par exemple) ne concourent pas à aggraver la situation.

A cet égard, la mise en place de l'outil SYPLO de gestion et de suivi du contingent préfectoral permettra à terme de connaître a posteriori les relogements effectués sur les quartiers prioritaires, ainsi que le critère de priorité du contingent préfectoral s'y rattachant : ménages reconnus prioritaires DALO, sortant de structures d'hébergement, ménages répondant à un critère DALO (dont les ménages menacés d'expulsion), relogement demandé par le préfet.

Par ailleurs, la Conférence Intercommunale du Logement, dont la mise en place avant la fin de l'année 2015 est obligatoire pour la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, permettra de fixer les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social, et de définir les modalités de relogement des publics respectant les équilibres de peuplement.

➤ **Les orientations liées à la parentalité**

Les financements Etat sont gérés et instruits par la Préfecture. Il convient de **renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité** (en particulier en les finançant mieux), en lien avec les partenaires parmi lesquels il convient de citer : le Conseil Départemental, la CAF, l'UDAF, l'AIEM, les CCAS.

➤ **Les orientations liées à l'accès aux droits**

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la DDCS s'implique dans la lutte contre le « non recours au droit ». Il s'agit d'identifier les personnes qui n'ont pas accès à leurs droits sociaux: domiciliation logement, couverture sociale, RSA...

Il convient de multiplier les points d'informations avec des permanences de personnes ressources. La DDCS envisage à titre expérimental de susciter une permanence « droits sociaux » dans le Point d'Accès au Droit (PAD) de Borny, ou à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Woippy. La mise en œuvre de ce dispositif qui repose sur d'autres financements que ceux de la DDCS, peut être envisagée localement en fonction des partenariats.

➤ **Les orientations liées aux droits des femmes**

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, les dispositifs de droit commun consistent à accompagner les victimes de violence (informations sur leurs droits, accès à des hébergements pour des femmes victimes de violence) et à éloigner les auteurs. Egalement à assurer un meilleur traitement des plaintes et mains courantes. Les moyens sont en grande partie ceux du Fonds Interministériel de la Prévention

de la Délinquance (FIPD) dont la circulaire de mise en œuvre renvoie au 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Des conventions ont été signées en 2013 qui préconisent le développement de « marches exploratoires des femmes » dans les quartiers prioritaires ainsi que la présence d'objectifs en matière d'égalité femmes hommes dans les contrats de ville. Sont à encourager l'ensemble des actions visant à permettre aux femmes d'acquérir une formation professionnelle, et d'avoir accès à l'emploi y compris les problématiques des gardes d'enfants pour les mères isolées.

La Direction Régionale de la jeunesse, des Sports, et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

Le ministère de la jeunesse et des sports a toujours eu une préoccupation particulière pour le public jeune des quartiers « politique de la ville ». Actuellement, des actions d'accompagnement sont menées dans chacun des services, soit sur des dispositifs tous publics, soit sur des dispositifs spécifiquement créés pour des personnes habitant sur la géographie prioritaire du contrat de ville

➤ Les orientations liées au sport

En matière de politique de la Ville, la DRJSCS a pour objectif de développer des diagnostics partagés de l'offre sportive et améliorer le ciblage des interventions du CNDS pour les publics qui connaissent des difficultés à accéder à la pratique sportive et en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment dans le cadre du plan citoyenneté.

Pour ce faire, des missions observation et statistiques DRJSCS et des crédits CNDS en lien avec les priorités nationales sont mis en place. Ces dispositifs nécessitent le travail en lien avec le comité de coordination - DRJSCS/DDI et l'identification des besoins et actions dans les clubs par les instructeurs de la DDCS.

➤ Les orientations liées à la jeunesse et à la vie associative

Les priorités de la DRJSCS sont d'augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale et de développer une stratégie régionale, une expérimentation dans les quartiers en fonction des opportunités et un essaimage des bonnes pratiques.

Le développement de partenariats et la mobilisation des acteurs locaux permettent la mise en place de dispositifs binationaux et européens

➤ Les orientations liées au Service Civique

Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013), en proposant une déclinaison régionale des axes suivants:

- Elaboration de missions-type « Service Civique » (ex : ambassadeur des conseils citoyens)
- Valorisation plus soutenue auprès des associations présentes dans les quartiers prioritaires
- Partage des expériences et des pratiques entre les différentes collectivités agréées sur la région avec celles non agréées et signataires des contrats de ville
- Amélioration de la connaissance régionale sur le dispositif service civique avec une exploitation plus fine des outils de suivi existant

Les conditions de mobilisation de ces moyens passent par la dotation régionale fixée par instruction de l'Agence du Service Civique et la création et mutualisation d'outils. En plus du travail en lien qui doit être mis en place avec le référent départemental et les acteurs locaux.

L'unité territoriale de la DIRECTTE de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, la DIRECCTE est une direction régionale placée auprès du Préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

En matière de politique de la Ville, la DIRECCTE présente les objectifs suivants:

- Réduction de l'écart du taux de chômage et du nombre de chômeurs en QPV comparé à celui du bassin d'emploi et/ou du département par la mobilisation de dispositifs et moyens de droits communs. (Circulaire du Premier Ministre N°5729-SG du 30 juillet 2014)

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi grâce à :

- la mobilisation des leviers pour que les publics éloignés de l'emploi dans les quartiers politique de la ville accèdent prioritairement aux dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'emploi ;
- la mobilisation des clauses d'insertion professionnelles au bénéfice des publics des quartiers politique de la ville et la déclinaison des chartes entreprises dans les quartiers ;
- l'élévation du niveau de compétences des publics des quartiers politique de la ville ;
- au développement de la création d'activité et d'entreprise dans les quartiers.

Pour ce faire, deux chargés de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET) sont présents sur le bassin d'emploi ; (Monique JOHANN et Bernard ETIENNE) pour mobiliser les partenaires de l'emploi et du développement économique sur la prise en charge spécifique des demandeurs d'emploi habitant les quartiers politique de la ville de Metz Métropole ainsi que les dispositifs suivants :

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) a pour objectif d'offrir une activité salariée aux personnes les plus éloignées de l'emploi pendant un parcours de 2 ans maximum en s'appuyant sur 4 types de structures :

- Atelier et Chantier d'insertion (ACI) ; (contrat principalement à temps partiel dans des associations ou collectivités)
- Association Intermédiaire (AI) (mise à disposition de personnes souvent à temps partiel)
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) (contrats de mise à disposition de personnes en intérim) ;
- Entreprise d'Insertion (EI) (contrat à temps plein sur le secteur marchand) ;

Le recours à l'IAE est prioritairement recherché pour les habitants des quartiers. Certains ACI se sont d'ailleurs installés dans les quartiers au plus près des populations : Metz Pôle Services, Centre de Gestion des Centres Sociaux (CGCS), Grand Sauvoy sur Metz Borny et Metz Nord, -Woippy Régie sur les quartiers de Woippy ;

Les Contrats aidés amorcent la construction du parcours d'insertion des publics prioritaires et sont mobilisés par les opérateurs Pôle Emploi, Missions Locales et Cap Emploi. Il existe différents types de contrats aidés:

- CUI-CAE : ils permettent une première remise au travail des publics éloignés de l'emploi à temps partiel sur une durée limitée dans des établissements ciblés >> sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;
- CUI-CIE : ils favorisent une insertion vers le secteur marchand >> sur la base de l'objectif national et départemental Pole Emploi : 13% ;
- Emplois d'Avenir >> sur la base de l'objectif défini par le niveau régional pour le territoire : 26% ;
- Contrats CUI-CIE Starter >> pas d'objectif national, à définir localement.

Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale" (CIVIS): Cet accompagnement destiné aux jeunes de moins de 26 ans sur 2 ans minimum permet la construction d'un parcours professionnel et des aides particulières >> sur la base de l'objectif national 20% ;

L'École de la 2ème Chance (E2C) s'adresse aux jeunes (18/25 ans) sans diplôme ni qualification, n'ayant pas acquis un niveau suffisant pour accéder à l'emploi de manière stable, ils doivent être volontaires pour s'engager dans une dynamique d'insertion professionnelle >> sur la base de l'objectif national 40% et défini au niveau régional 24% ;

Le Contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise >> pas d'objectif national, mais priorité aux habitants de QPV ;

L'Apprentissage : pas d'objectif national, mais priorité aux jeunes habitants de QPV ;

Le développement de la création d'activité et d'entreprise : Le dispositif « Nouvel Accompagnement à la Création ou Reprise d'Entreprise » (Nacre) >> sur la base de l'objectif national 11%.

La mise en place de ces dispositifs sont en partie due à la mobilisation et l'animation du réseau par les CDET avec les partenaires suivants: Agences de Pôle Emploi, Mission Locale du Pays Messin, Cap Emploi, Structures de l'IAE, les Chambres Consulaires, E2C de Montigny les Metz et de Woippy, Facilitateurs « clauses sociales » des marchés publics, CDC,....

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

La DTT a pour objectif en matière de politique de la Ville et de droit commun (notamment de droit commun renforcé mis en œuvre par la DDTM) les points suivants:

1 – La cohérence des politiques publiques de développement urbain :

- cohérence de la programmation urbaine et du projet territorial intégré du contrat de ville
- cohérence des programmations urbaine et des principaux outils de planification (PLH, PLU, PDH, Agenda 21, plan climat énergie territorial,..)

2 – Le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des interventions publiques de sur l'habitat privé

- prise en compte des enjeux des QPV, notamment la précarité énergétique ainsi que les diagnostics et les volets opérationnels des copropriétés dégradées
- prise en compte des problématiques d'habitat insalubre dans les QPV

3 – Le pilotage, l'animation partenariale et la mise en œuvre des interventions publiques sur l'habitat social

- porter une attention particulière aux loyers des logements sociaux des QPV lors de la remise en ordre des loyers qui sera réalisée dans le cadre des futures conventions d'utilité sociale 2017-2022
- veiller à la mise en place d'une politique de peuplement sur l'agglomération qui prenne en compte un objectif d'occupation sociale des logements sociaux en QPV
- s'assurer de l'accessibilité et des aspects énergétiques des réhabilitations des logements sociaux et de leur impact sur les quittances des locataires
- s'assurer de la bonne articulation des actions menées par les bailleurs sociaux au titre de l'exonération de la TFPB avec les autres actions menées
- (GUP, autres actions de la politique de la ville,...)
- promouvoir les actions de gestion sociale et urbaine mises en place par les bailleurs sociaux pour améliorer la qualité de vie des habitants

4 – L'accompagnement des projets de renouvellement urbain du PNRU et du NPNRU

- rechercher avec les collectivités le bon niveau d'ambition des projets qui permet de répondre aux dysfonctionnements urbains constatés
- s'assurer que le projet urbain répond à tous les enjeux sociaux et urbains identifiés au titre de la politique de la ville
- s'assurer de la participation des habitants à l'élaboration des nouveaux projets de renouvellement urbain en visant une dynamique de co-construction
- s'assurer que les principes du règlement général de l'ANRU relatif au NONRU en vue de la signature par l'ANRU des protocoles de préfiguration soient respectés, avec une attention particulière aux incontournables de l'ANRU
- augmenter la diversité de l'habitat
- adapter la densité du quartier à son environnement urbain et aux fonctions urbaines visées

- favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique
- renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers
- réaliser des aménagements urbaines et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les mutations futures
- assurer le suivi et l'avancement des opérations de rénovation urbaine ainsi que les engagements financiers du PNRU et du NPNRU

5 - Portage des politiques de développement durable

- promouvoir la démarche de développement durable en inscrivant les nouveaux projets de renouvellement urbain dans une logique d'éco-quartiers

6 - La mobilité

- accompagner les AOT U dans leur réflexion sur la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones d'emploi, et d'un diagnostic de sécurisation des transports en commun et des transports/arrêts

Les moyens mobilisables dont dispose la DDT sont les crédits de l'Anah de droit commun pour la rénovation du parc privé et notamment des copropriétés, les crédits spécifiques d'intervention ANRU pour les projets conventionnés et les projets d'intérêt local du PNRU, les fonds européens (FEDER/FSE) pour la politique de la ville et la rénovation énergétique et l'abondement financier pour les projets de TCSP desservant les QPV.

Les dispositifs mobilisables de la DDT dans le cadre du Contrat de Ville sont diverses. En effet, il y a les appels à projet en faveur des écoquartiers, les appels à manifestation d'intérêt pour le programme d'investissement d'avenir "ville et territoires durables" ayant pour but de viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain, le 2^{ème} appel à projets en faveur des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), le programme européen Urbact, et l'ANRU (programme investissements d'avenir).

Les moyens/dispositifs liés à l'habitat : PDH, PLH , article 55 loi SRU, Foncier de l'Etat, développement du logement social : attributions des aides à la pierre, hors QPV, animation et suivi des organismes HLM dans le champ de la gestion patrimoniale, de la gestion sociale, et la qualité de service rendu, Rénovation urbaine : bonne exécution des conventions du PNRU, ANAH : attributions des aides à la réhabilitation du parc privé au travers du programme Habiter Mieux, des Opah, et Opah copropriétés dégradées, coordination de plans de sauvegarde

Les moyens/dispositifs liés au développement urbain sont le SCOT, le PLH, le PLU, le PDU

Les moyens/dispositifs liés au développement durable: agenda 21, plan climat énergie

Les moyens/dispositifs liés à la mobilité: PDU

La DDT est associé aux instances et aux réunions concernant les domaines de ses compétences dans le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" du contrat de ville, en particulier lors de réunions en lien avec le domaine du logement (social et privé) et de l'urbain, ainsi que toutes les thématiques portées par l'ANRU (insertion professionnelle par l'emploi; gestion urbaine de proximité, relogement, développement économique, ...)

La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

Objectifs généraux de votre service en matière de politique de la Ville :

Assurer nos missions et notre rôle clé dans le maintien de la sécurité intérieure, en assurant un service public 7j/7 et 24h/24 au service de la population.

Il d'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, par la réalisation de patrouilles et d'intervention sur la voie publique, avec présence permanente, ainsi que la réalisation d'enquêtes en cas de commission d'infractions.

Il s'agit également de participer à la conception des dispositifs de prévention situationnelle, d'assurer des dispositifs de prévention au profit des personnes et morales, de participer aux instances et dispositifs de partenariats territoriaux

Moyens/dispositifs mobilisables

- unité de voie publique, dont certaines dévolues exclusivement aux quartiers prioritaires
- implantation d'un commissariat de secteur dans l'un des quartiers prioritaires, un autre à Woippy
- participation aux instances partenariales
- conseils par référents sûretés
- présence d'un poste d'intervenant social et d'un psychologue, destinés aux victimes
- dispositif de prévention à destination des victimes
- poste de délégué à la cohésion Police Population
- participation de policiers formateurs dans actions de prévention au sein d'établissement scolaire ou à destination de publics dédiés (ex : personnes âgées...)

Conditions de mobilisation de ces moyens

- ces moyens sont d'ores et déjà mobilisés
- difficultés liées à la multiplicité des missions dévolues à la sécurité publique.

L'Inspection Académique de la Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

Aujourd'hui les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du pays constituent un défi majeur pour la société française et la cohésion sociale.

Pour répondre à ces inégalités, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république s'est donnée pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les écoles et les établissements en éducation prioritaire et les autres.

Le contrat de ville doit exprimer clairement et simplement les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes. Le volet éducatif du contrat de ville doit s'appuyer sur un diagnostic partagé. L'analyse partagée porte sur des données scolaires, périscolaires, et celles qui concernent les politiques de loisirs et de jeunesse du territoire. Elle s'appuie sur ce que l'on sait de la réussite scolaire après analyse des parcours des élèves.

Les objectifs stratégiques et les enjeux sont :

- **Assurer la mixité sociale des écoles et des collèges** dans les territoires concernés, compte-tenu de son impact avéré sur la réussite scolaire et le climat scolaire.
- **Réduire les écarts de réussite scolaire** au regard des résultats actuellement observés, au travers notamment de l'acquisition de chacun des paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C).
Plusieurs leviers spécifiques à l'éducation nationale contribueront à atteindre cet objectif :
 - l'accueil des enfants de moins de 3 ans, en lien étroit avec les collectivités territoriales (pour les questions d'environnement matériel notamment),
 - la contribution de l'éducation nationale à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets éducatifs territoriaux (PEDT, PRE, PEL...),
 - l'articulation des dispositifs pédagogique et éducatif favorisant l'étayage de l'ambition pour la poursuite d'études dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, comme « les cordées de la réussite » et son articulation avec la politique de « l'internat de la réussite pour tous ».
- **La réduction du nombre de décrocheurs.** Le travail mené actuellement par l'éducation nationale s'articule autour de deux axes : la prévention et le traitement. Dans chaque territoire, une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) repère les jeunes, en situation de décrochage et essaie d'apporter une solution (scolarisation, formation, insertion, etc.) grâce au partenariat interministériel créé à cet effet. Un enjeu reste entier, celui de la mobilisation des jeunes "injoignables". Le réseau des éducateurs intervenant au plus près de ces populations dans les quartiers constitue un point, d'appui intéressant, et un partenariat plus étroit pourrait être développé dans ce sens (membres de la plateforme, délégués du Préfet, éducateurs).
- **Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier.** Le dispositif "école ouverte" et les actions "Ville Vie Vacances" seront pensées en complémentarité. Un lien devra être fait entre les apports des actions périscolaires, de nature éducative, sportive, culturelle, numérique et de loisirs

avec les actions des associations qui contribuent au parcours d'éducation artistique et culturel des enfants et des jeunes du territoire. Par ailleurs, le développement de l'exercice de la responsabilité et de l'initiative au travers de la création d'associations sportives scolaires (UNSS – USEP) représenterait un fort levier de cohésion sociale.

- **Assurer la participation des parents en renforçant la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, ainsi qu'entre l'éducation nationale et les dispositifs de la politique de la ville.** Le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" pourra être sollicité plus largement. Une mise en cohérence pourra être conduite entre les actions conduites dans le cadre des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents et le cas échéant d'autres actions de soutien à la parentalité avec une attention particulière portée aux familles monoparentales. Les actions à destination des parents visent aussi à favoriser une participation accrue des habitants dans le quartier.

Les Dispositifs de Réussite éducative complètent ces interventions. Ils visent l'amélioration de la réussite à l'Ecole par une prise en charge individualisées des difficultés rencontrées par les élèves, après examen d'une équipe pluridisciplinaire.

La Direction Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE) de Moselle

Objectifs opérationnels concernés :

Objectifs généraux de votre service en matière de politique de la Ville :

Favoriser l'égalité femmes hommes :

-de façon transversale ; prendre en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et la mise en oeuvre de toutes les politiques publiques ;

- ou spécifique, il subsiste des inégalités de fait qui nécessitent des mesures positives en faveur des femmes. Il s'agit notamment de leur permettre de connaître l'ensemble des droits dont elles disposent, d'y avoir accès, et de les faire valoir pleinement ; d'inciter les femmes à dénoncer les violences qu'elles subissent au sein de leur couple, de leur donner, par une prise en charge adaptée, les moyens de retrouver une autonomie ; de mettre en place des dispositifs particuliers pour l'orientation des jeunes filles et garçons pour favoriser la mixité des emplois, l'accès ou le retour à l'emploi de qualité, la création d'entreprise

Moyens/dispositifs mobilisables

Sur la dimension transversale, il s'agit de s'interroger sur les retombées collatérales des investissements ou actions mises en place (ex un centre de formation des apprentis du bâtiment sans action particulière favorise t'il vraiment l'égalité Femmes hommes ?)

Sur les actions spécifiques la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur la mobilisation des crédits du programme 137, inscrit dans le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

La gestion des crédits d'intervention reste au seul niveau régional. (PM 200 000 € Moselle, 2014)

Le programme 137 est structuré en actions opérationnelles :

- **égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale.**

ACTION 11

Dans la vie professionnelle et économique, cette action contribue à soutenir les associations favorisant la progression des trajectoires professionnelles des femmes et accroître leur participation au développement économique, notamment via l'action des Bureaux d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE) et Services Emploi au sein des CIDFF.

Dans la vie politique et sociale, cette action contribue à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, en promouvant l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, aux responsabilités sociales et professionnelles et l'incitation du monde associatif à veiller à une répartition égale des postes à responsabilité.

- **action de soutien et d'expérimentation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.** ACTION 14

Cette action permet le financement d'actions de soutien, notamment en matière d'accompagnement à l'emploi, d'élargissement des choix professionnels des jeunes filles, pour faciliter l'accès des femmes aux secteurs professionnels peu ouverts, pour rendre effective l'égalité professionnelle et salariale au sein des entreprises et pour soutenir les démarches d'accès à la création/reprise d'entreprises.

Conditions de mobilisation de ces moyens

Dossiers spécifiques à monter auprès de la DR droit des femmes en lien avec la déléguée départementale ; en général dans le cadre d'appels à projets. Mobilisations d'associations.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

La DRAC de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et à la culture. C'est le Pôle d'Action Culturelle Territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'Etat, de la mise en œuvre de ces actions.

Les politiques d'action culturelle ont une forte dimension territoriale et leur support reste de façon privilégiée les contrats de territoire. Conformément à la directive nationale d'orientation, la DRAC de Lorraine portera une attention particulière aux actions déployées dans certains quartiers relevant de la politique de la ville.

La DRAC poursuivra et développera la coopération avec ses partenaires régionaux dans le cadre des dispositifs interministériels pour soutenir les actions menées en faveur des publics en situation spécifique. Elle étendra l'inscription d'objectifs mesurables en faveur de ces publics dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées, et cherchera à mobiliser les institutions de conservation et de diffusion du Patrimoine, ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, notamment dans les actions concernant les quartiers de la politique de la ville.

Dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, une coordination renforcée avec le secteur de l'éducation artistique et culturelle permettra de développer les actions menées avec, et pour jeunes placés sous protection judiciaire, conformément aux objectifs du protocole signé avec la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse en 2014.

La DRAC veillera à intégrer le contrat de ville de Metz Métropole dans sa stratégie territoriale, et tout particulièrement dans les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle. Dans l'accompagnement de projets dans les communes ciblées par la nouvelle géographie de la politique de la ville, une attention particulière sera portée aux pratiques numériques. Par ailleurs, l'opération « Portes du temps » sera développée de façon à renforcer le partenariat très efficace entre structures d'éducation populaire et opérateurs artistiques.

Objectifs généraux de votre service en matière de politique de la Ville :

- donner de la cohérence aux actions menées dans les quartiers cibles en faisant des délégués des préfets l'interface entre la DRAC et les associations, les structures culturelles et/ou les artistes.
- consacrer 30 % des dotations supplémentaires d'éducation artistique et culturelle aux quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville.
- travailler en partenariat avec les autres services de l'Etat (Rectorat, DRJSCS, DTPJJ...) pour optimiser l'action publique en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Moyens/dispositifs mobilisables

- crédits de droit commun dans le cadre défini par la DNO du Ministère de la Culture et de la Communication
- appels à projets nationaux
- dispositifs ciblés (ex. : Les Portes du temps...)
- valorisation des structures culturelles (partenariat)

Conditions de mobilisation de ces moyens

- appel à projets annuel de la DRAC « Politique de la Ville »
- conformité au cahier des charges des dispositifs/appels à projets

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine

Objectifs opérationnels concernés :

Objectifs généraux de votre service en matière de politique de la Ville :

- Participer au diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours
- Renforcer les initiatives de prévention

Moyens/dispositifs mobilisables

- Contrat Local de Santé (CLS) avec diagnostic de santé ORSAS sur le territoire de Metz Métropole, objectifs et actions prioritaires
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Metz

Conditions de mobilisation de ces moyens

- Démarches CLS + CLSM lancées et pilotées par la DT-57 en lien avec les Directions métiers du SiègeARS et dans le cadre du Programme Régional de Santé (PRS)

Le Pôle Emploi

Objectifs opérationnels concernés :

En attente

La Mission Locale du Pays Messin

Objectifs opérationnels concernés :

Dans le cadre du contrat de Ville, la Mission Locale du Pays Messin s'engage à

- Participer aux instances stratégiques, opérationnelles et techniques, notamment celles dédiées aux questions d'emploi et au développement économique
- Suivre les indicateurs liés à l'emploi des jeunes accueillis
- Etre force de propositions quant aux actions qui pourraient faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire »
- Participer aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi, santé, prévention de la délinquance, urbanisme, mobilité, citoyenneté,....

La Mission Locale du Pays Messin s'engage sur 4 axes de travail

1. Assurer la présence de la Mission Locale du Pays Messin dans les quartiers prioritaires

La Mission Locale du Pays Messin est présente de manière permanente dans les quartiers de Borny, Patrotte, Woippy et tient également une permanence à Bellecroix ;

Elle offre dans ces lieux permanents un service complet permettant à chaque jeune d'être accompagné par un référent unique, de formaliser un projet, d'organiser sa recherche d'emploi ou de formation et de mobiliser des aides financières pour soutenir ses démarches si nécessaire

2. Adapter les moyens et ressources humaines aux besoins des quartiers prioritaires ;

Afin de permettre un suivi de qualité, 5 ETP conseillers sont dédiés à l'accueil et l'accompagnement à Borny, 1 ETP à Bellecroix. 2 ETP à Woippy et 2.5 ETP à la Patrotte.

3. Proposer aux jeunes issus des QPV une attention particulière en développant des ateliers et des actions tenant compte de leur problématique d'orientation, d'emploi, de mobilité, de santé, de citoyenneté, de formation, de lutte contre les discriminations, ...

Plusieurs ateliers sont proposés :

- Un atelier d'orientation à Borny et des délocalisations pourront être envisagées dans d'autres quartiers prioritaires en fonction des besoins recensés
- Un atelier de remise à niveau est organisé à Metz Patrotte
- Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la Mission Locale du Pays Messin propose un accompagnement complémentaire par des parrains et marraines bénévoles issus principalement du monde de l'entreprise ou de la formation
- Organisation de rencontres d'employeurs ou de visites d'entreprises et de centres de formation et d'apprentissage

4. Développer des coopérations avec les partenaires intervenant dans le champ de économique et social

La Mission Locale du Pays Messin s'engage à être soit à l'initiative, soit actrice des projets du territoire à destination des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.
Elle décline au sein des quartiers prioritaires les mesures pour l'emploi dont elle a reçu la délégation de l'Etat

La Caisse des Dépôts

Objectifs opérationnels concernés :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Metz Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Objectifs opérationnels concernés :

Compte tenu de ses missions et de ses moyens, la CAF de la Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la Ville en intervenant notamment sur :

- **La réalisation des diagnostics territoriaux**, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de la connaissance de la population « allocataires »,
- **La réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant** via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants handicapés, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques,
- **Le développement de l'offre de service en matière de parentalité**,
- **Le développement de la cohésion familiale** via l'aide aux vacances,
- **Le renforcement de la cohésion sociale** via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des Centres sociaux dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés,
- **L'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes** via, notamment, le soutien aux projets,
- **L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables** via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social « Caf ».

Les bailleurs sociaux

[Cf. Annexe « Contribution l'Agence Régionale des organismes HLM à la réforme de la Politique de la Ville »](#)

Objectifs opérationnels concernés :

L'autorité organisatrice de mobilité – Le Réseau Le Met

Objectifs opérationnels concernés :

En attente

L'Agence de développement économique « Metz Métropole Développement »

Objectifs opérationnels concernés :

La Politique de la Ville est devenue une priorité d'ordre intercommunal qui permet d'assurer la cohésion urbaine sur le territoire. C'est pourquoi MMD s'implique dans l'élaboration du Contrat de Ville 2015-2020, et plus particulièrement sur son pilier « Développement économique et Emploi » (emploi, entrepreneuriat, implantations d'entreprise, développement d'entreprises,...). Ce pilier se décline dans l'axe stratégique n°3 du Contrat de Ville « Mieux arrimer les quartiers à la trame urbaine et économique de l'agglomération », notamment dans l'objectif stratégique « Renforcer le développement économique dans et/ou pour les quartiers ».

MMD souhaite apporter son savoir-faire et ses moyens afin de contribuer à transformer les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en véritables Pôles de Développement social, urbain et économique. Création d'entreprise, aide à l'implantation, emploi, mais aussi marketing territorial, développement durable, numérique, Economie Sociale et Solidaire (ESS), etc... Autant de leviers sur lesquels nous pourrons nous appuyer.

MMD a déjà engagé des actions en faveur du développement économique de ces quartiers et souhaite les développer.

Afin de favoriser la création d'entreprise dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville, Metz Métropole Développement porte depuis 2010 le dispositif CitésLab. Le dispositif a pour objet la mise en œuvre d'actions

de stimulation de l'entrepreneuriat et de détection de porteurs de projets dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

MMD a embauché un chef de projet CitésLab, qui intervient au stade de la détection et de l'amorçage des futurs projets. Par son service personnalisé, il apporte l'appui nécessaire aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation de l'idée de création d'entreprise et orientation dans leur parcours de création.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, MMD souhaite pérenniser et développer le dispositif CitésLab sur le territoire de Metz métropole.

Par ailleurs, MMD travaille actuellement à la mise en place d'une étude de faisabilité visant la création d'un centre d'affaires dans un des quartiers de la Politique de la Ville (Borny ou Bellecroix). En effet, dans le contexte immobilier actuel, les jeunes entreprises ont beaucoup de difficulté à trouver des locaux à prix raisonnables.

Toute initiative visant à proposer un lieu d'accueil et d'hébergement pour les créateurs d'entreprise répondra à l'évidence à un besoin. Les dispositifs d'hébergement existant à Metz Métropole, et notamment la SEM Metz Technopôle qui gère actuellement 2 centres d'affaires, confirment ce constat. La demande de bureaux reste supérieure à l'offre.

Constats réalisés :

- Beaucoup d'économie informelle dans les quartiers concernés.
- Volonté d'entreprendre affirmée.
- Difficulté d'accès au financement et à l'information.
- Taux de chômage très élevé (2 fois supérieur au taux moyen des autres territoires).

Solutions proposées:

- Déte~~ct~~cter, amorcer et accompagner les porteurs de projets (CitésLab).
- Développer des solutions d'hébergement économiques (pépinières, centre d'affaires,...).
- Accompagnement au développement des entreprises existantes.
- Marketing territorial (communiquer pour changer l'image du quartier).
- Favoriser le recrutement, la formation et l'apprentissage en rapprochant les entreprises des habitants (visites, stages, salons...).

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Objectifs opérationnels concernés :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Objectifs opérationnels concernés :

**Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel
FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020**

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020.

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

**Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,**

**Et la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, représentée par son Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

➤ Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :

- ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait

parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

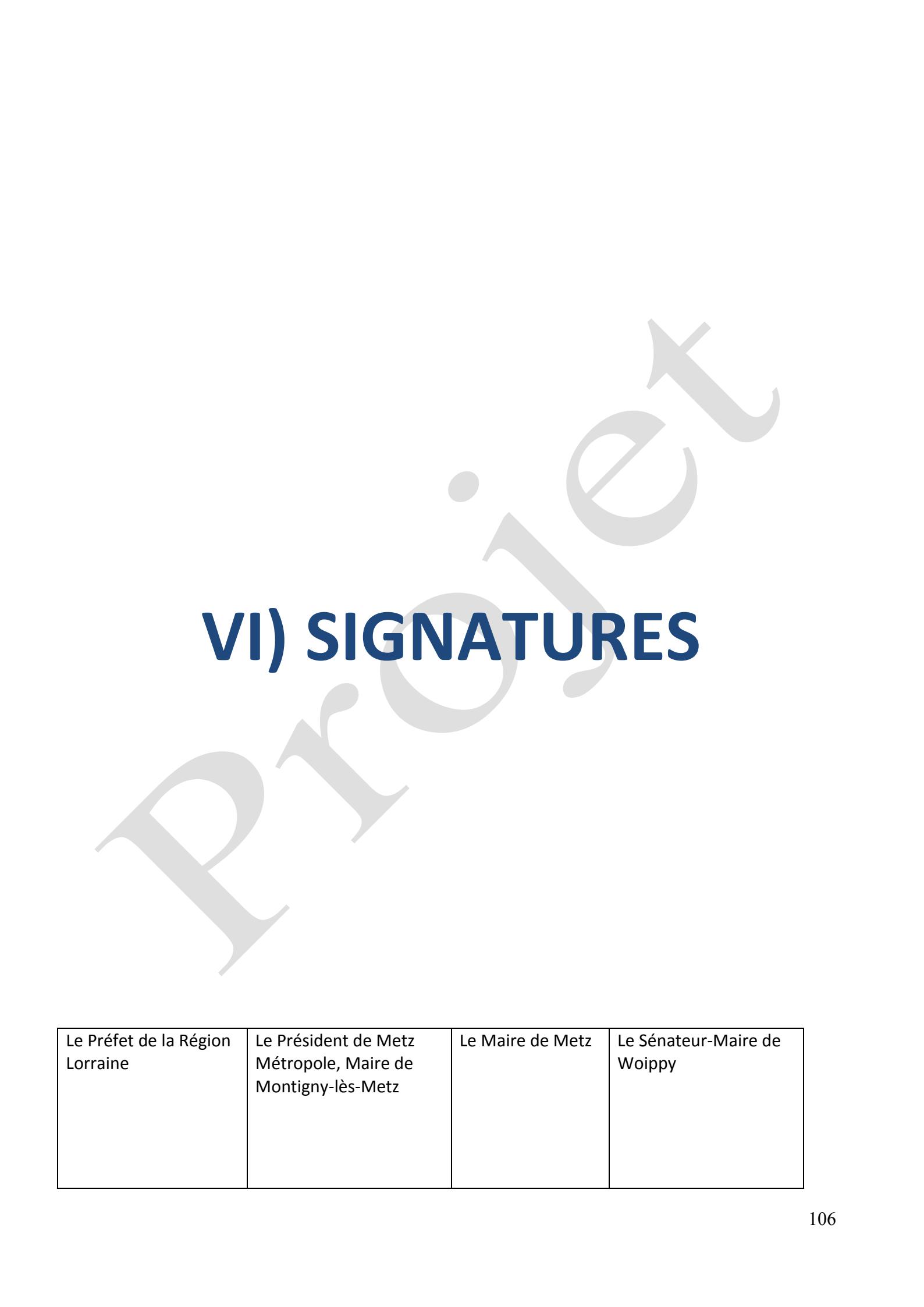
L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du Contrat de Ville.



VI) SIGNATURES

Le Préfet de la Région Lorraine	Le Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz	Le Maire de Metz	Le Sénateur-Maire de Woippy
---------------------------------	--	------------------	-----------------------------

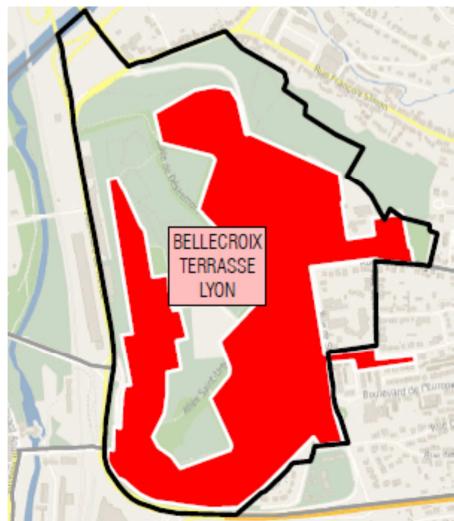
NACER MEDDAH	Jean-Luc BOHL	DOMINIQUE GROS	FRANÇOIS GROS DIDIER
Le Procureur de la République	Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz	Le Président du Conseil Général	Le Président du Conseil Régional
Christian MERCURI	Antoine CHALEIX	Patrick WEITEN	Jean-Pierre MASSERET
Le Directeur Général de l'ARELOR	Le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations	Le Directeur Général de Metz Habitat Territoire	Le Directeur Général de LogiEst
Franck CECCATO	Julien TARIS	Frédéric VILLETTE	Yann CHEVALIER
La Directrice Territoriale d'ADOMA	La Directrice Générale d'ICF	Le Directeur Général de la SNI	Le Directeur de Batigère
Veronique PONCIN	Christine RICHARD	Yves CHAZELLE	Michel CIESLA
Le Directeur Général d'Est Habitat Construction	Le Directeur Général de Néolia	Le Président du Réseau le Met'	Le Directeur de la CAF
Carlos SAHUN	Jean-Pierre RAYNAUD	Franck DUVAL	Laurent PONTÉ
Le Président de la CCI	Le Directeur Général de la CMA	Le Directeur Général de la MMD	Le Président de la Mission locale du Pays Messin
Philippe GUILLAUME	Dominique KLEIN	Emmanuel BRANDENBURGER	Sébastien KOENIG
Le Directeur Territorial de Pôle Emploi	Le Délégué Territorial de l'ARS		
Patrick GUINÉ	Michel MULIC		

Projet

VII) ANNEXES

Projet

Portrait du quartier prioritaire de Bellecroix -Metz



Situé à l'Est de la ville, le récent quartier de Bellecroix (95 % des constructions réalisées après 1949) constitue un promontoire encadré par différentes vallées s'articulant autour du ruisseau de Vallières au nord, de la Moselle et la Seille à l'ouest et au sud par le ruisseau de la Cheneau. Le bas du quartier est marqué par les fortifications de Vauban, avec notamment le fort de Bellecroix, constituant aujourd'hui un lieu de promenade.

Malgré cet enclavement, le quartier de Bellecroix bénéficie d'une situation très favorable de par sa proximité avec le centre-ville (accessible à pieds et en bus) et son positionnement à l'intersection de grands axes de circulation.

Composé principalement de l'iris Terrasse Lyon, qui englobe 98.1% du quartier prioritaire de Bellecroix, c'est un quartier constitué d'ensembles collectifs où se concentre aujourd'hui une population en situation de précarité. Le quartier compte 5 400 habitants (3230 pour l'iris Terrasse Lyon et 2170 pour l'iris Trois Rois d'Europe).

IRIS correspondant aux quartiers
 Quartier prioritaire

POPULATION (INSEE, RP 2010)	Iris Terrasse Lyon	Commentaires
Population QPV	3 230	
Population IRIS (2006)	3 575	
Population IRIS (2010) dont:	3 379	
-Femmes	1 590	
-Hommes	1 789	
Evolution de la population (2006-2010)	- 5.5%	
Part des moins de 30 ans	52%	
Part des 60 ans et plus	15.4%	
Population étrangère	13%	
Nombre total de ménages	1 303	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:		
-Femmes seules	403	
-Hommes seuls	259	
	144	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	13,3%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	45.8%	
Revenu fiscal médian du QPV en euros	8 300 €	
Part des non diplômés (nombre) dont :	879	
-Femme	45.9%	
-Homme	35.8%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	36,9%	
-Femme	34.9%	
-Homme	55.4%	
Taux de chômage (%) dont :	34,2%	
-Femme	38.6%	
-Homme	29.6%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	237	
-Femme	48.2%	
-Homme	10.2%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	255	
-Femme	15.7%	
-Homme	26.2%	
Allocataires CAF (CAF 2012) dont:	1053	
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	417	
- Allocation Parent Isolé	69	
- Allocation Adultes handicapés	145	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)		Iris Terrasse Lyon	Commentaires				
Résidences principales Part des logements HLM	1303 91,7%						
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	98% 2%						
Part de logements vacants	8.9%						
Nombre de logements sociaux (EPLS 2011)	1 296						
Nb logements sociaux dans le QPV	1411						
Taux de renouvellement des ménages	17%						
Structure du parc social	T1- T2 10%	T3 39%	T4 33%	T5 et + 18%	Bailleur : MHT		
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	17 logements Boulevard de l'Europe et rue de l'Ardèche (MHT)						

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier de Bellecroix)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1875€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m ² et de 3080€/m ² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole		

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	Trois campagnes de réhabilitation ont été menées par Metz Habitat Territoire ; 1985 à 1990, 2005 à 2009, 2011 avec la réhabilitation de l'immeuble du Stoxey , suivie de la réhabilitation du parc situé rue du 18 juin qui a débuté en juillet 2014 (travaux sur les façades et les parties communes). Plusieurs constructions sont très récentes telles que la Mairie de quartier, la Résidence Désiremont pour personnes âgées, des ensembles de logements . Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.
---------	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle de l'iris)

Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	> 50	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 15 et 20%	

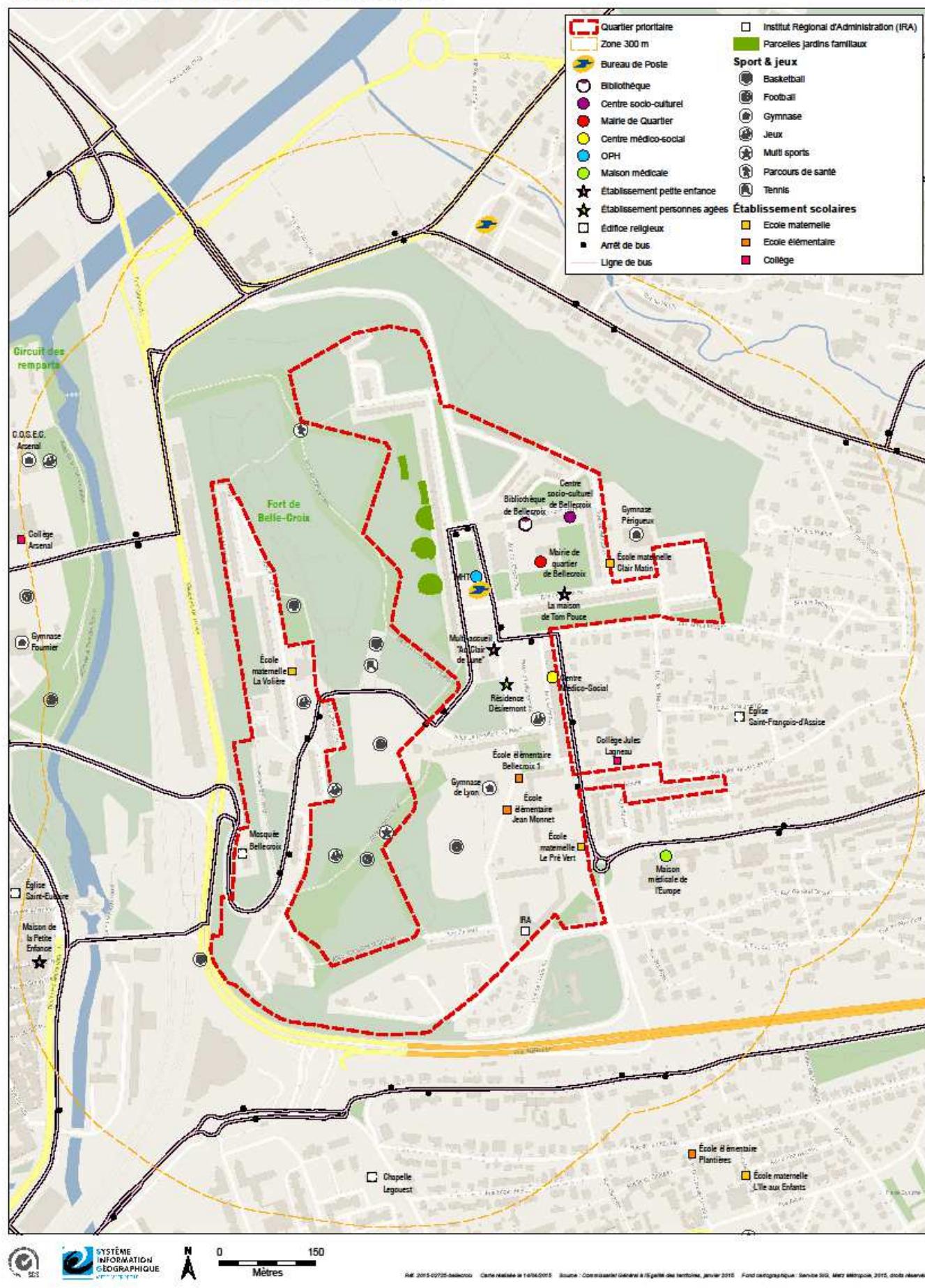
EDUCATION / PETITE ENFANCE (à l'échelle des iris)

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	Entre 0 et 6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015	Ecole maternelle Clair Matin = 86 élèves Ecole maternelle La Volière = 48 élèves Collège Jules Lagneau
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	D'après le bilan du DRE, pour l'année scolaire 2013-2014, les enfants suivis dans le cadre du PRE et habitants Bellecroix représentent 14.1% des parcours personnalisés, une légère augmentation par rapport à l'année 2012-2013 (12.7%).

SANTE		Iris Terrasse Lyon	Commentaires	
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	859 31.7% 25.1%		À Bellecroix, il y a plus de femmes bénéficiaires de la CMU-C que d'hommes.	
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires	26.70% 46.90% 34.60% 11.60%		Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.	

Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	140
Atelier Santé Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l' addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l' éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences .

QUARTIER PRIORITAIRE : Bellecroix



SYSTÈME
INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



N

0

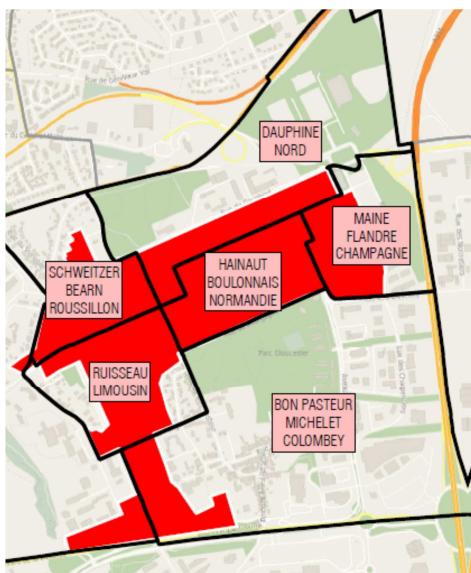
150
Mètres

AM 2015-00725-Bellecroix - Carte réalisée le 10/04/2015 - Source : Commissariat Général à l'Égalité des territoires, janvier 2015 - Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015, droits réservés.

Le tableau ci-dessous, a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier.

	ATOUTS	FAIBLESSES
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre social / permanences de médiation de proximité/ cours d'informatiques/ bibliothèque. ➤ Des actions sportives présentes sur le quartier, notamment avec le club de foot et l'Ecole des sports. ➤ Enfants (5-13 ans) présents dans de nombreuses activités. ➤ Une réelle volonté des acteurs associatifs à travailler ensemble. ➤ Résidence personnes âgées qui proposent des activités aux personnes extérieures. ➤ Présence de deux résidences d'artistes à Bellecroix. ➤ Equipements de petite enfance : halte-garderie et crèche (avec des horaires décalés et de nuit). ➤ Cours de français (1 bénévole dans le centre social). ➤ Fête de quartier (septembre) ➤ 16 jardins familiaux (Rue de Berne) et 1 nouveau jardin partagé (gestion par Jardi'bell) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Barrière de la langue est un frein pour la vie sociale. ➤ Vie associative limitée. ➤ Implication des habitants peu importante / Difficulté de les impliquer dans le milieu scolaire et associatif. ➤ Peu de « vie » dans le quartier / Enclavement social (dû à l'enclavement géographique du quartier). ➤ Pas d'écrivain public. ➤ Absence de marché hebdomadaire, d'offre commerciale ou de lieu de rencontre permettant de créer du lien social. ➤ Déficit de coordination /communication des acteurs locaux / Quel projet commun sur le quartier ? / Associer davantage. ➤ Manque de locaux associatifs sur le quartier. ➤ Peu d'activités pour les + de 13 ans, notamment les jeunes filles. ➤ Déficit culturel / travail à développer avec monde culturel. ➤ Manque d'offres liées à la parentalité.
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu de faits de délinquance/ peu de vandalisme / pas de fort sentiment d'insécurité. ➤ Quartier à fort potentiel : proche du centre-ville (accessible à pieds) et positionné à l'intersection de grands axes de circulation. ➤ Patrimoine arboré avec les fortifications/espaces verts. ➤ Pluralité d'équipements et de services (Mairie de quartier, collège, écoles, équipements de santé, antenne MHT...). ➤ Une pluralité d'équipements sportifs (gymnases, terrains de sport,...) ➤ Quartier assez propre. ➤ Ligne de bus, disposant d'une fréquence correcte, permet de relier le quartier avec le centre-ville (mais à relativiser par rapport aux usages des habitants). ➤ Des commerces à environnement proche (Lidl, bld de l'Europe, rue du GI Mettmann, Bld de Trèves). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enclavement géographique/ isolement du quartier. ➤ Pas de réelle centralité dans le quartier. ➤ Activité commerciale peu dynamique (boulangerie, café) et centre commercial vide à 90% très dégradé (« verrou » du quartier). ➤ Mauvaise image du quartier est véhiculée/ Problème d'identité ➤ Accessibilité routière assez limitée/ pas un territoire de passage. ➤ Absence d'équipements majeurs (espaces de rencontre, aires de jeux,...) pouvant attirer du public extérieur. ➤ Abords des immeubles peu valorisés / Absence d'occupation de nombreux pieds d'immeubles. ➤ Problème de stationnement (notamment Maréchal Juin). ➤ Un secteur en fragilité : la rue du 18 juin. ➤ Manque de valorisation des espaces verts. ➤ Potentiel du Fort peu valorisé. ➤ Cheminements piétons peu entretenus et développés. ➤ Manque de médiation de proximité.
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la réinsertion sociale et professionnelle (permanences de la Mission locale). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'ateliers 'chantier d'insertion'. ➤ Difficulté pour la Mission locale de mobiliser les jeunes. ➤ Précarité de l'emploi des femmes liée à des problématiques de mobilité et à des questions d'équilibre budgétaire

Portrait du quartier prioritaire de Borny -Metz



Le quartier de Borny, rattaché à Metz en 1962 dans le cadre d'une Zone à Urbaniser en Priorité, bénéficie depuis 1982 des différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville.

Situé à l'Est de Metz, le quartier se divise en deux secteurs géographiques: une grande zone de plateau qui s'étend de l'Actipôle au village de Borny à l'Est et une partie de la vallée de la Cheneau, à l'Ouest du quartier.

Les deux grandes opérations urbaines (le Grand Projet de Ville et l'Opération de Rénovation Urbaine) ont fait évoluer favorablement le cadre de vie de Borny (diversification de l'habitat, quartier bien desservi avec l'arrivée du Mettis,...).

Bien que riche par sa diversité culturelle et de son dynamisme associatif, le quartier souffre toujours de sa mauvaise réputation (délinquance, violence, population en situation de fragilité,...). Malgré les difficultés de Borny, les générations actuelles ou plus anciennes éprouvent un fort sentiment d'attachement pour ce quartier.

Iris correspondant aux quartiers
 Quartier prioritaire

POPULATION (INSEE, 2010)	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS
Population QPV							
Population IRIS (2006)	3 725	2 930	2 183	2 573	289	1 889	13 589
Population IRIS (2010) dont:	2 916	2 459	1 727	1 848	548	1 788	11 286
-Femmes	1 528	1 246	885	915	289	1 004	5 867
-Hommes	1 389	1 213	842	932	259	784	5 419
Evolution de la population (2006-2010)	-21%	-16%	-20.9%	-28%	+89.7%	-5.3%	-20%
Part des moins de 30 ans	51.8%	58.2%	52.8%	54.8%	66%	38.1%	52.4%
Part des 60 ans et plus	13.8%	12.4%	13.8%	11.7%	6.7%	21.5%	19.3%
Population étrangère	12%	23%	13%	23%	20%	8%	16.5%
Nombre total de ménages	1 040	768	603	543	134	821	3 909
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	300	168	133	92	10	345	1 048
-Femmes seules	154	94	83	62	5	221	619
-Hommes seuls	146	74	50	30	5	124	429
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	22.7%	32.8%	20.3%	28%	30.4%	11.7%	24.3%
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	25.8%	28.8%	33.9%	23.2%	34.9%	29.8%	29.4%
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	7 400€						
Part des non diplômés (nombre) dont :	970	936	464	583	180	469	3 602
-Femme	50.7%	65.5%	42.6%	55.2%	56.5%	41%	51.9%
-Homme	51.2%	64.9%	40.4%	50.5%	59%	29.2%	49.2%
Taux d'emploi des 15/64 ans:	41.7%	31.7%	40.3%	39.7%	31.9%	52.6%	39.7%
-Femme	34%	23.9%	34.5%	33.9%	23.5%	47.5%	32.8%
-Homme	49.5%	39.6%	46.1%	45.5%	40.3%	57.8%	46.5%
Taux de chômage (%) dont:	29.5%	43.2%	29.4%	32.8%	46.6%	20.2%	33.6%
-Femme	30.6%	45.2%	31.7%	32.5%	49.7%	19.9%	35%
-Homme	28.5%	41.3%	27.1%	33.2%	43.6%	20.5%	32.3%
Part des temps partiel (nombre) dont:	211	153	118	129	28	127	766
-Femme	40.7%	54.9%	45.5%	52%	41.8%	31.6%	44.4%

-Homme	17.8%	18%	14.1%	13.4%	11.2%	10.4%	14.1%
Part des salariés étrangers (nombre) dont:	273	252	176	170	21	138	1 030
-Femme	15.9%	23.1%	16.5%	26.5%	17.9%	14.1%	19%
-Homme	31.8%	27.1%	31.3%	28.4%	28.6%	17.5%	27.4%
 Allocataires CAF (CAF 2012)	 747	 767	 490	 439	 163	 482	 3 088
dont:							
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	258	252	133	123	50	90	906
- Allocation Parent Isolé	33	27	26	17	N.C	10	113
- Allocation Adultes handicapés	90	118	66	60	16	67	417
La population réelle du quartier prioritaire de Borny est estimée à 10 140 habitants , avec un revenu fiscal médian par unité de consommation de 7400 € . On constate sur l'ensemble des IRIS de ce quartier prioritaire, une diminution de la population entre 2006 et 2010 (-20%) , cela peut s'expliquer par la démolition de logements dans le cadre du PRU.							
Borny se caractérise par une population jeune , 52.4% des habitants ont moins de 30 ans, soit la moitié de la population. Quant à la tranche d'âge des 60 ans et plus elle est en moyenne de 19.3% sur l'ensemble des iris de ce quartier prioritaire. La population étrangère de Borny est supérieure à celle de l'agglomération messine (16.5% contre 7.6%), preuve de la richesse culturelle présente sur ce quartier.							
La présence de ménages seuls sur le quartier reste faible , l'iris Dauphiné se caractérise par une part de familles nombreuses élevée . Les familles monoparentales quant à elles, atteignent une part de 24.3% sur l'ensemble des Iris.							
Le quartier présente une part élevée de non diplômés , avec un taux de chômage de 33.6% , deux fois supérieur à l'agglomération messine (15.4%). Ces données, confirment un accès difficile et/ou limité à l'emploi.							
La situation des allocataires CAF et le taux de bénéficiaires du RSA montrent une paupérisation des habitants de Borny.							

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS							
Résidences principales Part des logements HLM	1040 45%	768 92%	603 74%	543 43%	134 73%	821 48%	3 909 62.5%							
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	60% 40%	97% 3%	84% 16%	71% 29%	76% 24%	62% 35%	75% 25%							
Part de logements vacants	11.1%	8.7%	26.5%	9.2%	5%	5.1%	11%							
Nb logements sociaux dans le QPV							3212							
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C							
Structure du parc (RPLS 2014) -T1-T2 -T3 -T4 -T5 et +	15% 23% 39% 23%	19% 31% 30% 20%	8% 30% 49% 14%	4% 22% 41% 33%	6% 23% 22% 50%	16% 36% 25% 22%	11.3% 27.5% 34.3% 27%							
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	50 logements ZAC Sébastopol (MHT)													
Opération de réhabilitation/rénaturalisation	305 logements Boulevards de Guyenne et de Provence (MHT) 262 logements Le Clos des Lys (MHT)													
Le quartier prioritaire de Borny est composé majoritairement de logements sociaux (plus de 60%). Il compte une surreprésentation de logements 3, 4 pièces et 5 pièces qui représentent 88,2% du parc. Les habitants de Borny sont pour la majorité locataires (75% de locataires pour 25% de propriétaires). Sur les 320 logements sociaux situés Cour du Languedoc, la vacance était de 30 logements en 2012, elle est en 2014 d'environ 100 logements.														
Bailleurs: LogiEst/MHT														

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier de Borny)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1147€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² et de 3080€/m² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole	20 logements « Maison Durable » Programme Descartes (dont 15 PASS'Logement) 1 PASS'Logement 1 Prim'O Logement	Maisons T4-T5 (~97m ²) pour un prix moyen de 1 875 €/m ² Appartement T5 (87m ²) – 1 032 €/m ² (copropriété Bernadette Plan de sauvegarde) Maison T4 (104m ²) – 1 980 €/m ² (ZAC Sébastopol)

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	Le Grand Projet de Ville à compter de février 2001, L'Opération de Rénovation Urbaine de 2005 à 2012 comprenant: - la démolition de 448 logements et la construction de 440 autres dans un objectif de mixité sociale, - la résidentialisation en pied d'immeubles, - la réalisation du Grand Domaine composé d'équipements structurants, notamment la Boite A Musiques (BAM) et des commerces réalisés fin 2014, de jardins et d'aires de jeux, - l'installation de la médiathèque Jean Macé, - la transformation programmée de l'offre commerciale, - la réalisation d'un giratoire sur la RN3, - la requalification du Pôle des Lauriers, dédié aux services publics. -L'arrivée du Mettis.
---------	---

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)

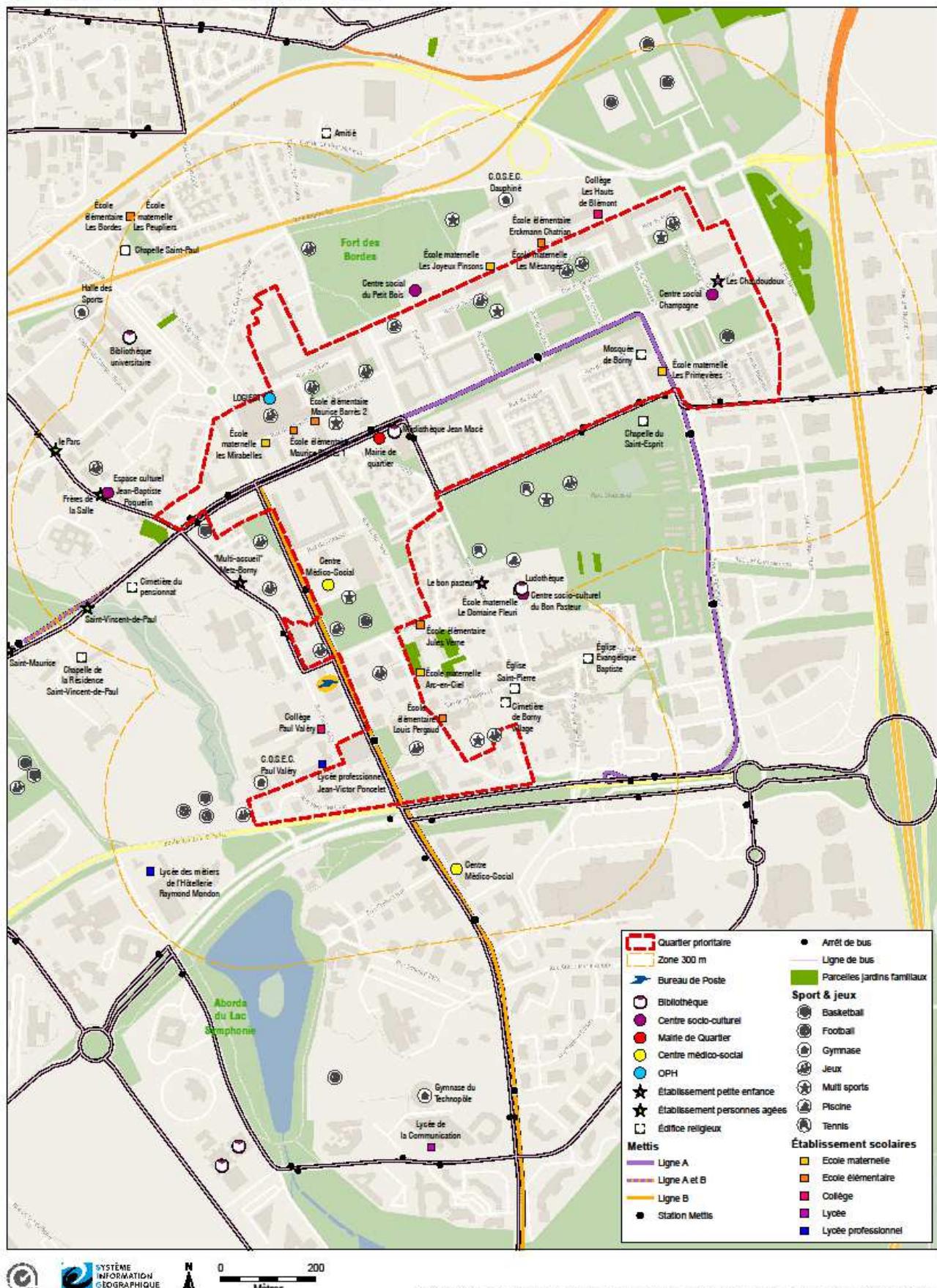
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	>50	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%	

EDUCATION / PETITE ENFANCE

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	>6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015 REP+	Ecole maternelle Arc en Ciel = 151 Ecole maternelle Gr 1 Les Primevères = 54 Ecole maternelle Gr 2 Les Mésanges = 95 Ecole maternelle Gr 2 Les Joyeux Pinsons = 110 Ecole maternelle Gr 3 Les Mirabelles = 184 Ecole maternelle Domaine Fleuri = 72 Ecole élémentaire Centre Jules Verne = 115 Ecole élémentaire Centre L.Pergaud = 213 Ecole élémentaire Erckman Chatrian 1 = 198 Ecole élémentaire Erckman Chatrian 2 = 184 Ecole élémentaire Maurice Barrès = 296 Collège Paul Valéry Metz = 572 Collège Les Hauts de Blémont Metz = 363
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	Pour l'année scolaire 2013-2014, Le DRE qui concerne 498 enfants dans les quartiers de Borny, Hannaux-Frécot-Barral et Metz Nord (La Patrotte et Chemin de la Moselle). D'après le bilan du DRE , les enfants suivis dans le cadre du DRE et habitants Borny représentent 66.8% des parcours personnalisés, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2012-2013.

SANTE	Iris Roussillon (1002)	Iris Dauphiné (1003)	Iris Limousin (1004)	Iris Normandie (1005)	Iris Champagne (1006)	Iris Bon Pasteur(1007)	Total IRIS
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	664 28.3% 23.7%	754 33.7% 29.4%	424 27.8% 24.7%	334 23.7% 20.8%	142 29.9% 20.6%	318 19.2% 16.9%	2 636 27.1% 22.7%
Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C bien que représenté sur l'ensemble des iris, l'est d'autant plus pour les iris Roussillon et Dauphiné.							
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)							
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec : -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires							8.6% 9.8% 7.2% 21.4%
Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.							
Atelier Santé-Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l'addiction (médicamenteuse, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l'éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences .						

QUARTIER PRIORITAIRE : Borny

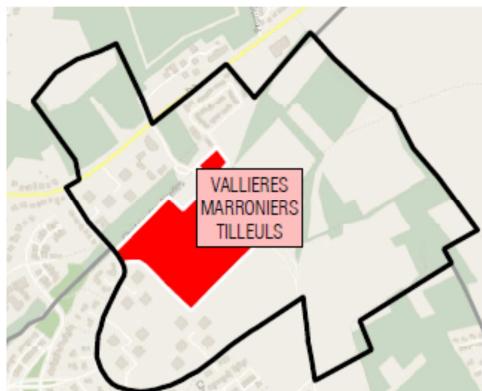


Le tableau ci-dessous, a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier.

	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse et diversité culturelle / brassage de cultures. ➤ Population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Minimas sociaux important/ précarité ➤ Beaucoup de familles monoparentales, pouvant renforcer les difficultés économiques au sein de la famille (précarité). ➤ Une sectorisation des habitants par origine ethnique.
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solidarité et entraide entre certaines familles/ Convivialité de la population ➤ Communication facilitée entre les différentes communautés et les différentes associations. ➤ Richesse et importance du réseau partenarial / un dialogue décomplexé entre les différentes institutions, habituées à travailler ensemble. ➤ Existence d'évènements, d'actions (Printemps des familles, fête campagnarde, écolo et citoyenne, la Grande récup', création d'une Web-série par le Borny Comédie Club, Médiaterre). ➤ Richesse de l'offre de services et associations. ➤ Existence d'équipements divers (médiathèque, BAM, centre social, stades, gymnases, halle d'athlétisme, écoles, collèges) ➤ Lieu de brassage et de rencontre (médiathèque, marché) ➤ Potentiel culturel (équipements, acteurs) ➤ Dispositif d'accompagnement pour les enfants âgés de de 2 ans de scolarisation et dispositifs passerelles ('plus de maîtres que de classes') ➤ Présence d'un écrivain public ➤ Offre d'accès aux soins (accessibilité au CMS et aux centres hospitaliers Claude Bernard et Mercy) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Problèmes de communication liés à la maîtrise de la langue. ➤ Difficultés communautaires (notamment Rue du Dauphiné)/ tension entre différentes ethnies / Refus des populations des pays de l'Est. ➤ Egalité hommes/femmes : place de la femme au sein du foyer, mariages arrangés. ➤ Mal être des populations stigmatisées / Racisme. ➤ Comportement/ Vocabulaire des jeunes ➤ Manque de moyens financiers et de pérennité pour les associations. ➤ Difficultés éducatives pour certains parents / Absentéisme scolaire important en maternelle ➤ Professionnels de médiation doivent être mieux qualifiés. ➤ Mauvaise connaissance des habitants de ce qui existe sur leur quartier / Difficulté pour repérer les acteurs. ➤ Chez les enfants des problèmes dentaires, d'auditions et de langage.
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Désenclavement du quartier notamment par la multiplication des services publics (BAM, transports publics, écoles, commerces, Pole emploi, aide à l'emploi Pole des Lauriers, CPAM, PMI, MPS, police,...) ➤ Vie de quartier au quotidien/ Climat qui peut être très agréable/Ouverture du quartier et accessibilité. ➤ Les habitants se sentent bien dans le quartier et souhaitent y rester ➤ Rénovation urbaine réussie (infrastructures/habitat) ➤ Espaces verts à proximité ou facile d'accès (Gloucester/Grand Domaine/Fort des Bordes) ➤ Facilité de communication BUS/METTIS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enclavement géographique pour les piétons / « Franges » urbaines marquent encore trop une frontière. ➤ Urbanisation à améliorer. ➤ Typologie des logements et parcours résidentiels ne permettent pas mixité sociale / Politique de peuplement. ➤ Vétusté du quartier par secteurs, notamment Cour du Languedoc (« Urgence ! ») ➤ Difficultés de médiation bailleurs/habitants ➤ Attractivité limitée, notamment commerciale. ➤ Problèmes de déchets

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès facile à la voie rapide ➤ Trafic de drogues a diminué ou est moins visible. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une image toujours connotée « quartier sensible ».
Emploi et Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des dispositifs d'emploi fléchés ➤ Proximité acteurs économiques (Zones d'activités) ➤ Proximité des commerces de quartier et espace commercial (Metzanine, Cora,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de chômage important. ➤ Economie souterraine encore présente. ➤ Faible niveau de diplôme et de qualification. ➤ Tissu économique de proximité insuffisamment connecté aux habitants en termes d'emploi. ➤ Offre limitée pour les plus diplômés, notamment pour les personnes étrangères (Pays de l'Est) ➤ Insuffisance, voire absence d'intégration professionnelle des habitants dans les entreprises implantées sur ce quartier

Portrait du quartier prioritaire Hauts de Vallières-Metz



L'ancienne commune de Vallières a fusionné avec la ville de Metz en 1961. Situé au Nord-Est de la ville, le quartier Hauts de Vallières s'est développé dans les années 70. Ce quartier « entrant » dans la Politique de la ville est constitué de grands ensembles concentrant une population en situation de précarité économique. Il est accolé à un lotissement pavillonnaire qui s'adresse à une population plus aisée.

Le périmètre du quartier Hauts de Vallières n'est qu'une partie de l'IRIS Vallières Marronniers Tilleuls et les différences de catégories sociales au sein de cet IRIS sont très importantes. Par conséquent, les données présentées dans cette fiche ne sont pas forcément représentatives du QPV.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Vallières Marronniers Tilleuls (603)	Commentaires
Population du quartier QPV	1 300	
Population IRIS (2006)	2 582	
Population IRIS (2010) dont:	2 274	
-Femmes	1 232	
-Hommes	1 042	
Evolution de la population (2006-2010)	-11.9%	
Part des moins de 30 ans	36.3%	Les moins de 30 ans sont très représentés sur l'IRIS, avec une part de 36.3%.
Part des 60 ans et plus	19.5%	
Population étrangère	6%	La part de la population étrangère est moins importante que sur les autres quartiers prioritaires.
Nombre de ménages	1 030	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:		
-Femmes seules	339	
-Hommes seuls	193	
	146	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	9.1%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	23.1%	Les familles nombreuses bien que présentes sont néanmoins moins représentées que les familles monoparentales (23.1%), part qui reste supérieure à l'agglomération messine (19.1%).
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV	9 400€	
Part des non diplômés (nombre) dont :	271	
-Femme	18.3%	
-Homme	14.1%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	58.4%	La faible part des non diplômés, et le taux d'emploi élevé des 15-64 ans ne reflètent pas la réalité des situations précaires auxquelles font face les habitants des Hauts de Vallières.
-Femme	55.6%	
-Homme	61.3%	
Taux de chômage (%) dont :	15.3%	Le taux de chômage est de 15.3%, comme pour la Ville de Metz (15.4%).
-Femme	14.2%	
-Homme	16.4%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	160	
-Femme	27.8%	
-Homme	7.5%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	139	La part des temps partiel est bien plus importante chez les femmes que chez les hommes (27.8% contre 7.5%).
-Femme	10.4%	
-Homme	18.1%	
Allocataires CAF (CAF 2013)	527	
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	162	
-Allocation Parent Isolé	N.C	
-Allocation Adultes Handicapés	62	D'après l'ABS de Metz, plus d'un allocataire CAF sur 4 de ce secteur perçoit le RSA.

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)		Iris Vallières Marronniers Tilleuls (603)	Commentaires					
Résidences principales	1 024	51%	Le QPV des Hauts de Vallières est composé de 1024 résidences principales avec 51% de logements HLM.					
Part des logements HLM			Le parc présente 631 logements appartenant à deux bailleurs sociaux, Moselis (49 logements, hors QPV) et Logiest (582 logements).					
Statut d'occupation	64%	35%	La rue des Pins et la rue des Marronniers sont les secteurs les plus fragiles.					
Taux de locataires			Plus de la majorité des habitants sont des locataires (64%).					
Taux de propriétaires								
Part de logements vacants	5.7%							
Nombre de logements sociaux dans QPV (EPLS 2011)	582							
Taux de renouvellement des ménages	N.C							
Structure du parc social	T1-T2 23%	T3 22%	T4 22%	T5 et + 32%	La structure du parc social est assez homogène même si les T5 et plus sont plus nombreux (32%). Bailleur: LogiEst			
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	34 logements rue des Oeillets (ICF)							
Opération de réhabilitation	287 logements rues des Pins et des Marronniers (LOGIEST)							

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	-Résidence les Marronniers (tour de 113 logements) édifiée en 1973 - LOGIEST -Résidence Les Pins (barre de 287 logements) construite en 1974 – LOGIEST Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.
---------	---

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Hauts de Vallières)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1902€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m ² et de 3080€/m ² dans le neuf.
Aides à l'accession accordée par Metz Métropole	1	Prix du T5 vendu en 2013 de 109m ² (rue du Saulnois) : 177 000 € soit 1 624 €/m ² .

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle de l'iris)

Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 30	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	>30%	

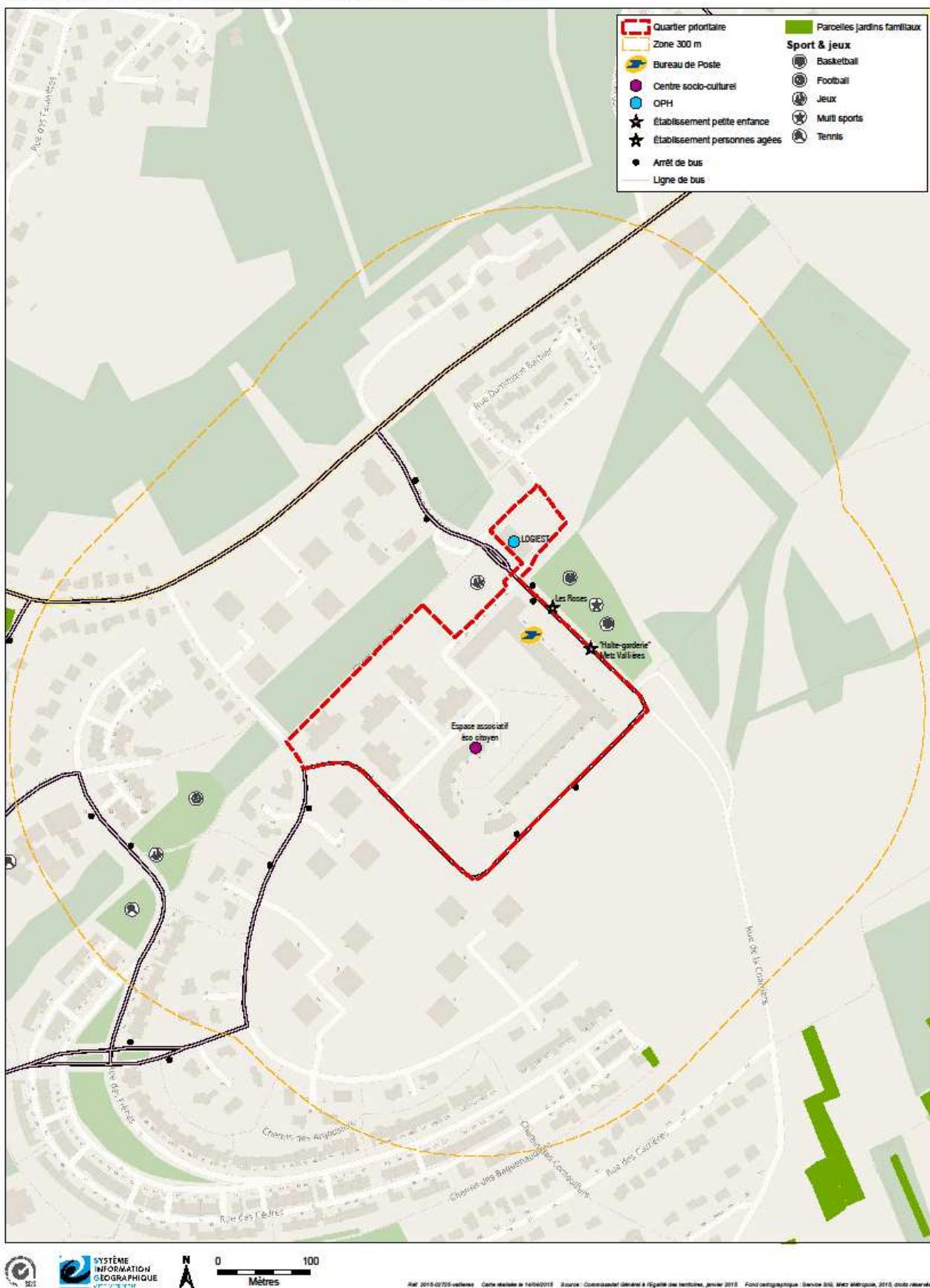
EDUCATION / PETITE ENFANCE

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans	>6
Ecoles et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015	Ecole maternelle = 124 Ecole élémentaire = 182 Collège Jules Lagneau = 562
Dispositif de Réussite Educative	Mise en place à venir.

SANTE		Iris Vallières Marronniers (603)	Commentaires	
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010)	-Femme -Homme	352 18.7% 15.3%	Le nombre de bénéficiaire de la CMU-C est de 352, avec une part de femmes bénéficiaires plus importante.	

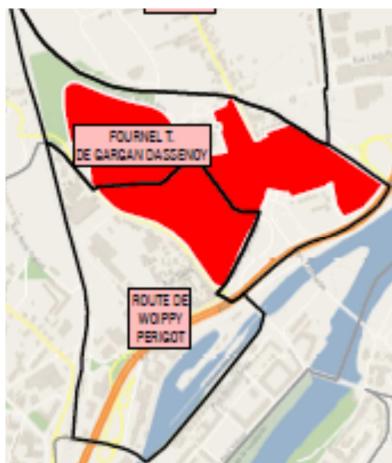
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre 60 et 90	
--	----------------	--

QUARTIER PRIORITAIRE : Hauts de Vallières



	ATOITS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune ➤ Beaucoup de familles ➤ Mixité sociale (18 nationalités sur le quartier –surtout dans la tour des marronniers), ➤ Solidarité entre les habitants 'petit village' 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Beaucoup de familles monoparentales ➤ Difficulté à mobiliser le public le plus éloigné ➤ Peu de familles restent sur le quartier, Vallières une étape dans leur parcours résidentiel
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat entre l'association CPN Coquelicots et l'association Nouvelle Vie du Monde (organisation d'évènements comme la fête du quartier, repas organisé un vendredi dans le mois avec les habitants, la fête du ruisseau...) ➤ Association Nouvelle Vie du Monde propose une multitude d'activités (cours de français, cours de couture, de cuisine, etc.) ➤ Epicerie solidaire à côté du CPN, ouverte 2 a-m par semaine (croix rouge) ➤ Des projets : web-radio support à activité dynamique de projet avec les jeunes, du foot avec encadrants le mardi soir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas beaucoup de connexions avec le centre social et les autres associations ➤ Absence d'écrivain public ➤ Les adolescents vont au collège de Bellecroix car beaucoup de parents préfèrent les établissements privés. ➤ Trafic de drogues et de voitures en bas des immeubles (phénomène déplacé de la tour vers la barre depuis l'ouverture de l'agence logiest au RDC de la tour) ➤ Sentiment d'insécurité
Cadre de vie et Urbain	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quartier attractif d'un point de vue environnemental, « la ville à la campagne » ➤ Services de proximité (coiffeur/ pharmacie/kiné-infirmer/CMS/boulangerie/halte-garderie/CPN) Lidl à 20 min à pied,... ➤ Projet de jardins familiaux ➤ Dessertes par bus ➤ Equipements à proximité un grand gymnase (Boxe, volley,...), ➤ 2 écoles ➤ Présence de Logiest dans la Tour (depuis janvier 2014) ➤ Réunion Comité de Gestion des Locataires / Logiest en place depuis février, prévues tous les trimestres pour faire le point sur les difficultés des locataires ➤ PLU : projet d'agriculture bio ➤ Proximité d'habitat résidentiel : Mixité dans les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Image négative du quartier ➤ Quartier enclavé ➤ Cadence des bus peu attractive (30 min entre chaque bus), lignes uniquement vers le centre-ville, et plus de desserte après 20h35 ➤ Taux de vacance élevé (près de 80 logements) ➤ Loyer cher avec des problèmes d'insalubrité ➤ Absence d'éclairage à proximité des immeubles et du parking derrière la Tour ➤ Programme de construction à Saint-Julien-les-Metz risque de faire de l'ombre aux bâtiments de Logiest (déjà 8 départs prévus)
Emploi		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activité économique/emploi peu développé ➤ Pas d'antenne mission locale/pôle emploi à proximité (les habitants doivent aller à Metz Centre ou Montigny-les Metz)

Portrait du quartier prioritaire de la Patrotte Metz Nord - Metz



Situé au nord de Metz, le quartier de la Patrotte est à l'origine composé de jardins et de terrains maraîchers appartenant à l'abbaye Saint-Eloy de Metz. Il devient un quartier populaire à la fin des années 50, avec la construction de collectifs HLM.

Les anciens quartiers CUCS de la Patrotte et Chemin de Moselle sont désormais un seul et même quartier prioritaire : le QPV Metz Nord Patrotte.

Délimité au sud par l'autoroute A31, et plus au nord par la commune de Woippy, le quartier présente un espace atypique, marqué par plusieurs enclavements, n'empêchant pas une bonne desserte des transports en commun notamment depuis l'arrivée du Mettis.

En 2017, le quartier accueillera un nouvel équipement, l'AGORA, mêlant médiathèque et centre social et répondant aux besoins de la population. Ce quartier compte 8340 habitants.

POPULATION (INSEE, RP 2010)	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy (204)	Total IRIS	Commentaires
Population QPV			3 080	
Population (2006)	2 591	1 865	4 456	
Population (2010) dont:	2 377	1 777	4 154	
-Femmes	1 177	953	2 130	
-Hommes	1 199	824	2 023	
Evolution de la population (2006-2010)	-8.2%	-4.9%	-6.7%	
Part des moins de 30 ans	47%	37%	42%	
Part des 60 ans et plus	17%	22%	19.5%	
Population étrangère	22.3%	3.5%	13%	
Nombre total de ménages	873	992	1 865	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:				
-Femmes seules	295	521	816	
-Hommes seuls	145	319	464	
	150	202	352	
Part de famille nombreuses (+ de 3 enfants)	24.4%	2.7%	14%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	33.1%	11.9%	22.5%	
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV		10 300€		
Part des non diplômés (nombre) dont :	743	306	1 049	
-Femme	41.5%	25.1%	33.3%	
-Homme	48.8%	17.5%	33.1%	
Taux d'emploi des 15/64 ans :	44%	59%	52%	
-Femme	40.6%	60.1%	50.3%	
-Homme	47.7%	58.2%	52.9%	
Taux de chômage (%) dont :	27%	18%	22%	
-Femme	25.3%	15.1%	20.2%	
-Homme	27.2%	21.3%	24.2%	
Part des temps partiel (nombre)	133	109	242	
-Femme	36.1%	21.4%	28.7%	
-Homme	6.8%	7.8%	7.3%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	234	105	339	
-Femme	18%	7.5%	12.7%	
-Homme	33.1%	17%	25%	
Allocataires CAF (CAF 2011) dont :	797	409	1206	La situation des allocataires CAF et le taux de

- Allocataire CAF percevant le RSA socle -Allocation Parent Isolé -Allocation Adultes Handicapés	253 N.C N.C	87 N.C N.C	340 N.C N.C	bénéficiaires du RSA montrent une paupérisation des habitants du quartier Metz Nord Patrotte.
--	-------------------	------------------	-------------------	---

PARC DE LOGEMENTS (INSEE, RP 2010)	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy(204)	Total Iris	Commentaires
Résidences principales Part des logements HLM	873 71%	992 35%	1865 53%	L'IRIS Fournel présente une part de 71% de logements HLM, part élevée par rapport à l'iris Route de Woippy, avec une majorité de locataires sur l'ensemble des deux iris.
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	86% 12%	75% 24%	80.5% 18%	
Part de logements vacants	N.C	N.C	N.C	
Nb logements sociaux dans le QPV			927	
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	On constate une absence de données quantitatives sur la part de logements vacants néanmoins, si l'on se réfère à la parole des acteurs locaux (ateliers territorialisés) le QPV La Patrotte Metz Nord présente peu de vacance.
Structure du parc (RPLS 2014) -T1-T2 -T3 -T4 -T5 et +	11% 42% 30% 16%	33% 30% 22% 14%	22% 36% 26% 15%	La structure du parc est essentiellement composée de T3 (42% pour l'iris Chemin de la Moselle et 30% pour l'iris Route de Woippy).
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	55 logements rues des Frères Fournel (Présence Habitat) 10 logements Route de Thionville (MOSELIS)			Bailleurs: LogiEst/MHT/Présence Habitat
Opération de réhabilitation	160 logements rues Le Joindre et Louis Godard (LOGIEST) 21 logements Route de Woippy (LOGIEST)			
Opération de démolition	110 logements rue Théodore de Gargan (MHT)			

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier La Patrotte Metz Nord)

Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1498€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m ² et de 3080€/m ² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole		

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN

Réalisé	Depuis 2009, la Ville a initié le projet de requalification du 'triangle' (Rue de la Patrotte, Chemin de la Moselle, Rue Cassin) comprenant : <ul style="list-style-type: none"> La destruction de la tour du 5 rue Théodore-de-Gargan La réhabilitation de l'immeuble 3 rue Théodore-de-Gargan (MHT) L'installation d'une nouvelle mairie "Château" route de Thionville L'arrivée du METTIS
A venir	En 2016, le quartier la Patrotte Metz Nord sera doté d'une médiathèque-centre social (Agora) La réhabilitation de la halte ferroviaire de Metz Nord (à l'horizon 2016)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)

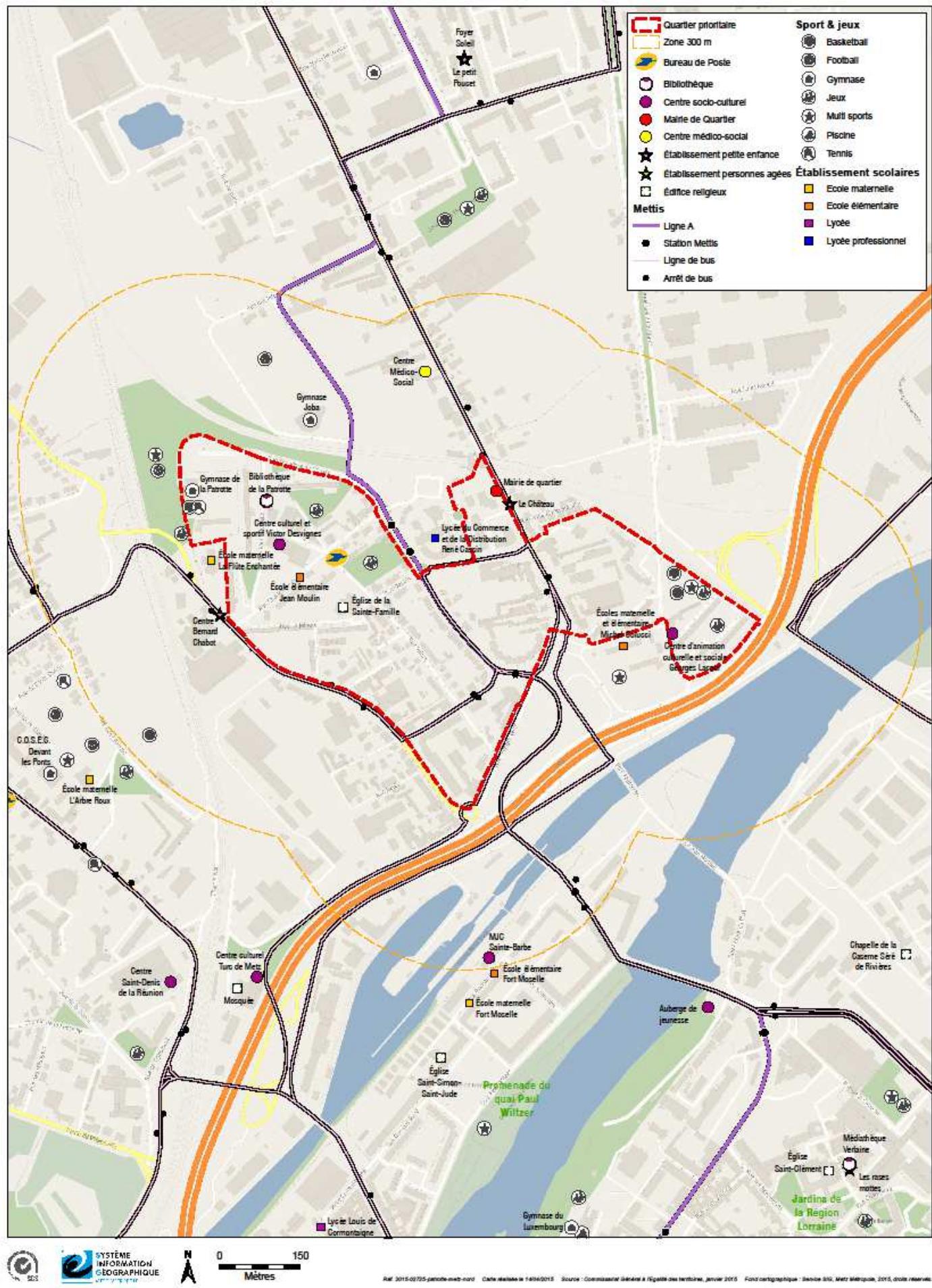
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 30 et 40	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%	

EDUCATION / PETITE ENFANCE

Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET, 2010)	>6
Ecole et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015 REP+	Ecole maternelle La Flûte Enchantée = 124 Ecole maternelle Michel Colucci = 90 Ecole élémentaire Jean Moulin = 184 Ecole élémentaire Michel Colucci = 123 Collège Jean Rostand = 377 Collège Arsenal Metz = 418
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	Sur 2013-2014, Le DRE concerne 498 enfants dans les quartiers de Borny, Sablon Sud et Metz Nord Patrotte . D'après le bilan du DRE , les enfants suivis dans le cadre du DRE et résidant Metz Nord Patrotte représentent 14.3% des parcours personnalisés, une baisse de près de 10% par rapport à l'année 2012-2013.

SANTE	Iris Fournel (203)	Iris Route de Woippy(204)	Total Iris	
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	420 24.7% 21.7%	147 12.5% 8%	567 18.6% 14.8%	Avec un total de 420 bénéficiaires de la CMU-C, le secteur Chemin de la Moselle présente plus de bénéficiaires qu'au niveau du secteur Route de Woippy .
Proportion des enfants de 4 ans des écoles maternelles avec : -des troubles auditifs -des troubles visuels -des troubles du langage -des caries dentaires			20.3% 13% 21.6% 10.2%	Ces données extraites des bilans des PMI auprès des enfants de 4 ans (données CG57), reprises dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" montre un niveau de santé chez les enfants assez moyen.
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre90 et 140			
Atelier Santé Ville	Dans le cadre des entretiens réalisés pour l'Atelier santé ville, les principaux problèmes de santé présents sur l'ensemble des quartiers sont liés à l' addiction (médicaments, drogues, alcool), à la dépression (mal être, estime de soi, problèmes psychologiques), à l' éducation (hygiène de vie, rythme de vie, alimentation/malnutrition) et aux violences .			

QUARTIER PRIORITAIRE : La Patotte - Metz-Nord

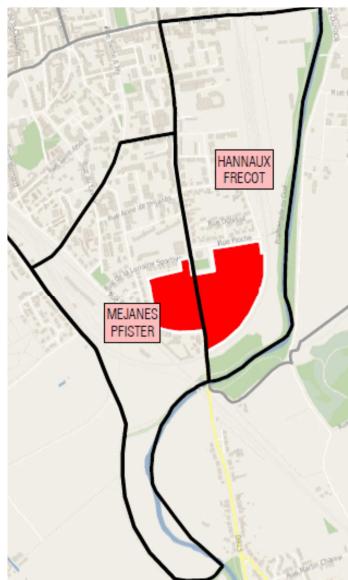


	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Population jeune / jeunes couples/ jeunes familles ➤ Diversité et mixité culturelle (grand nombre de nationalités représentées) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Non appropriation du territoire par les habitants ➤ Absence de lien intergénérationnel ➤ Difficulté à mobiliser les habitants, notamment les jeunes
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse du tissu associatif varié et développé a un impact sur le quartier ➤ Présence de structures de proximité dans chaque secteur ➤ Travail de médiateur important. ➤ Une majorité d'acteurs mobilisés (même si peu nombreux) ➤ L'Agora est fédératrice d'un espace d'information et de communication (Ecrivain public, accès aux droits, cours informatiques, permanences associations,...) ➤ Présence d'un lycée professionnel ➤ Centre Social Lacour: lieu d'activités pour toutes les tranches d'âges au cœur du quartier ➤ Quelques évènements sont organisés (vide-grenier, fête du quartier, animations de projets solidaires,...) ➤ Accessibilité au niveau médical (côté Patrotte) et social (CMP adultes et enfants, PMI, ASE, Maison de la Justice) ➤ Pas de situation d'isolement significative chez les personnes âgées qui sont généralement pris en charge par les organismes adaptés. ➤ CCAS/ /PRE/RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'investissement associatif/de bénévolut de la part des habitants (surtout les jeunes) ➤ Besoin de coopération/de cohérence des acteurs du territoire (habitants, institutions, associations, etc.) ➤ Projets partenariaux encore à développer (notamment chemin de la Moselle/Patrotte) ➤ Actions 'trop' focalisées sur la Patrotte ➤ Associations parfois renfermées sur elles-mêmes. ➤ Absence de pôle juridique (Point d'Accès au Droit)/ manque réel d'accompagnement ➤ Absence de vie de quartier ➤ Offre culturelle et sportive à développer ➤ Manque de réponse en termes d'apprentissage linguistique (offre limitée et non adaptée aux jeunes) ➤ Sentiment d'insécurité exacerbé par une méconnaissance des jeunes ➤ Sentiment d'exclusion (côté Chemin de Moselle)
Cadre de vie et caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de structures sportives (gymnases, Ecole des sports) ➤ Commerces de proximité (auto-école, kebab, pharmacie, café, fleuriste, boulangerie, poste, etc.) ➤ Accessibilité au quartier / infrastructures de transports (Mettis, bus, gare, autoroute,...) ➤ Nouvelle image urbaine (espaces verts)/ opportunité d'ouverture du quartier grâce à la rénovation urbaine/ ➤ Peu de vacance ➤ Espace de rencontre avec la place Jean Jaurès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un patrimoine vieillissant qui n'est plus adapté ➤ Image négative du quartier (manque de projets de bailleurs, de réhabilitation urbaine)/ une réputation de quartier fermé ➤ Logement énergivore et rénové uniquement de l'extérieur. Malgré les projets de rénovation des bailleurs, une fois la rénovation finie celle-ci est vite dégradée. ➤ Cadre de vie dévalorisant notamment par les dégradations/les incivilités (jets de poubelles par les fenêtres, encombrants, absence de Point d'Apport

urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Futurs équipements (perspective de l'outil Agora 2) et actuels (Agora, centre sociaux, mairie, etc.) ➤ Quartier est mieux entretenu 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volontaire dans certains secteurs ➤ Nuisance de l'autoroute (Bruits/pollution) ➤ Peu d'identité de quartier due à la configuration du quartier en 3 pôles (Boileau/Chemin de la Moselle, Patrotte) ➤ Deux quartiers différents (Boileau no man's land) / Frontières physiques (Route de Thionville) et symboliques encore présentes ➤ Pas assez de cheminements doux pour continuer l'effet de centralité ➤ Espaces verts et naturels peu exploités (Zone des jardins et Jobba) ➤ Offre de logements qui ne favorise pas la mixité sociale
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'une zone d'activité à proximité du centre (travail, loisirs, habitat) ➤ Présence de l'AFPA (Associations de Formation Professionnelle pour Adultes). ➤ Permanences de la Mission locale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plus de réponse de proximité en terme d'accompagnement à la recherche d'emploi des + de 26 ans (ancienne permanence du service emploi- Ville de Metz) ➤ Manque de solution pour permettre l'accès à un 1^{er} emploi (chantier d'insertion, ..) / Aide au passage du permis de conduire absente ➤ Bas niveau de qualification et absence de qualification

Le tableau ci-dessus, a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier.

Portrait du quartier prioritaire du Sablon Sud -Metz



IRIS correspondant aux quartiers
Quartier prioritaire

Localisé au Sud de la gare de Metz, le quartier du Sablon délimité à l'Est par la Seille et à l'Ouest par la voie ferrée, compte 17 052 habitants. Relativement bien équipé en commerces et services, ce quartier présente toutefois plusieurs visages et est caractérisé par une importante mixité de l'habitat.

Au Nord-Est, la nouvelle ZAC du Quartier de l'ancien Amphithéâtre gallo-romain est en cours d'aménagement et intégrant le Centre Pompidou - Metz. Une offre nouvelle et diversifiée de logements se développe ainsi sur le quartier où à terme 1600 logements seront créés.

Au Nord-Ouest, le quartier historique composé de plusieurs édifices témoignant de l'histoire du village (Eglise, collège, Couvent) présente un bâti ancien dont la partie plus cossue du quartier.

Enfin, situé au Sud du quartier, le nouveau QPV "Sablon Sud" est constitué quant à lui de l'ancienne ZUS Hannaux-Frécot-Barral et d'une partie de l'IRIS Mejanes Pfister à l'Ouest, séparées par l'artère centrale du quartier, l'avenue André Malraux rejoignant Metz-Magny plus au Sud. Estimée à 1350 habitants, la population du QPV représente 8% du quartier du Sablon.

Cette partie du Sablon souffre d'une mauvaise image générée par un paysage urbain composé de barres d'immeubles de logements sociaux et de copropriétés vieillissantes. Touchée par une forte pauvreté (revenu médian de 8900 €), la population bénéficie néanmoins de la présence importante d'acteurs œuvrant pour la vie sociale et associative du quartier.

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Hannau x Frecot	Iris Mejanes Pfister	Total IRIS	Commentaires
Population QPV			1 350	
Population IRIS (2006)	2 179	2 260	4 439	
Population IRIS (2010) dont:	2 127	2 245	4 372	
-Femmes	1 181	1 235	2 416	
-Hommes	946	1 010	1 956	
Evolution de la population (2006-2010)	-2.3%	-0.6%	-1.5%	
Part des moins de 30 ans	47%	35.2%	41.1%	
Part des 60 ans et plus	23.2%	22.4%	22.8%	
Population étrangère	11%	N.C	N.C	
Nombre total de ménages	905	1 327	2 232	
Nombre de ménages composés d'une personne seule dont:	337	732	1 069	
-Femmes seules	214	435	649	
-Hommes seuls	122	296	418	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	16.3%	3.6%	9.95%	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	23.9%	15.4%	19.65%	
Revenu fiscal médian du QPV en euros			8 900 €	
Part des non diplômés (nombre) dont :	577	288	865	
-Femme	39.3%	19.4%	29.3%	
-Homme	38.2%	12.5%	25.3%	
Taux d'emploi des 15/64 ans (%) dont :	53.1%	71%	62%	
-Femme	48.1%	65.7%	56.9%	
-Homme	58.1%	76.3%	67.2%	
Taux de chômage (%) dont :	21%	10.3%	15.6%	
-Femme	16.7%	12.5%	14.6%	
-Homme	25.2%	8.2%	16.7%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	117	175	292	
-Femme	29.4%	27.1%	28.2%	
-Homme	8.4%	6.5%	7.4%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	155	106	261	

-Femme	12.6%	6.9%	9.75%	
-Homme	24%	16.6%	20.3%	
Allocataires CAF (CAF 2012) dont:	634	574	1 208	
- Allocataire CAF percevant le RSA socle	181	93	274	
- Allocation Parent Isolé	19	N.C	N.C	
- Allocation Adultes handicapés	57	N.C	N.C	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Hannau x Frécot (806)	Iris Mejanes Pfister (807)	Total IRIS	Commentaires
Résidences principales	905	1 327	2 232	L'iris Hannaux Frécot présente un taux de locataires supérieur à l'iris Mejanes Pfister.
Part des logements HLM	63.1%	17.8%	40.4%	Bien qu'elle soit en dessous de la moyenne messine (10.4%), la vacance des deux iris du quartier Sablon sud reste élevée (9%). Metz Habitat Territoire fait état du développement récent de vacance au niveau de ces logements situés rues Hannaux, Frécot et Barral.
Statut d'occupation				D'un point de vue qualitatif, le ressenti est que les populations et notamment les nouvelles générations ont le désir de s'éloigner du QPV tout en restant au Sablon.
Taux de locataires	85%	58%	71.5%	
Taux de propriétaires	13%	39%	26%	
Part de logements vacants	9.4%	8.7%	9.05%	
Nb logements sociaux dans le QPV			405	
Taux de renouvellement des ménages	17,3%	N.C	N.C	
Structure du parc social (RPLS 2014)				La partie de l'iris Mejanes Pfister composée de grands ensembles comporte beaucoup de petits logements (39% des logements sont des T1 ou T2).
-T1-T2	27%	39%	33%	
-T3	30%	27%	28.5%	
-T4	22%	22%	22%	
-T5 et +	21%	12%	16.5%	Bailleur: MHT
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier du Sablon	48 logements ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre 26 logements Avenue André Malraux 42 logements rue Charles-le Payen Acquisition-amélioration en diffus de 42 logements sur le quartier			Projets de construction de 148 logements ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre
Opération de réhabilitation	57 logements Avenue André Malraux 51 logements rue Vandernoot			

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)		
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 30	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%	

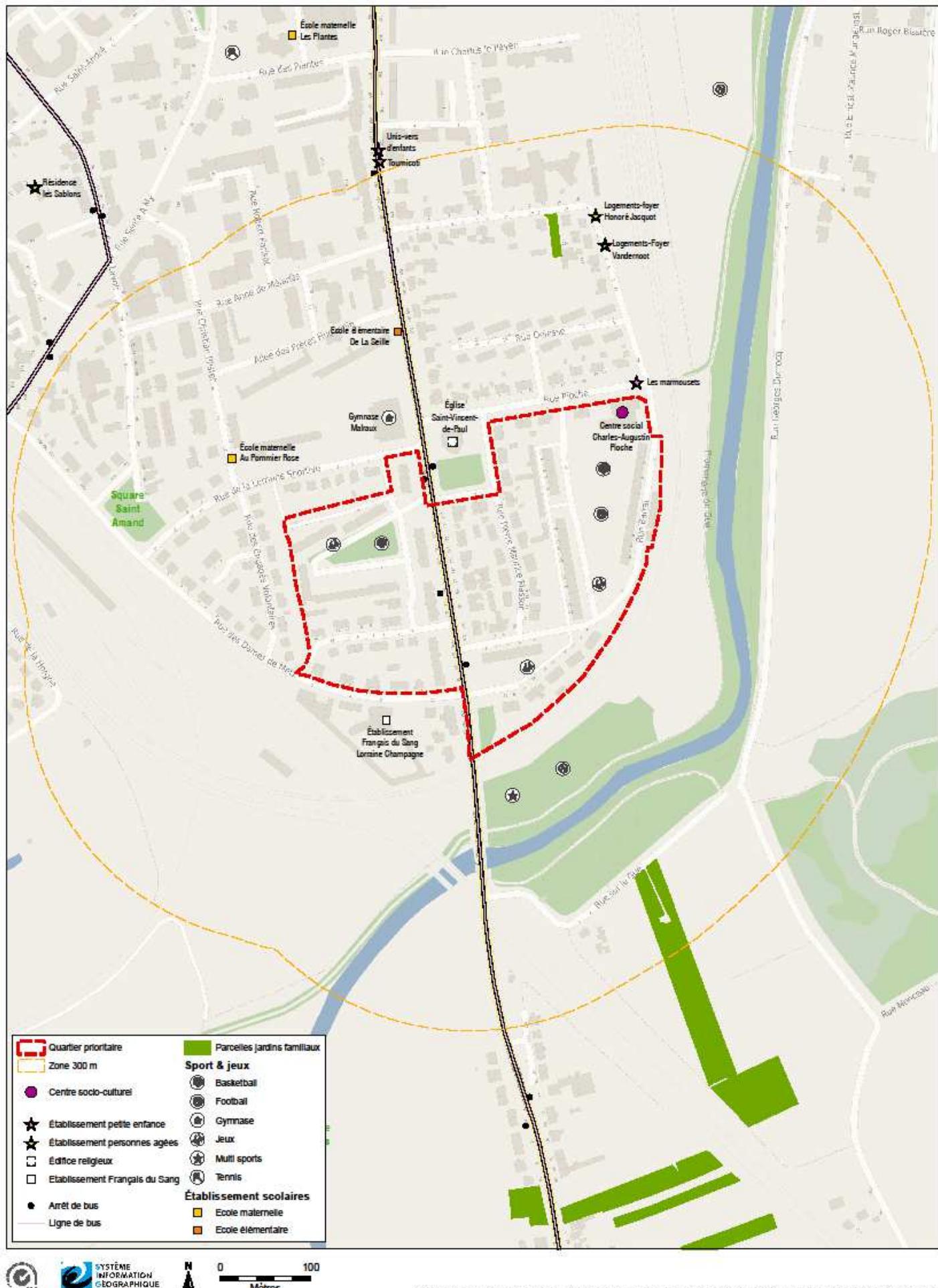
MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Sablon Sud)		
Prix moyen des logements par m ² dans l'ancien (PERVAL)	1 695€/m ²	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m ² et de 3080€/m ² dans le neuf.
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole à l'échelle du quartier	1	Prix du T4 vendu en 2012 de 87m ² rue du Lavoir : 125 000€ soit 1 437€/m ² .

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN		
En cours de réalisation	Un diagnostic urbain est en cours à l'échelle de ce QPV.	
EDUCATION / PETITE ENFANCE		
Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET,2010)	>6	

Ecole et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015 REP	Ecole maternelle Pommier Rose = 119 Ecole élémentaire De La Seille =298 Collège François Rabelais =328 Ecole Sablon Prost Ecole Sablon Le cavalier bleu
Dispositif de Réussite Educative Source: Bilan du DRE de la Ville de Metz	Le DRE qui concerne aujourd'hui 498 enfants dans les quartiers de Borny, Hannaux-Frécot-Barral et Metz Nord (La Patrotte et Chemin de la Moselle) permet de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et les adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement. D'après le bilan du DRE , pour l'année scolaire 2013-2014, les enfants suivis dans le cadre du PRE et habitants Sablon Sud représentent 4.2% des parcours personnalisés, une baisse par rapport à l'année 2012-2013 (5.7%).

SANTE	Iris Hannaux Frecot (806)	Iris Mejanes Pfister (807)	Total Iris	Commentaires
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE,RP 2010) -Femme -Homme	859 31.7% 25.1%	161 9.3% 10.3%	1 020 20.5% 35.4%	Le nombre de bénéficiaire de la CMU-C est bien plus important pour l' iris Hannaux Frécot que pour l' iris Mejanes Pfister .
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)			<30	
Les professionnels du secteur sanitaire et social font état d' une amélioration de la situation , avec des enfants beaucoup mieux suivis au niveau médical et dentaire ainsi que sur le plan de l' hygiène , malgré une progression de la pauvreté. Dans le cadre des rencontres avec les professionnels des CMS des quartiers, les problèmes de santé présents sur le quartier sont principalement d'ordre psychologique . Ces problèmes psychologiques liés à des problèmes d'addictions, sont souvent plus marqués chez les hommes seuls ' marginalisés'.				

QUARTIER PRIORITAIRE : Sablon-sud

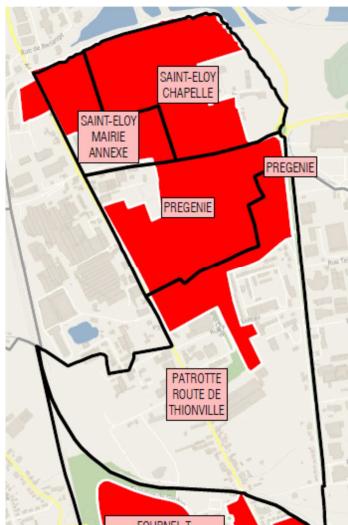


	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversité culturelle : forte communauté turque, maghrébine, population de l'Est, afghane, les gens du voyage,... ➤ Présence d'une population jeune 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'une population vieillissante isolée. ➤ Paupérisation de la population (nombre élevé de bénéficiaire du RSA et de l'allocation aux adultes handicapés). ➤ 'concentration' communautaire/manque d'ouverture aux autres et de mixité sociale. ➤ Repli des habitants. ➤ Stéréotypes appliqués aux jeunes
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'un partenariat riche entre les structures du quartier (Centre Social Pioche, MHT, CMS). MHT travaille beaucoup en lien avec le CMS du Sablon. ➤ Pluralité d'équipements/ services ➤ 'Spots' de structures : LAPE/Centre social Pioche/ Braderies/Ateliers linge. Centre social Pioche organise beaucoup d'évènements (Fête du carnaval, bourse aux jouets,...), organisation de la fête des Quatre Vents au Sablon (équipe de la prévention spécialisée, centre social Pioche et l'association pour les gens du voyage) rend attractif le quartier. ➤ Présence du Service d'Action Educative et d'Investigation (SAEI) mis à disposition par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA). ➤ CLCV est un acteur important (de même que le concierge MHT), tous deux font le lien entre les locataires et met en place des chantiers d'insertion. ➤ Encadrement des adolescents par le CMSEA (ce sont les mêmes jeunes qui fréquentent la maison des associations). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Image 'négative' du quartier/ non valorisé/mal connu/mauvaise réputation 'idées reçues' ➤ Absence d'écrivain public ➤ Barrière de la langue/ difficultés à mettre en place des cours de français pour les primo-arrivants (manque de moyens financiers et humains)/ apprentissage du français pour les adultes ➤ Manque d'informations/ de communication sur l'accès aux droits ➤ Manque de structures associatives ➤ Peu d'actions multi-partenariales ➤ Activités sportives pas développées pour les filles ➤ Manque d'ouverture culturelle ➤ Présence de services publics insuffisants ➤ Problème de santé psychiatrique/psychologique chez les adultes ➤ CLCV seul interlocuteur entre MHT et les habitants (manque de communication/vision d'autres acteurs) ➤ Manque d'entités qui regroupent les jeunes en difficultés ➤ Manque d'animation pour les jeunes adolescents
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mixité urbaine et loyer modéré. ➤ La proximité des bords aménagés de la Seille. ➤ Homogénéité urbaine (unicité urbaine du patrimoine MHT) ➤ Diversités architecturales: maisons individuelles/collectif 'casse' l'image banlieue. ➤ Quartier aéré et bien entretenu/ présence de grands espaces. ➤ Quartier à proximité de la ville (proche du quartier Pompidou + ZAC amphithéâtre) et à proximité de la campagne ". ➤ Avenue André Malraux est un axe central qui rend le quartier accessible/ quartier bien desservi mais fréquence des bus moins 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jardins « sauvages » squattés le long de la voie ferrée. ➤ Les logements sont dégradés et énergivores. ➤ Parc de logements vieillissant ne répondant plus aux besoins des habitants. ➤ Quartier fermé/enclavé ➤ Problème de stationnement (notamment devant l'école Seille et Pommier Rose) ➤ Problème de propreté (peu de respect pour les espaces, problème de tri des poubelles)

	<p>importantes (12-15 min d'attente entre chaque bus).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un quartier (à taille humaine) 'apaisé' où les publics se mêlent notamment à l'école et dans les équipements socio-culturels/ peu d'actes de vandalisme. ➤ Quartier relativement calme. ➤ Présence d'aire de jeux/d'équipements sportifs ➤ Fort attachement au quartier/ Mobilité résidentielle intra ➤ 6 médecins/2 orthophonistes et CMPP à proximité (CMS) ➤ Quelques logements T8 	
Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes femmes sont plus diplômées ce qui permet un accès plus facile à l'emploi. ➤ Les femmes 'commencent' à travailler (CAP petite enfance, nounou ou femme de ménage) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de commerces (hard discount)/ banque ➤ Activité économique peu présente ➤ Economie souterraine développée (trafic de stupéfiant). ➤ Travail dissimulé (les personnes travaillent dans les entreprises familiales ou chez les personnes de la même communauté) ➤ Faible niveau de qualification des jeunes en l'absence de diplômes/ Absence d'emploi chez les jeunes ➤ Problème de mobilisation et d'investissements dans un parcours d'insertion professionnelle

Le tableau ci-dessus, a pour source les ateliers territorialisés qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier.

Quartier Saint-Eloy- Boileau-Pré-Génie -Metz/Woippy



La particularité de ce quartier relevant de la géographie prioritaire réside dans le fait qu'il se situe à la fois sur le ban communal de la Ville de Metz (secteur Boileau) et sur le ban communal de la Ville de Woippy (secteurs Saint-Eloy et Pré Génie), soit 1/3 sur Metz et 2/3 sur Woippy.

Pour rappel, la commune de Metz compte 119 960 habitants et Woippy 13 080 habitants.

Ce grand quartier intercommunal s'est développé sur près de 30 ans, entre la rue/ avenue de Thionville à l'Ouest et l'avenue des deux fontaines à l'Est, et est limité par les gravières au nord et les zones maraîchères au sud : cet ensemble urbain est donc venu se juxtaposer aux villes existantes.

Malgré un faible revenu médian (9700 €), un chômage dépassant les 30% et une image négative persistante, le quartier possède de nombreux atouts : un tissu associatif dense, un programme de rénovation urbaine en cours et de nombreux équipements.

IRIS correspondant aux quartiers
 Quartier prioritaire

POPULATION (INSEE RP 2010)	Iris Route de Thionville(201) Metz	Iris PréGénie (105) Woippy	Iris St Eloy Mairie(106) Woippy	Iris St Eloy Chapelle(107) Woippy	Total IRIS	Commentaires
Population QPV	8 300 (2310 habitants à Boileau et 5990 à Saint-Eloy PréGénie)					
Population IRIS (2006)	3 315	3 015	1 708	2 152	10 190	
Population IRIS (2010) dont:	3 506	2 846	1 629	1 797	9 778	
-Femmes	1 757	1 485	690	943	4 875	
-Hommes	1 749	1 361	939	854	4 903	
Evolution de la population (2006-2010)	+5.8%	-5.6%	-4.6%	-16.5%	-4%	
Part des moins de 30 ans	40.8%	47.1%	45.4%	39.2%	43%	
Part des 60 ans et plus	17.5%	13.9%	15.2%	20.5%	16.6%	
Population étrangère	10%	17%	17%	15%	14.7%	
Nombre total de ménages	1 507	1 075	455	663	3 700	
Nombre de ménages composés d'une personne seule	580	330	114	189	816	
-Femmes seules	307	179	46	107	464	
-Hommes seuls	274	46	68	82	352	
Part des familles nombreuses (+ de 3 enfants)	11,3 %	N.C	N.C	N.C	N.C	
Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles	19.7%	29.7%	28.3%	27.1%	26.2%	
Revenu fiscal médian par unité de consommation du QPV			9 700 €			
Part des non diplômés (nombre) dont :	645	994	428	812	2 879	
-Femme	28.5%	57.2%	49.3%	66.8%	50.4%	
-Homme	24.7%	46.9%	29.2%	56%	39.2%	
Taux d'emploi des 15/64 ans :	52.3%	41.9%	41.5%	43.1%	44.7%	
-Femme	50.2%	35.1%	28%	38.2%	37.9%	
-Homme	54.5%	48.6%	55.1%	48%	51.5%	
Taux de chômage (%) dont :	19.3%	35.3%	32.5%	30%	29.2%	
-Femme	20.5%	34.2%	40.3%	29.4%	31.1%	
-Homme	18%	36.4%	24.7%	30.5%	27.4%	
Part des temps partiel (nombre) dont :	208	195	95	140	638	
-Femme	29.7%	40.2%	46.1%	50.1%	41.5%	
-Homme	6.5%	13.5%	10.1%	7.8%	9.5%	
Part des salariés étrangers (nombre) dont :	204	247	158	160	769	
-Femme	12%	19%	16%	12.4%	14.9%	
-Homme	17.6%	27.1%	35.5%	23.5%	25.9%	
Allocataires CAF (2013) dont: Allocataires CAF percevant le RSA socle	851295 45	918	491	579	2 839	

-Allocation Parent Isolé (2012)	94	333	205	227	1 060	
-Allocation Adultes Handicapés		32 135	18 61	26 89	121 379	

PARC DE LOGEMENTS (INSEE RP 2010)	Iris Route de Thionville(201) Metz	Iris PréGénie (105) Woippy	Iris St Eloy Mairie(106) Woippy	Iris St Eloy Chapelle(107) Woippy	Total IRIS	Commentaires
Résidences principales Part des logements HLM	1 507 44.4%	1 079 N.C	426 N.C	665 N.C	3 677 N.C	Le parc de logements est composé majoritairement de locataires .
Statut d'occupation Taux de locataires Taux de propriétaires	61% 39%	99% 1%	98% 2%	80% 20%	84.5% 15.5%	Plus de 630 logements ont été réhabilités dans les années 2000 sur St-Eloy – Pré Génie. Près de 1 400 logements ont été résidentialisés sur ce quartier, côté woippycien. (LogiEst).
Part de logements vacants	5.4%	1.8%	8.4%	1.6%	4.3%	
Nombre de logements sociaux (EPLS 2011)	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	
Nb logements sociaux dans la partie Boileau (Metz) du QPV					701	
Taux de renouvellement des ménages	N.C	N.C	N.C	N.C	N.C	
Structure du parc (RPLS 2014) -T1-T2 -T3 -T4 -T5 et +	20% 28% 33% 19%	23% 30% 34% 13%	11% 34% 33% 21%	18% 19% 20% 42%	18% 27.8% 30% 23.8%	La part de logements vacants reste faible sur l'ensemble des iris sauf pour l'Iris St Eloy Mairie où celle-ci est de 8.4% La structure du parc présente essentiellement des grands logements (T4/T5 et +) . Bailleurs: LogiEst/MHT/Néolia/ICF/A DOMA
Dernières opérations de logements sociaux livrées depuis 2010 à l'échelle du quartier	65 logements Plaine Charcot (LOGIEST)					
Opérations de réhabilitation	1 426 logements rues des écoles, Pierre et Marie Curie, Pierre Boileau, Emile Roux, Charles Richet et Place Jean Perrin (LOGIEST) 102 logements Allées des Glaïeuls, Bégonias, Hortensias, Œillets et Dahlias (LOGIEST) 170 logements rue Corneille Agrippa (LOGIEST) 24 logements qui ont connu une mise en sécurité partielle rue Corneille Agrippa (LOGIEST) 188 logements : rues JP Pêcheur, Jaslon, du Chapitre, Roget, du Fort Gambetta, Alliés des Roses et des Tulipes (MHT)					

MARCHE IMMOBILIER (à l'échelle du quartier Saint Eloy Boileau PréGénie)		
Prix moyen des logements par m² dans l'ancien (PERVAL)	1833€/m ² à Woippy	Le prix moyen des logements par m ² dans l'ancien pour Metz est de 1827€/m² .
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole	10 « Maison d'aujourd'hui » rue Corneille Agrippa (dont 1 Prim'O Logement)	Rq : Une offre en ASP s'est développée sur l'ensemble de la Commune de Woippy (Quartier du Ruisseau et ZAC des Coteaux). Depuis 2010 : 149 dossiers 58 maisons T4-T5 (~ 92m ²) pour un prix moyen de 2 080 €/m ² 91 appartements T2-T3 (~61m ²) pour un prix moyen de 2 205 €/m ²

CADRE DE VIE & RENOUVELLEMENT URBAIN		
En cours de réalisation	Le Programme de Rénovation Urbaine (toujours en cours de réalisation) a permis de réaliser des opérations de démolition (224 logements), permettant par la suite de reconstruire des logements moins denses (la grande majorité a été reconstruite sur le ban communal de Woippy et plus particulièrement sur ce quartier : 110). Deux programmes d'accession sociale à la propriété (15 aine de pavillons) ont émergé et ont été / sont très prisés. La construction par Foncière Logement de pavillons proposant de bonnes prestations a permis d'attirer des familles provenant d'autres communes. Il est important de souligner, que la politique de vente des logements communaux par la Ville et la mise en vente des pavillons sociaux par MHT contribuent à modifier le tissu urbain : le quartier passe d'une mono-typologie dans ses logements à un quartier présentant une diversification au niveau de ses logements.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (à l'échelle des iris)		
Densité d'entreprises (nombre d'entreprises pour 1000 habitants) à proximité du quartier (SIRENE, 2012)	>50	
Part de créations d'entreprises (SIRENE, 2012)	Entre 20 et 25%	

EDUCATION / PETITE ENFANCE				
Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1000 habitants âgés de 0 à 2 ans (CGET,2010)	Entre 0 et 6			
Ecole et Collèges Cf. Annexe Diagnostic de l'Education Nationale -2015	Ecole maternelle La Cerisaie = 116 Ecole maternelle Les Coccinelles = 123 Ecole maternelle Les Libellules = 95 Ecole maternelle Les Rossignols = 84 Ecole primaire Paul Verlaine = 280 Ecole primaire Pierre et Marie Curie = 363 Collège Jules Ferry Woippy = 353 Collège Arsenal Metz = 418			
REP+				
Dispositif de Réussite Educative	En 2006, les enfants de ce quartier ont été les premiers en Moselle à bénéficier de ce dispositif. Début 2015, plus de 70 % des enfants ciblés bénéficient d'un suivi spécifique . Les 30 % non-suivis ne le sont pas essentiellement pour des raisons budgétaires qui restreignent le nombre d'actions à mettre en place.			
Pour l'année scolaire 2015-2016, une ouverture de classe a été décidée sur le quartier Saint-Eloy Boileau-Pré-Génie, ce qui peut présager l'augmentation des effectifs. Tous les enfants sont accueillis dans des établissements qui ont bénéficié d'une réhabilitation dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU).				
Une convention est également signée entre les communes de Woippy et de Metz pour permettre aux enfants résidant sur Metz de fréquenter les établissements scolaires de Woippy, qui se situent au plus près de leur lieu d'habitation.				

SANTE	Iris Route de Thionville (201)	Iris Prégénie (105)	Iris St Eloy Mairie (106)	Iris St Eloy Chapelle (107)	Total IRIS	Commentaires
Nombre de bénéficiaire de la CMU-C : (INSEE, RP 2010) -Femme -Homme	518 20.2% 16.3%	557 23.4% 19.9%	408 28.8% 29%	346 19.7% 17%	1 829 23% 21%	L'ensemble des iris du quartier Saint-Eloy Boileau Pré-Génie comptabilise 1829 bénéficiaires de la CMU-C avec une surreprésentation au niveau des iris Route de Thionville et Prégénie .
Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (CGET, 2010)	Entre 90 et 140					

QUARTIER PRIORITAIRE : Saint-Eloy - Boileau - Pré-Génie



Le tableau ci-dessous, a pour source les ateliers territorialisés par qui ont permis l'expression des acteurs locaux sur les atouts et faiblesses du quartier.

	ATOUTS	FAIBLESSES
Structure de la population	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Solidarités et entraide chez les réfugiés ➤ Maintien d'une population très jeune ➤ Richesse et diversité culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amenuisement des solidarités intrafamiliales ➤ Vieillissement de la population ➤ Pas assez de mixité sociale dans les structures du quartier ➤ Peu de brassage de la population (communautarisme)/ faible expression de l'interculturalité. ➤ Les habitants sortent peu du quartier (repli sur soi)/isolement ➤ Barrières/frontières psychologiques
Vie sociale et associative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Multiplicité des structures et services de proximité : Foyer Saint Eloy, Ecole de musique, CMSEA, MJC, collège, Maison de l'emploi, Centres sociaux & culturels, Accueil Ecoute et Soins, Ecole 2è Chance, Ecrivain Public, régie de propriété, Afpa, magasins solidaires, Etablissements scolaires avec des moyens renforcés, professionnels de santé, PMI... ➤ Pluralité d'équipements scolaires, médicaux et paramédicaux. ➤ Richesse culturelle ➤ Présence d'un centre pédagogique de découverte de la nature ➤ Projet « Orchestre à l'école » existe depuis 8 ans mis en place dans le cadre du DRE. ➤ Nombreux acteurs associatifs intervenant sur le territoire et mutualisation des moyens ➤ Dynamisme du réseau entre écoles et collèges, et DRE qui fonctionne bien. ➤ Présence d'un partenariat par petits secteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'interactions/de synergie entre les actions du tissu associatif/ pas de lieux d'échange (manque de partenariat) ➤ Difficulté pour les associations de mobiliser des moyens financiers pour la mise en œuvre des actions ➤ Les associations rencontrent des problèmes de locaux (peu accueillant, dégradé par le temps, exigus) ➤ Manque de communication et de clarté entre les acteurs pour une cohérence des actions (notamment entre Metz et Woippy) ➤ Impression d'avoir 2 Woippy: Woippy village/Woippy Saint Eloy ➤ Manque d'évènements sur le quartier permettant de rassembler la population / de créer du lien social ➤ Implication et participation des habitants insuffisantes. ➤ Faible moyen d'accès à la culture ➤ Problème de santé des habitants. ➤ Pas de cantine au collège. ➤ Décrochage scolaire élevé des jeunes. ➤ Manque de moyens financiers des familles pour la continuité du cycle de 3ans de l'école de musique. ➤ Manque d'un accompagnement à la parentalité sur le rôle de l'éducation / Investissement des parents difficile dans le rapport à l'école de leurs enfants. ➤ Manque d'informations sur les structures et dispositifs existant au sein du quartier. ➤ Manques / besoins non satisfaits en matière de gardes d'enfants, lieu d'accueils parents enfants pour prévention précoce ➤ Manque de cours d'alphabétisations pour les femmes ; situation dommageable pour l'insertion professionnelle ➤ Difficultés administratives (lourdeur, lenteur) pour les réfugiés

		<p>(ADOMA) pesant sur les conditions de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Barrière de la langue est un frein (entre les associations/organismes et les habitants du quartier) ➤ Freins à l'accès à la santé : auto-« censure » des personnes, ➤ Non-reclamation des droits : démarches non effectuées spontanément
Cadre de vie et caractéristiques urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Quartier bien desservi (METTIS/Transports en commun) favorisant l'ouverture vers l'extérieur. ➤ Peu de vacance (notamment à St Eloy) ➤ Diversification dans la typologie et les statuts des logements ➤ Programme de rénovation urbaine a permis d'améliorer le cadre de vie (Réhabilitation du foyer Saint Eloy, Centre découverte nature,...) et d'augmenter l'attractivité ➤ Cadre urbain plus agréable, et de fait plus serein / Nouvelle image du quartier ➤ Désenclavement géographique ➤ Quartier qui vit comme un petit village: plus de sédentarisation (Saint Eloy/ Boileau/Pré Génie) ➤ Proximité des commerces de première nécessité (alimentation, boulangerie,...) ➤ Espaces verts (Parcours de santé, parc municipal, jardin partagé, Woippy plage) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Correspondances des transports en commun pas toujours évidentes. ➤ Les changements de desserte des transports en commun demandent des changements de pratiques pour les habitants. ➤ Quartier qui reste enclavé par le manque d'équipements structurants ➤ Problème de gestion de la propreté/ encombrants laissés sur les espaces publics. ➤ Gestion urbaine de proximité : être attentif au ressenti des habitants sur la qualité du cadre de vie ➤ Sécurité : manque de représentants de l'ordre dans le quartier et traitement pas uniformisé selon le secteur ➤ Etat des pavillons MHT non vendus sur Saint Eloy / Patrimoine vieillissant des logements sociaux ➤ Difficulté de circulation (voiture) dans le quartier. ➤ Problème de signalétique des équipements ➤ Image négative du quartier ➤ Inconfort dans certains logements (humidité). ➤ Sentiment d'insécurité dans certaines zones d'habitats collectifs (lorsque des trafics existent à proximité), présence de dégradations à certains endroits/ Actes d'incivilités non répréhendés ➤ Certains individus inscrits dans la délinquance (séjours réguliers en prison...)
Emploi et développement économique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre important d'auto-entrepreneurs ➤ Maison de l'emploi et de la Formation à proximité (ne concerne que la population woipyenne) ➤ Aide à la création d'entreprises en lien avec les structures d'accompagnements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités commerciales/ services publics peu dynamiques au sud du quartier ➤ Services d'aide à l'accès à l'emploi peu développés (à Boileau- Metz) ➤ Nombreux jeunes et moins jeunes sans qualifications/très faiblement qualifiés et donc très éloignés du marché du travail (peu d'opportunités d'expérimenter une situation professionnelle). ➤ Taux de chômage élevé sur le quartier ➤ Non mise en valeur des compétences des habitants ➤ Discriminations liées à l'adresse/au facies